



Assemblée nationale
Québec

journal des Débats

Troisième session - 32e Législature

Le vendredi 18 décembre 1981

Vol. 26 - No 24

Président: M. Claude Vaillancourt

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Déclarations ministérielles	
Prolongement de la déduction fiscale de 166 2/3 % attribuée pour les investissements dans l'exploration	1743
M. Yves Duhaime	1743
M. Pierre-C. Fortier	1744
M. Yves Duhaime	1744
Dépôt de documents	
Copies de lettres du président au ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement et au député de Gatineau	1745
Rapport annuel du Directeur général du financement des partis politiques	1745
Rapport annuel de l'Office franco-québécois pour la jeunesse	1745
Rapport annuel du Conseil des collèges	1745
Rapports sur les états financiers du Québec pour l'année 1980-1981	1745
Procès-verbal de la 71e réunion de la Commission des biens culturels	1745
Rapport annuel du ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu	1746
Rapport annuel de la Régie du logement	1746
Pétitions pour la tenue d'un référendum sur la fusion de Baie-Comeau et Hauterive	1746
Dépôt de rapports de commissions élues	
Étude du projet de loi no 32 - Loi concernant les emprunts scolaires	1746
Étude des projets de loi nos 40 - Loi sur les sociétés d'entraide économique et modifiant certaines dispositions législatives et 38 - Loi modifiant la Loi sur l'assurance-dépôts	1746
Étude du projet de loi no 36 - Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles et les aliments	1746
Rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés	1746
Projets de loi au nom des députés	
Projet de loi no 279 - Loi concernant les Soeurs Franciscaines missionnaires de l'Immaculée-Conception	
Première lecture	1747
Projet de loi no 234 - Loi concernant la Corporation des Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs	
Première lecture	1748
Projet de loi no 232 - Loi concernant les Soeurs de la charité de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe	
Première lecture	1748
Projet de loi no 206 - Loi concernant Canadian Slovak Building Ltd.	
Première lecture	1748
Renvoi à la commission parlementaire des institutions financières et coopératives	1748
Projet de loi no 231 - Loi concernant la succession de Marie-Ange Barrette	
Première lecture	1748
Projet de loi no 207 - Loi concernant la succession de Jean-Louis Brissette	
Première lecture	1749
Projet de loi no 208 - Loi concernant la succession de Robert Meighen	
Première lecture	1749
Renvoi à la commission de la justice	1749
Questions orales des députés	
La déclaration du ministre de la Justice à la suite de l'enquête de la Sûreté du Québec dans le dossier de la Société d'habitation du Québec	1749
L'investissement gouvernemental dans Quebecair	1753
Les 200 000 000 \$ de LaPrade	1756

Table des matières (suite)

Motions non annoncées	1758
Mise aux voix des amendements de l'Opposition, des articles et du titre du projet de loi no 16 - Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Québec ainsi que du rapport de la commission qui en a fait l'étude	1759
Recours à l'article 34	1761
Modification sessionnelle au règlement	1763
Avis à la Chambre	1763
Affaires du jour	
Projet de loi no 16 - Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Québec	
Troisième lecture	1766
M. Yves Duhaime	1766
M. John Ciaccia	1772
M. Pierre-C. Fortier	1774
M. Yvon Vallières	1783
M. Fernand Lalonde	1786
M. Mark Assad	1788
M. Michel Gratton	1789
M. Maximilien Polak	1791
M. Jean-Guy Rodrigue	1793
M. Cosmo Maciocia	1795
M. Reed Scowen	1796
M. Pierre-J. Paradis	1797
M. Yves Duhaime (réplique)	1799
Avis à la Chambre (suite)	1802
Ajournement	1802

Abonnement: 25 \$ par année pour les particuliers
60 \$ par année pour les institutions et organismes publics
0,75 \$ l'exemplaire - Index: 5 \$

Chèque rédigé à l'ordre du ministre des Finances et adressé à:
Service des documents parlementaires
Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec G1A 1A7

Pour renseignements supplémentaires, téléphoner: 418-643-2890
Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0709-3632

Le vendredi 18 décembre 1981

(Dix heures vingt-deux minutes)

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre, s'il vous plaît!

Un moment de recueillement.

Vous pouvez vous asseoir.

Déclarations ministérielles.

M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

Prolongement de la déduction fiscale de 166 2/3 % attribuée pour les investissements dans l'exploration

M. Yves Duhaime

M. Duhaime: M. le Président, depuis plus de cinq ans maintenant notre gouvernement a entrepris de mettre en place une série de mesures ayant pour objet de stimuler l'activité économique dans toutes les régions du Québec et d'appuyer la reprise en main graduelle par les Québécois, par les entrepreneurs du milieu, du contrôle de notre économie. Aucun secteur de l'industrie n'a été négligé. Je dois dire que mon prédécesseur, M. Bérubé, a effectué un travail énorme dans la compréhension et le développement de solutions originales aux problèmes de l'industrie minière.

En effet, l'industrie minière québécoise, dans le secteur des métaux de base tout particulièrement, mais aussi dans les autres secteurs, est caractérisée par une absence quasi totale d'intérêts financiers québécois dans le contrôle de la production et un épuisement alarmant des gisements actuellement en exploitation.

C'est pourquoi le gouvernement du Québec décidait en 1977 d'aller de l'avant avec son premier plan quinquennal d'exploration dans le Nord-Ouest québécois. À cette mesure ponctuelle est venue s'ajouter une série d'interventions pour résoudre une à une les difficultés qu'éprouvent les prospecteurs québécois dans leur démarche pour découvrir et mettre en valeur de nouveaux gisements.

Or, contrairement aux grandes entreprises minières intégrées, qui bénéficient de par leurs exploitations d'entrées de fonds régulières et d'avantages fiscaux leur permettant d'investir en exploration, les petites et moyennes entreprises doivent se financer à partir de sources extérieures, donc, à partir de capital de risque recueilli sur les divers marchés financiers.

C'est pour faciliter ce financement de nos PME minières que, lors de son discours sur le budget de l'année financière 1980-1981, mon collègue, le ministre des Finances,

annonçait une nouvelle mesure pour favoriser la relance de l'exploration et une participation accrue des Québécois à l'égard du contrôle de l'exploitation de nos richesses naturelles. Ce stimulant fiscal permet à un particulier de déduire les sommes investies en exploration de son revenu imposable dans une proportion de 166 2/3%, pour autant qu'elles sont engagées dans une société en commandite constituée à cette fin.

Cela représente donc pour les PME minières une source intéressante de financement. Au cours des douze derniers mois, cette mesure a permis à des sociétés québécoises de recruter auprès du public la somme de 32 000 000 \$. Il n'est donc pas étonnant de voir les dépenses d'exploration effectuées hors chantier, hors des mines en production, atteindre 105 000 000 \$ en 1981, selon les données préliminaires, soit 38 000 000 \$ de plus que l'année dernière. Il n'y a pas de doute que la souscription massive des Québécois à ce nouveau véhicule financier a grandement contribué à l'effort accru observé au niveau de l'exploration minière, comme il n'y a pas de doute, non plus, que cet engouement soudain est attribuable, dans une large mesure, au stimulant fiscal que j'ai décrit.

Pourtant, cette mesure avait été annoncée pour une période limitée à deux ans, de sorte que tous les intéressés, tous ceux que j'ai pu rencontrer depuis que je suis titulaire du ministère de l'Énergie et des Ressources, en tout cas, voient venir avec inquiétude l'échéance du 31 mars 1982. D'ailleurs, d'après les évaluations qui ont pu être faites, il semble que, dans un avenir prévisible, une dizaine de sociétés juniors seraient prêtes à recourir aux commandites. Les programmes prévus impliqueraient une somme de l'ordre de 20 000 000 \$. Dans la conjoncture économique actuelle, c'est un investissement dont le Québec ne saurait se passer, car la situation et les taux d'intérêt que nous vivons aujourd'hui, décrétés par la Banque du Canada, font en sorte que cette mesure est devenue encore plus aujourd'hui une des bouées de sauvetage auxquelles les PME peuvent s'accrocher pour traverser la récession économique qu'accroissent les politiques d'Ottawa.

Des voix: Le fédéral!

M. Duhaime: Dans un tel contexte, la poursuite d'un tel soutien en faveur des PME minières se justifie d'autant plus et il convient de mettre un terme dès maintenant au climat d'incertitude qui s'installe chez les prospecteurs québécois. C'est pourquoi j'ai le

plaisir d'annoncer que le Conseil des ministres a décidé de modifier l'article 360-R-55 du règlement sur les impôts pour prolonger jusqu'au 31 décembre 1985 la période durant laquelle certains frais d'exploration peuvent donner lieu à l'allocation additionnelle de 66 2/3%. C'est donc jusqu'au 31 décembre 1985 que prévaut la déduction fiscale de 166 2/3% attribuée aux sommes investies en exploration au Québec via les sociétés en commandite. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député d'Outremont.

M. Pierre-C. Fortier

M. Fortier: Ils sont gentils, ils m'applaudissent. Merci, merci! C'est bien, je l'apprécie. Nous, du Parti libéral du Québec, souscrivons sans aucune hésitation à l'objectif extrêmement important visant au développement de nos richesses naturelles et plus particulièrement de nos richesses minières.

Des voix: Bravo!

M. Fortier: Est-il nécessaire de rappeler que c'est le Parti libéral du Québec qui, dans les années soixante, a créé la société SOQUEM, qui assume aujourd'hui une part prépondérante du développement des richesses minières du Québec.

Le Vice-Président (M. Jolivet): S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le député d'Outremont a droit au même privilège que tous les membres de cette Assemblée de parler.

M. Fortier: Merci, M. le Président. Néanmoins, la prospection minière, surtout celle assumée par les petites sociétés d'exploration et de prospection, ont eu, ces dernières années, de plus en plus de difficultés à financer leurs opérations à cause de resserrement des contraintes financières imposées en particulier par la Commission des valeurs mobilières du Québec. C'est donc avec un certain soulagement que les sociétés faisant de la prospection minière avaient accueilli la mesure annoncée par le ministre des Finances en 1980, visant à permettre à un particulier de déduire les sommes investies en exploration de son revenu imposable dans une proportion de 166 2/3%. On peut cependant se poser certaines questions quant aux objectifs atteints par rapport à ceux que le gouvernement s'était fixés à ce moment. Le ministre pourrait-il nous dire si ce sont réellement les petites et moyennes entreprises minières du Québec qui en ont le plus bénéficié jusqu'à ce jour? Les

informations en notre possession nous portent à croire que ce sont surtout les plus grosses compagnies qui ont pu, dès le départ, prendre avantage de cet abri fiscal pour les particuliers.

Le ministre peut-il nous donner des précisions et des statistiques sur ce point? Quel pourcentage des 32 000 000 \$ a-t-il été investi dans les petites et moyennes entreprises minières du Québec? Si, effectivement, les plus petites compagnies n'en ont pas bénéficié dans une proportion importante, quelles mesures prendra le ministre pour corriger cette situation? Le ministre nous dit, vers la fin de sa déclaration, que dans la conjoncture actuelle il est encore plus important de prolonger cette mesure fiscale due aux hauts taux d'intérêt empêchant les PME minières d'emprunter à la banque pour financer leur prospection minière. C'est un énoncé, M. le Président, d'un ridicule consommé lorsqu'on connaît les chances de réussite dans le domaine de la prospection minière et lorsqu'on sait que le financement de telles opérations doit se faire totalement par du capital de risque. Je connais peu de banques responsables qui prêteraient de l'argent dans de telles conditions, (10 h 30)

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre.

M. Yves Duhaime

M. Duhaime: M. le Président, avec l'annonce qui est faite ce matin, il reste en fait un problème à régler, qui est important. Je pense que le député d'Outremont le soulève par ses interrogations. Il s'agit de terminer l'examen d'une situation qui est devenue intolérable au Québec, qui est à peu près la suivante: Les PME, principalement, qui oeuvrent dans le secteur de l'exploration minière, n'ont aucun accès que ce soit au marché financier de Montréal. Depuis plusieurs mois, je sais qu'un comité tripartite est formé auquel siègent des représentants de l'Association des prospecteurs du Québec, de la Bourse de Montréal et de l'Association des courtiers en valeurs mobilières. J'ose espérer - je profite de l'occasion qui m'est donnée, ce matin, pour mettre l'accent sur ce problème - que nous obtiendrons très bientôt une recommandation favorable qui nous permettrait d'ouvrir le marché boursier pour les sociétés en commandite au marché de Montréal, mais en ayant à l'esprit que ce marché sera toujours à très haut niveau de risque. On sait ce qui vient de se produire tout récemment à Vancouver par les déclarations qui ont été faites. Cela a été rendu public dans les journaux. C'est peut-être à nous de faire attention, non pas en fermant systématiquement un marché financier, mais en l'ouvrant et en lui

mettant les balises nécessaires.

Je voudrais seulement faire remarquer, M. le Président, que la mesure qui est annoncée ce matin, qui s'étend jusqu'en 1985, ne constitue en aucune manière un abri fiscal. Il s'agit beaucoup plus d'un stimulant fiscal, d'un stimulant à l'investissement. Toute dépense en exploration se trouve ni plus ni moins majorée de 66 2/3% et devient automatiquement déductible du revenu imposable. C'est énorme comme mesure. Je n'ai pas en main, ce matin, les chiffres qu'aurait souhaité voir le député d'Outremont, mais je peux lui dire que la bonne majorité des 32 000 000 \$ dont j'ai parlé tout à l'heure a été effectivement investie par des PME dont une partie aussi sous l'effet stimulant des activités de la Société de développement de la Baie-James dans une ou deux entreprises minières. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Dépôt de documents.

**Copies de lettres du président
au ministre des Travaux publics
et de l'Approvisionnement et au
député de Gatineau**

J'aimerais déposer une lettre à la suite d'une demande du député de Gatineau adressée au ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement et une lettre au député de Gatineau.

**Rapport annuel du Directeur général
du financement des partis politiques**

J'aimerais déposer aussi le rapport annuel 1980-1981 du Directeur général du financement des partis politiques.

M. le ministre délégué aux Affaires parlementaires.

M. Gratton: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Je m'excuse, question de règlement?

M. Gratton: M. le Président, j'admets avoir reçu copie de la lettre que vous venez de déposer, mais pour le bon entendement de tous les membres de l'Assemblée, pourrais-je vous demander d'en faire lecture, compte tenu qu'elle n'est pas très longue?

Le Vice-Président (M. Jolivet): "Suite à la demande de directive que vous m'avez formulée mercredi dernier relativement à l'arbre de Noël sis dans le restaurant Le Parlementaire, vous trouverez ci-joint copie d'une lettre que je transmets à M. Alain Marcoux, ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, dans laquelle je lui demande de procéder au retrait dudit arbre

et ce dans les meilleurs délais.

Je verrai, au cours de la prochaine année, à faire en sorte que le sapin de Noël du Parlementaire soit conforme aux lois et règlements régissant la sécurité dans les édifices publics."

M. le leader.

M. Rocheleau: M. le Président, dépôt de documents, s'il vous plaît!

Le Vice-Président (M. Jolivet): Je m'excuse... Après.

M. le ministre délégué aux Affaires parlementaires.

**Rapport annuel de l'Office
franco-québécois pour la
jeunesse**

M. Charron: Oui, M. le Président, je voudrais déposer le rapport annuel 1980 de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, section du Québec.

**Rapport annuel du Conseil
des collèges**

Au nom du ministre de l'Éducation, je voudrais déposer le rapport annuel du Conseil des collèges 1980-1981.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Rapports déposés.

M. le ministre des Finances.

**Rapports sur les états financiers
du Québec pour l'année 1980-1981**

M. Parizeau: M. le Président, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière, j'ai l'honneur de déposer, en deux copies, les rapports sur les états financiers du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Rapport déposé.

M. le ministre des Affaires culturelles.

**Procès-verbal de la 71e réunion
de la Commission des biens
culturels**

M. Richard: Je voudrais déposer l'extrait du procès-verbal de la 71e réunion de la Commission des biens culturels du Québec, tenue à Montréal le 1er avril 1977, et le rapport annuel 1980-1981 du Musée des Beaux Arts de Montréal.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Rapports déposés.

M. l'adjoint parlementaire, pour le ministre du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Rapport annuel du ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu

M. Dean: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel 1980-1981 du ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Rapport déposé.

M. le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

Rapport annuel de la Régie du logement

M. Tardif: M. le Président, il me fait plaisir de déposer en double exemplaire le rapport pour l'année se terminant le 31 mars 1981 de la Régie du logement.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Rapport déposé.

M. le député de Hull.

Pétitions pour un référendum sur la fusion de Baie-Comeau et Hauterive

M. Rocheleau: M. le Président, je voudrais déposer deux pétitions qui concernent bien entendu la loi 37 sur la fusion forcée de Hauterive et de Baie-Comeau. Une des pétitions vient de plus de 100 organismes ou commerces qui sont contre la fusion forcée et qui demandent un référendum et l'autre pétition, de plus de 5000 noms, qui demande au gouvernement de bien vouloir considérer et de suivre la démocratie et de consulter par référendum les citoyens de Baie-Comeau et Hauterive.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Pétitions déposées.

Dépôt de rapports de commissions élues, M. le leader.

Une voix: Les déposez-vous ou si vous les garrochez?

M. Charron: Qu'est-ce que je peux faire?

Le Vice-Président (M. Jolivet): Dépôt de rapports de commissions élues.

M. Charron: Ce n'est pas moi, cela; c'est le député de Terrebonne.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Terrebonne.

Étude du projet de loi no 32

M. Blais: M. le Président, qu'il me soit

permis, conformément aux dispositions de notre règlement, de déposer le rapport de la commission élue permanente des finances et des comptes publics qui a siégé le 17 décembre 1981 aux fins d'étudier article par article le projet de loi no 32, Loi concernant les emprunts scolaires. Ce projet de loi a été adopté avec amendements.

Des voix: Bravo!

M. Blais: J'en ai un autre.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Deuxième dépôt, M. le député de Terrebonne.

Étude des projets de loi nos 40 et 38

M. Blais: M. le Président, qu'il me soit une deuxième fois permis, conformément encore une fois aux dispositions de notre règlement, de déposer le rapport de la commission élue permanente des institutions financières et coopératives qui a siégé le 11 décembre 1981 afin d'entendre les organismes relativement au projet de loi no 40, ainsi que les 16 et 17 décembre 1981 aux fins d'étudier article par article les projets de loi suivants: 40, Loi sur les sociétés d'entraide économique et modifiant diverses dispositions législatives et 38, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-dépôts. Le projet de loi no 40 a été adopté avec amendements; le projet de loi no 38 a été adopté sans amendement. Merci, M. le Président.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Vice-Président (M. Jolivet): Rapports déposés.

M. le député de Gaspé.

Étude du projet de loi no 36

M. LeMay: M. le Président, qu'il me soit permis, comme à mon confrère de Terrebonne, conformément aux dispositions de notre règlement, de déposer le rapport de la commission élue permanente de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui a siégé le 17 décembre 1981 aux fins d'étudier article par article le projet de loi no 36, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles et les aliments, lequel a été adopté sans amendement.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Rapport déposé.

Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.

M. le leader.

Rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés

M. Charron: D'abord, M. le Président, je devrais m'excuser auprès de l'Assemblée pour avoir déposé hier des projets de loi privés sans avoir préalablement, semble-t-il - je les avais dans mon cahier, mais je les ai oubliés - déposé les avis qui viennent du greffier en loi. Celui qui concerne la ville de La Prairie est absolument sans histoire et celui de Saint-Basile-le-Grand est parfaitement conforme au règlement.

J'aurais, toutefois, dû solliciter une dérogation concernant la ville de Kirkland puisque plus de six mois se sont écoulés depuis la parution des avis. Si on ne veut pas retirer ce projet de loi du feuillet, il faudrait permettre cette suspension des règles. J'en fais motion.
(10 h 40)

Le Vice-Président (M. Jolivet): Cette motion est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

M. Charron: Aujourd'hui, maintenant, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Allez-y.

M. Charron: Le projet de loi qui portera le no 279, Loi concernant les Soeurs Franciscaines missionnaires de l'Immaculée-Conception. Plus de six mois se sont écoulés depuis la parution des avis et les avis ont été publiés pendant quatre journées consécutives plutôt que quatre semaines consécutives. Il y a donc lieu de suspendre les règles de pratique à cet égard. J'en fais motion, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que cette motion est adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

M. Charron: Le projet de loi qui portera le no 234, Loi concernant La Corporation des Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs. Plus de six mois se sont écoulés depuis la parution des avis. Je fais motion pour qu'on puisse le déposer quand même, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

M. Charron: Le projet de loi no 232 qui concerne les Soeurs de la charité de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe. Même dérogation,

M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que cette motion est adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

M. Charron: Le projet de loi no 206 qui concerne Canadian Slovak Building Ltd. Le projet de loi est conforme à l'avis, des avis ont été publiés.

Le projet de loi no 231 concernant la succession de Marie-Ange Barrette. Tout est correct.

Le projet de loi no 207 concernant la succession de Jean-Louis Brissette. Plus de six mois se sont écoulés depuis la parution des avis. Je dois donc faire motion pour qu'on puisse le déposer quand même.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

M. Charron: Même dérogation sollicitée pour le projet de loi no 208 concernant la succession de Robert Meighen.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que cette motion est adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté. Tous ces rapports sont déposés.

M. Charron: C'est cela, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

Présentation de projets de loi au nom des députés. M. le leader.

M. Charron: Concernant les projets de loi au nom des députés, je vous propose d'appeler - ils sont tous en avis - le projet de loi au nom du député de Saint-Hyacinthe, M. le Président.

Projet de loi no 279

Première lecture

Le Vice-Président (M. Jolivet): Le député de Saint-Hyacinthe propose la première lecture du projet de loi privé no 279, Loi concernant les Soeurs Franciscaines missionnaires de l'Immaculée-Conception.

Des voix: Discours.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que cette motion de première lecture est adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader.

M. Charron: Je vais en appeler plusieurs et je ferai une motion omnibus après, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Cela va.

M. Charron: L'autre projet de loi au nom du député de Saint-Hyacinthe, M. le Président.

Projet de loi no 234

Première lecture

Le Vice-Président (M. Jolivet): Le député de Saint-Hyacinthe propose la première lecture du projet de loi privé no 234, Loi concernant La Corporation des Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs. Est-ce que cette motion de première lecture est adoptée?

Des voix: Discours.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader.

M. Charron: Alors, le troisième appel pour le député de Saint-Hyacinthe, M. le Président.

Projet de loi no 232

Première lecture

Le Vice-Président (M. Jolivet): Le député de Saint-Hyacinthe propose la première lecture du projet de loi privé no 232, Loi concernant les Soeurs de la charité de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe. Est-ce que cette motion de première lecture est adoptée?

Des voix: Discours.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader.

M. Charron: Le projet de loi au nom du député de Laurier, M. le Président.

Projet de loi no 206

Première lecture

Le Vice-Président (M. Jolivet): Le député de Laurier propose la première lecture du projet de loi privé no 206, Loi concernant Canadian Slovak Building Ltd. Est-ce que cette motion de première lecture est adoptée?

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader.

Renvoi à la commission des institutions financières et coopératives

M. Charron: Je propose que ces quatre projets de loi soient déferés à la commission parlementaire des institutions financières.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader.

M. Charron: Je vous prierais maintenant d'appeler les deux projets de loi au nom du député de Joliette-Montcalm, M. le Président.

Projet de loi no 231

Première lecture

Le Vice-Président (M. Jolivet): Le député de Joliette-Montcalm propose la première lecture du projet de loi privé no

231, Loi concernant la succession de Marie-Ange Barrette.

Cette motion de première lecture est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Vice-Président (M. Jolivet): S'il vous plaît!

M. le député de Joliette-Montcalm, est-ce qu'il y a consentement?

Consentement.

M. Chevrette: Consentement demandé à la fois à mon leader et au leader de l'Opposition pour que ce projet de loi soit adopté sans faute aujourd'hui. J'expliquerai dans l'intimité à tous les deux pourquoi.

Le Vice-Président (M. Jolivet): C'est un appel.

Projet de loi no 207

Première lecture

M. le député de Joliette-Montcalm, au nom du député de Sainte-Marie propose la première lecture du projet de loi privé no 207 Loi concernant la succession de Jean-Louis Brissette.

Cette première lecture est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader.

M. Charron: Le projet de loi au nom du député de Notre-Dame-de-Grâce.

Projet de loi no 208

Première lecture

Le Vice-Président (M. Jolivet): Le député de Notre-Dame-de-Grâce propose la première lecture du projet de loi privé no 208, Loi concernant la succession de Robert Meighen. Cette première lecture est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader.

Renvoi à la commission de la justice

M. Charron: Je propose que ces trois projets de loi soient déferés à la commission de la justice.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Cette motion est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

Questions orales des députés.

M. le député de Mont-Royal.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

La déclaration du ministre de la Justice à la suite de l'enquête de la Sûreté du Québec dans le dossier de la SHQ

M. Ciaccia: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Hier, le chef de l'Opposition a souligné la différence entre l'enquête publique et l'enquête policière. Nous reviendrons à la question de l'enquête publique à un autre moment.

Aujourd'hui, je voudrais parler sur la déclaration du ministre d'hier. Certains aspects me laissent passablement perplexé. Je me permets de citer la conclusion du deuxième volet, celui impliquant supposément le chef de cabinet du premier ministre: "Il n'y a aucun fait dans cette affaire susceptible de montrer la commission de quelque acte criminel que ce soit." C'est clair.

Concernant le troisième volet, celui de la tentative de pot-de-vin à M. Latouche, vous ne dites pas la même chose. Vous concluez qu'il n'y a pas de faits "de nature à permettre de porter des accusations de tentative de fraude ou de complot pour en arriver à cette fin." Donc, vous dites qu'il n'y a pas de fraude, mais vous ne dites pas qu'il n'y a pas eu d'acte criminel autre. Vous dites qu'il n'y a pas eu de fraude, mais vous ne dites pas qu'il n'y a pas eu d'acte criminel autre.

Pourquoi, M. le ministre, avez-vous utilisé une formulation différente dans le troisième volet? Pouvez-vous affirmer, de votre siège, que dans le cas de la tentative de pot-de-vin devant être remis à M. Yvan Latouche il n'y a aucun fait susceptible de démontrer la commission de quelque acte criminel que ce soit de la part soit de M.

Foisy, conseiller spécial du ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, ou de M. Lemieux, chef de cabinet du ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre de la Justice.

M. Bédard: Concernant le volet auquel se réfère le député de Mont-Royal, il a raison de mentionner la différence de formulation entre ce qu'il est convenu d'appeler le deuxième volet et le troisième volet. Chaque mot est bien pesé et les conclusions que j'ai données font suite, je le répète, à une enquête policière qui a été faite, une analyse sérieuse et complète, de la part du procureur de la couronne, une analyse complète et sérieuse de la part de la Direction générale des affaires criminelles et c'est ce qui m'a amené à faire la déclaration que j'ai faite hier.

Je peux assurer le député de Mont-Royal que s'il y avait eu des actes autres qui auraient été de nature criminelle, à ce moment-là, des accusations auraient été portées.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Pourquoi, M. le ministre, n'avez-vous pas pris de procédures contre M. Jean Foisy, conseiller spécial du ministre de l'Habitation, et M. Lemieux? M. Foisy a affirmé à un journaliste qu'il avait demandé à un entrepreneur de mettre 50 000 \$ sur le tas pour Latouche. Et M. Lemieux - il y avait même une contradiction - a confirmé que cette proposition avait été discutée, mais pas en la présence du ministre de l'Habitation.

Puisque le Code criminel prévoit deux infractions différentes, l'une étant la fraude ou tentative de fraude, à laquelle vous vous êtes référé hier, et l'autre étant la corruption ou tentative de corruption que vous avez soigneusement évité de mentionner dans votre déclaration d'hier. Est-ce que l'aspect corruption ou tentative de corruption a été analysé dans le rapport du procureur de la couronne? Quelles sont les conclusions à cet effet?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre de la Justice.
(10 h 50)

M. Bédard: Que je sache, une tentative de corruption peut constituer un acte criminel, si la preuve en est claire. S'il y avait eu, dans l'enquête policière, des éléments qui les auraient amenés à recommander une plainte de tentative de corruption, à ce moment-là, cela aurait été étudié en conséquence par les procureurs de

la couronne; et si les procureurs de la couronne en étaient venus à la conclusion qu'il y avait des éléments criminels concernant des tentatives de corruption, à ce moment-là, on aurait agi, au ministère de la Justice, en conséquence, et il y aurait eu des accusations de portées. S'il n'y a pas eu d'accusations de portées, c'est qu'il n'y avait pas d'élément criminel ou de preuve permettant de porter des accusations criminelles. Il me semble que c'est très clair.

J'ai lu les journaux ce matin et j'ai lu une déclaration du député de Mont-Royal qui essayait de faire croire que le ministère ou le ministre de la Justice laissait en suspens le volet concernant des irrégularités à la Division des réparations majeures de la SHQ. C'est complètement faux. Hier, j'ai très bien mentionné dans ma déclaration, que concernant ce quatrième volet, l'enquête policière continuait et que, lorsqu'elle sera terminée, s'il y a lieu de porter des plaintes elles seront portées.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: M. le Président, M. le ministre n'a pas expliqué à cette Chambre...

M. Bédard: Je m'excuse, M. le Président, il y a un autre volet.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre de la Justice.

M. Bédard: M. le Président, le député de Mont-Royal fait état du contenu de certains articles de journaux concernant, entre autres, les personnes qu'il a mentionnées. Je pense que le député de Mont-Royal sait très bien qu'un ministère de la Justice sérieux, qu'un Procureur général sérieux ne portent pas des accusations à partir du contenu d'articles de journaux. Ces articles de journaux ou les allégations qui ont pu être évoquées ici en cette Chambre, je l'ai déjà dit, ont fait l'objet d'une enquête complète et sérieuse par la Sûreté du Québec, d'une analyse complète et sérieuse par les procureurs de la couronne et la Direction générale des affaires criminelles du ministère de la Justice et, hier, j'ai donné les conclusions de cette enquête.

M. Ciaccia: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: ... il semble y avoir deux poids, deux mesures ici. Le ministre n'a pas expliqué pourquoi dans sa déclaration on a soigneusement fait une différence entre aucun acte criminel de la part du cabinet du

ministre et la question de tentative. Le ministre vient d'affirmer qu'une admission publique par un fonctionnaire n'a aucune valeur.

M. Bédard: M. le Président, question de privilège.

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** M. le ministre, une question de privilège.

M. Bédard: Je demanderais au député de Mont-Royal de ne pas penser seulement à ses questions, mais de bien peser ce que j'ai dit. Je n'ai jamais dit que les déclarations faites, on ne devait en tenir compte en aucune façon. Au contraire, je vous ai dit, hier, que tous les éléments avaient été analysés au niveau de l'enquête policière. Toutes les allégations et tout le contenu que ce soit d'articles de journaux ou d'autres informations qui auraient pu être de nature à constituer une preuve ont fait l'objet d'une enquête en profondeur par les policiers et ont été analysés par le procureur de la couronne et la Direction générale des affaires criminelles, ce qui nous a amenés à la conclusion que j'ai énoncée à la Chambre, hier.

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: M. le Président, le ministre pèse ses paroles comme je pèse mes paroles. Il n'a pas expliqué la différence dans son affirmation entre les deuxième et troisième volets. M. le Président, question additionnelle. Si le ministre se retranche derrière la soi-disant politique de ne pas rendre public le rapport du procureur de la couronne et de l'enquête policière, je lui rappellerais, brièvement, les cas suivants: dans le cas de Lucien Rivard, il y a eu une enquête policière, un rapport. Le ministre de la Justice, à ce moment, a rendu public le rapport.

Une voix: Pas les rapports de police.

M. Ciaccia: Les rapports de police, le rapport du procureur de la couronne.

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** S'il vous plaît, M. le député, continuez.

M. Ciaccia: S'il vous plaît, c'était dans le calme jusqu'à maintenant, on pourrait continuer dans le calme. Je vais vous citer un autre exemple. En 1977, durant le malheureux accident impliquant le premier ministre et M. Edgar Trottier, vous avez rendu public le rapport du coroner ainsi qu'annexés à ce rapport les rapports policiers. Le rapport du coroner à ce moment-là et le rapport du procureur de la

couronne maintenant sont semblables, juridiquement, parce qu'il y avait événement, la question de l'accident, qui pouvait donner suite à une plainte criminelle. Et ici, vous avez événement, les affaires de la SHQ, Foisy et Lemieux, qui peuvent porter suite. Juridiquement, ce sont des rapports semblables, analyse de faits et conclusions. Quand vous avez rendu public ce rapport, je vous cite, vous avez dit: Je vous ai fait distribuer à l'avance une copie de ces documents afin que vous preniez connaissance de tous les éléments sur lesquels il avait fondé son verdict et sur lesquels il a été décidé subséquemment de ne pas porter de plainte. Je voudrais demander au ministre de la Justice aujourd'hui pourquoi le ministre de la Justice refuse de rendre public le rapport du procureur de la couronne.

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** M. le ministre.

M. Bédard: M. le Président, je ne me retranche en aucune façon derrière quelque prétexte que ce soit pour ne pas rendre le rapport public. Le député de Mont-Royal sait très bien que les rapports de police, lorsqu'il y a enquête policière, ne sont pas rendus publics. Le député de Mont-Royal...

M. Ciaccia: Question de privilège, M. le Président!

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** M. le ministre, je m'excuse, question de privilège de la part du député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Le ministre de la Justice vient de dire que je sais qu'on ne rend pas les rapports de police publics, mais je viens de lui citer deux cas où les rapports ont été rendus publics, M. le Président.

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** M. le ministre.

M. Bédard: Si vous m'aviez laissé terminer, j'allais compléter: sauf très exceptionnellement...

Des voix: Ah!

M. Bédard: ... et j'expliquerai.

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** S'il vous plaît!

M. Bédard: M. le Président, le député de Mont-Royal a fait état d'un dossier où le premier ministre du Québec était concerné en rapport avec un accident d'automobile. Si vous voulez lire ma déclaration de ce moment-là, j'ai d'ailleurs laissé entendre que, très exceptionnellement, il s'agissait d'une enquête du coroner, que je rendais publics

tous les éléments de l'enquête du coroner et même les rapports de police, les dépositions qui avaient été prises par les policiers concernant cet accident, et que je le faisais très exceptionnellement parce que j'étais conscient - et je pense que la presse m'a donné raison à ce moment-là - que lorsqu'on parle du premier ministre, il ne s'agit pas d'un citoyen comme tous les autres, il s'agit d'un citoyen qui a - vous l'admettez avec moi - une responsabilité tout à fait particulière. C'est pour cela qu'à ce moment-là j'ai adopté cette attitude, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: M. le Président...

M. Bédard: M. le Président, laissez-moi terminer.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Je m'excuse, je pensais que vous aviez terminé, M. le ministre.

M. Bédard: M. le Président, sur un autre point sur lequel revient le député de Mont-Royal, à l'effet que la formulation de ma déclaration d'hier n'est pas la même, concernant le deuxième volet par rapport au troisième volet, c'est exact. D'ailleurs, cela se voit au texte même que j'ai lu ici à cette Assemblée nationale en faisant rapport, à la demande, d'ailleurs, du député de Mont-Royal, sur les volets qui étaient terminés au niveau de l'enquête. S'il y a une différence, c'est très simple, c'est que l'enquête policière, dans les deux cas, ne révèle pas le même contenu et à ce moment-là, cependant, au niveau des conclusions, après analyse, encore une fois, de la Direction générale des affaires criminelles, analyse du procureur de la couronne, enquête complète et sérieuse de la Sûreté du Québec, la conclusion - et c'est ce à quoi je suis tenu comme Procureur général - est très nette, très claire à l'effet qu'il n'y a pas commission d'acte criminel. C'est ce que j'ai dit très clairement hier.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Mont-Royal.
(11 heures)

M. Ciaccia: Il semble avoir ici deux poids deux mesures, selon que ce soit un citoyen en particulier qui fait quelque chose ou un autre.

Premièrement, vous ne m'avez pas répondu. Pourquoi? Si vous ne voulez pas rendre publics les rapports policiers, au moins, le rapport du procureur de la couronne, vous pouvez le rendre public. Est-ce que je dois interpréter ainsi votre déclaration? D'après les affirmations de MM.

Foisy et Lemieux, vous faites la distinction avec l'accident malheureux du premier ministre et vous m'affirmez que pour un conseiller spécial ou un chef de cabinet qui sont encore avec le gouvernement, c'est permis d'offrir à même les fonds publics, ou d'en discuter, de l'argent pour empêcher la dénonciation de certaines irrégularités...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Je dois cependant savoir s'il y a question de privilège, M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. le ministre. Cela va?

M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Je veux savoir si votre déclaration d'hier veut dire que des fonctionnaires à votre gouvernement peuvent faire des offres de fonds publics et que cela n'apporte aucune procédure judiciaire; c'est ce que vous venez d'affirmer devant cette Chambre, aujourd'hui. Quelle sorte de gouvernement faites-vous avec ces affirmations?

Le Vice-Président (M. Jolivet): S'il vous plaît!

M. le ministre.

M. Bédard: M. le Président, je ne porterai pas de jugement sur la démagogie des termes et des conclusions employés par le député de Mont-Royal. Ce que j'ai dit hier, c'est qu'à la suite de l'enquête policière concernant toutes les allégations qui ont été faites dans cette affaire ou concernant les affaires auxquelles a souvent référé le député de Mont-Royal dans cette Chambre, il n'y avait pas de commission d'acte criminel. M. le Président...

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre. S'il vous plaît!

De la même façon que jusqu'à maintenant chacun ait eu le droit de se faire entendre, j'aimerais qu'on fasse entendre le ministre.

M. le ministre.

M. Bédard: M. le Président, le député de Mont-Royal sait très bien que cette enquête a été sérieuse et la plus complète possible. Les policiers de la Sûreté du Québec qui ont enquêté dans cette affaire ont poussé le professionnalisme jusqu'à aller voir le député de Mont-Royal pour lui permettre de porter à leur connaissance tous les éléments qu'il voudrait y voir enquêtes. Tous les éléments qui ont été portés à la connaissance des policiers ont fait l'objet d'enquête. La conclusion - pas seulement celle du Procureur général - de l'enquête policière, de l'analyse du procureur de la couronne et de celle de la Direction générale des affaires criminelles, démontre qu'il n'y a

pas lieu de porter des plaintes, parce qu'il n'y a pas de preuve de commission d'acte criminel. C'est clair. Si vous prétendez le contraire, faites ce que vous avez à faire.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Question de privilège, M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Je ne voudrais pas que les propos du ministre, quand il a mentionné mon nom, permettent de conclure que j'ai mis en doute la question du comportement de la Sûreté du Québec. Ce n'est pas cela du tout. Je vous demande de déposer le rapport du procureur de la couronne, faites-le donc.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre.

M. Bédard: Je suis très heureux d'entendre le député de Mont-Royal dire qu'il ne met pas en doute le travail d'enquête qui a été fait par la Sûreté du Québec dans ce dossier.

Selon la conclusion de cette enquête, qui n'est pas mise en doute par le député de Mont-Royal, il n'y a pas d'élément qui peut mener à porter des plaintes et il n'y a pas de preuve de commission d'acte criminel. Soyez logique avec l'affirmation que vous venez de faire concernant...

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre!

M. Bédard: ... quelles que soient les tentatives de l'Opposition aux fins de m'amener à poser un geste que, comme Procureur général, je ne dois pas poser en termes de responsabilité, savoir déposer les rapports de police et les analyses faites par les procureurs de la couronne et la Direction générale des affaires criminelles, je n'y succomberai en aucune façon, quelles que soient les conclusions qu'essaie d'en tirer le député de Mont-Royal.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Question additionnelle, M. le député de Terrebonne.

M. Blais: Je demanderai au ministre de la Justice s'il serait possible de faire part à l'Assemblée du coût de ces enquêtes sur les faux scandales des ballounes rouges en Chambre.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Laporte, question principale. À l'ordre, s'il vous plaît!

L'investissement gouvernemental dans Quebecair

M. Bourbeau: M. le Président, au mois de juillet dernier, le gouvernement annonçait

avoir investi 15 000 000 \$ dans la société Quebecair, qui connaissait des difficultés financières à ce moment-là, dont environ 10 500 000 \$ se sont retrouvés dans les coffres de la compagnie et 4 500 000 \$ dans la poche des actionnaires.

Or, il appert que Quebecair avait accordé, quelques mois auparavant, un contrat estimé à 1 500 000 \$ ou 2 000 000 \$ pour des réparations majeures à un hangar de la compagnie situé à Dorval, à un dénommé Luc Cyr.

Une voix: Ah! le "chum" du premier ministre!

M. Bourbeau: Luc Cyr, un grand ami du premier ministre, dont l'évocation du seul nom fait frémir le ministre de l'Habitation!

Une voix: Un autre joueur de cartes.

M. Bourbeau: M. Luc Cyr...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Je m'excuse, M. le député, pour qu'on comprenne bien vos paroles, pour que le ministre concerné puisse bien y répondre, j'aimerais qu'on soit calme.

M. le député.

M. Bourbeau: M. Luc Cyr est le même personnage qui a obtenu des contrats sans soumissions dans l'affaire de la Grande Passe et qui a été intimement lié...

M. Tardif: Question de privilège, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre, s'il vous plaît!

Question de privilège, M. le ministre de l'Habitation.

M. Tardif: M. le Président, la Société de logement centre-ville Inc., un organisme à but non lucratif, peut donner et est libre de donner des contrats à qui elle veut.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Laporte, s'il vous plaît, votre question.

M. Bourbeau: M. Luc Cyr, disais-je, qui a été intimement lié au scandale de la Société d'habitation du Québec.

Ma question au ministre des Transports est la suivante. Est-il exact...

M. Tardif: Question de privilège.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député... S'il vous plaît!

M. le ministre de l'Habitation, sur une question de privilège.

M. Tardif: M. le Président, le Procureur général a fait état du résultat du volet de trois enquêtes. En aucun cas, il n'y a de scandale confirmé autrement que dans l'esprit de ceux qui les ont...

M. Lalonde: Sur la question de privilège.

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre, s'il vous plaît! Je ne veux pas que le débat s'engage. M. le député de Laporte.

M. Lalonde: Question de privilège, M. le Président, vous en avez accordé deux au ministre.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Je m'excuse.

M. le député de Laporte.

M. Lalonde: Question de privilège, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député, ce n'est pas ce que vous avez dit tout à l'heure. Vous avez dit "sur" la question de privilège. Vous me dites maintenant: Question de privilège. C'est différent.

M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Lalonde: M. le Président, je prends acte de la distinction subtile entre "sur la question de privilège" et "question de privilège". Le ministre vient d'induire et la population et la Chambre en erreur en disant que les enquêtes bidons du ministre de la Justice ont enlevé toute question...

Le Vice-Président (M. Jolivet): C'est ce que je craignais, et je ne veux pas de débat.

M. le député de Laporte, s'il vous plaît, votre question, parce qu'il y a d'autres députés en cette Chambre qui veulent poser des questions.

M. Bourbeau: M. le Président, je veux bien compléter ma question, mais si on m'arrête à toutes les secondes...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Allez-y!

M. Bourbeau: Je disais donc que M. Luc Cyr est le même personnage dont le nom a été mêlé au scandale de la SHQ.
(11 h 10)

M. Tardif: M. le Président, question de privilège.

Des voix: Ah!

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Laporte, vos messages, de part et d'autre, étant passés, voulez-vous, s'il vous plaît, poser votre question? M. le député de

Laporte.

M. Tardif: M. le Président, question de privilège.

Le Vice-Président (M. Jolivet): S'il vous plaît! M. le ministre, de part et d'autre, chacun a voulu faire son message. Je dois vous dire que j'ai répété que les messages, de part et d'autre, étant faits, à moins que ce ne soit une question de privilège autre que celle que j'ai entendue jusqu'à maintenant... M. le député... M. le ministre, s'il vous plaît!

M. Tardif: M. le Président, en vertu de notre règlement, je demande au député de retirer ses paroles à propos du scandale ou qu'il le prouve.

Des voix: Oh!

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre! M. le député de Laporte, j'ai cru comprendre que votre question s'adressait au ministre des Transports. S'il vous plaît!

M. Bourbeau: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Je m'excuse, M. le député de Laporte. S'il vous plaît! J'ai compris, comme vous, la demande du ministre. J'ai compris, comme vous aussi, que le député a le pouvoir de retirer ses paroles ou de ne pas les retirer. Ce n'est pas à moi de décider. Tout ce que je veux...

Une voix: C'est un scandale, voyons donc! Vous êtes malades.

Le Vice-Président (M. Jolivet): ... c'est qu'on revienne au sujet de la question principale. M. le député de Laporte.

M. Chevette: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Laporte.

M. Chevette: M. le Président, question de privilège.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Joliette, question de privilège.

M. Chevette: Ma question de privilège se veut également une demande de directive à la présidence. Dans le règlement, il est dit que, quand quelqu'un met en doute la parole d'un ministre, on peut se servir de certains articles du règlement, pour faire comparaître un député et lui faire mettre son siège en jeu.

M. le Président, il y a eu, en cette Chambre, des déclarations et des rapports officiels. Quel est le moyen dans notre

règlement, quand un député remet en question une déclaration directe d'un ministre de son siège, de procéder comme député quand un autre député se lève pour remettre en question un rapport officiel d'un ministre?

Le Vice-Président (M. Jolivet): Je vais répondre à la demande de directive d'abord et peut-être qu'il n'y aura pas de questions ensuite. M. le député de Laporte a entendu comme moi la demande du ministre de l'Habitation. Je veux simplement lui dire que, comme il l'a bien entendu comme moi, il y a deux choses à faire. La première, c'est de retirer les paroles qu'il a dites et la deuxième, c'est de ne pas les retirer. C'est son choix personnel. Je peux simplement transmettre la demande qui est faite par le ministre et, ensuite, l'ensemble des gens en cette Chambre et ailleurs pourra juger de la décision qu'il a prise.

En conséquence, M. le député de Laporte, je vous demande de poser votre question.

M. Lalonde: Question de règlement, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Marguerite-Bourgeoys, sur une question de règlement.

M. Lalonde: Je pense, M. le Président, qu'on veut ici faire une petite manoeuvre...

Mme Lavoie-Roux: D'intimidation.

M. Lalonde: ... d'intimidation à l'égard du député.

Des voix: Ah!

M. Lalonde: Je veux terminer, s'il vous plaît, ma question de règlement. Je veux faire remarquer ceci, M. le Président. Il y a eu deux rapports du Vérificateur général qui...

Une voix: Non, trois.

M. Lalonde: ... témoignent d'un scandale qui ne parlait même pas des pots-de-vin.

Le Vice-Président (M. Jolivet): S'il vous plaît! M. le député de Laporte, votre question principale, s'il vous plaît!

M. Bourbeau: M. le Président, est-ce que vous voulez ma réponse à la question du ministre...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Non.

M. Bourbeau: ... ou ma question au ministre?

Le Vice-Président (M. Jolivet): La question au ministre des Transports.

M. Bourbeau: Très bien, M. le Président. Ma question au ministre des Transports est la suivante. Est-il exact que la société Quebecair dans laquelle le gouvernement a investi tant de fonds publics a accordé un contrat à M. Luc Cyr dont j'ai parlé tout à l'heure? Deuxièmement, est-ce qu'il y a une relation de cause à effet entre le fait que Quebecair ait accordé un contrat à M. Luc Cyr et le fait que le gouvernement ait investi 15 000 000 \$ dans Quebecair?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre des Transports.

M. Clair: M. le Président, ce que je trouve...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Je m'excuse, M. le ministre. S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît!

Je pense que le ministre a droit à sa réponse. S'il vous plaît!

M. le ministre des Transports.

M. Clair: Ce que je trouve scandaleux, c'est bien l'attitude du député de Laporte quand il aura pris connaissance de la réponse que je m'appête à lui donner.

J'affirme de mon siège, M. le Président, qu'il n'y a eu aucune relation entre le fait que Transit construction ait obtenu, en avril 1980, un contrat pour surélever le toit du garage de Quebecair et l'investissement de 15 000 000 \$ que le gouvernement a fait dans Quebecair. Quebecair a décidé, en avril 1980, à la suite d'achat de Boeings 737 de surélever le toit de son garage. Qu'est-ce que cela peut avoir à faire avec un investissement de 15 000 000 \$ dans Quebecair, que ce soit Transit construction ou n'importe quelle compagnie de construction qui ait surélevé le toit?

M. le Président, je dirai, par ailleurs, qu'en ce qui concerne ce contrat-là, premièrement, il est intervenu en avril 1980, donc, avant l'investissement du gouvernement dans Quebecair en juillet 1981. C'est donc une ballonne, et tout ce que je retiens de cela, c'est essentiellement deux choses: Transit construction pouvait obtenir des contrats d'une compagnie privée qui s'appelait Quebecair, dont les dirigeants, au niveau du comité exécutif, s'appelaient Alfred Hamel, Guy Bernier, président de la Société d'investissement Desjardins, Paul Gauthier, de la Société d'investissement Desjardins, Robert Provost, de Provost corporation...

Des voix: Des rouges. Des libéraux.

Le Vice-Président (M. Jolivet): S'il vous plaît! S'il vous plaît!
M. le ministre.

M. Clair: Je termine simplement en disant que ce qu'on peut retenir de la question du député de Laporte c'est que Transit construction, la compagnie de M. Luc Cyr, obtenait des contrats d'autres compagnies privées. Mais ce que je retiens, par ailleurs, c'est que le député de Laporte essaie simplement, par des questions comme celles-là, de salir la réputation de Quebecair.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de... S'il vous plaît! Vous allez empêcher les questions de la part du député de Nicolet ensuite.

M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: Je suis heureux de constater que le ministre nous rassure. Cependant, j'aimerais, avant de poser ma question additionnelle, faire remarquer que le contrat s'est échelonné sur une longue période qui est en train de se terminer maintenant.

Des voix: Question. Question.

M. Bourbeau: Compte tenu que l'exécution du contrat se termine ces jours-ci et que le gouvernement a investi il y a plusieurs mois dans Quebecair, ne peut-on pas penser qu'au mois de juillet dernier des sommes importantes étaient encore dues à M. Luc Cyr ou à sa compagnie Transit construction? Et le ministre peut-il nous assurer qu'aucune partie de l'argent des contribuables qui a été investi dans Quebecair n'est allé à M. Luc Cyr ou...

Le Vice-Président (M. Jolivet): S'il vous plaît! S'il vous plaît!

M. le leader, sur une question de privilège.

M. Charron: Question de privilège, M. le Président, et, en même temps une question de règlement. Dans la formulation même - je ne parle pas du fond, parce que le fond est sale actuellement - de la question du député de Laporte, "ne peut-on pas penser", est-ce que la période des questions est faite pour qu'on se mette à dire aux gens: Ne peut-on pas penser ceci et ne peut-on pas penser cela? Avez-vous vu le joint qu'il est en train de faire, M. le Président, à partir de la réponse qu'il a faite? Avez-vous vu le trafiquage d'opinions qu'il essaie de faire actuellement?

Une voix: Salissage!

M. Charron: S'il n'y a pas d'éthique, de l'autre côté, il y a au moins un règlement à l'Assemblée nationale qui, lui, vous interdit, M. le Président, d'accepter des questions sales comme celles du député.
(11 h 20)

Des voix: Bravo! Bravo!

Une voix: C'est sale. C'est dégueulasse.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre.

M. Clair: Le leader a donné la réponse. Je n'ai pas de réponse à donner à des questions qui essaient simplement de salir les gens et de faire des associations qui ne doivent pas être faites.

Des voix: Bravo!

Une voix: Dégueulasse!

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Nicolet.

Les 200 000 000 \$ de LaPrade

M. Beaumier: Merci, M. le Président. Ma question s'insère dans la préoccupation économique de ce gouvernement et s'adresse au ministre de l'Énergie et des Ressources. Chacun sait qu'au mois d'août 1978, le gouvernement fédéral décidait, de façon unilatérale, comme c'est devenu par la suite son habitude, de mettre fin au projet de construction de l'usine d'eau lourde de LaPrade, à Gentilly. Ce fut considéré par tout le monde comme un bris de contrat inacceptable, y compris par le gouvernement fédéral lui-même qui, en guise de compensation, s'était engagé à verser au gouvernement du Québec un montant de 200 000 000 \$.

Afin que tout le monde comprenne bien ce dont il s'agit et l'importance de ce projet pour le Québec, pour la région et pour le comté, il s'agissait de rien de moins que d'une perte de 620 000 000 \$ en investissements, de 1500 emplois pour la construction et de 450 emplois permanents pour le fonctionnement de cette usine, ce qui correspondait, entre autres, à 280 000 000 \$ en salaire.

J'aimerais savoir, du ministre de l'Énergie et des Ressources, ce qu'il en est du dossier et comment il entend récupérer les 200 000 000 \$ qui nous sont dus.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Duhaime: On parle du dossier LaPrade depuis maintenant trois ans. Du côté

fédéral, j'ai l'impression qu'on en a parlé beaucoup pendant le référendum, on en a parlé beaucoup aussi pendant la dernière élection; depuis, c'est le silence total. Ce que je vais dire au député de Nicolet est très clair. J'ai eu l'occasion de parler à quelques reprises, non pas dernièrement, mais il y a plusieurs mois, avec le ministre fédéral de l'Énergie, l'incomparable Marc Lalonde, pour amorcer une discussion afin que le Québec puisse toucher l'indemnité promise de 200 000 000 \$ en compensation pour le manque à gagner des investissements à l'usine d'eau lourde de LaPrade. Tout ce que je peux dire pour l'instant, c'est que c'est peut-être à l'invitation du député libéral de Jean-Talon, qui est en face de nous, que le gouvernement fédéral a décidé de ne rien faire dans ce dossier. Comme vous le savez, il y a une mission économique du Parti libéral du Québec qui voyage, un peu comme des kangourous, d'une région à l'autre, de temps à autre, et la dernière fois, ils étaient dans les Bois-Francs; c'est rapporté dans le journal *Le Nouvelliste* du samedi 21 novembre 1981. Cela va peut-être rappeler un souvenir au député de Vaudreuil-Soulanges.

On a demandé son avis au député Jean-Claude Rivest sur l'emploi des 200 000 000 \$ dans le projet de LaPrade et voici la réponse du député libéral de Jean-Talon: "À cause de la mauvaise situation économique, le gouvernement préfère ne rien dépenser; c'est toujours ça de gagné pour l'année prochaine." Comme sommet de stupidité, je pense que c'en est un.

Des voix: Il n'est pas en Chambre.

Une voix: Ce n'est pas parce qu'il n'est pas en Chambre qu'il n'est pas stupide.

M. Duhaime: Je répéterai à n'importe quel moment du jour ou de la nuit ce que je viens de dire. Peut-être qu'un de ces bons matins, les Québécois, qui paient des taxes au niveau fédéral, quelques milliards, en tout cas, chaque année, vont se rendre compte que ce qui est dû au Québec dans le dossier de LaPrade, et particulièrement les gens de ma région, ceux de la Mauricie, on se l'est fait littéralement voler. J'ai à l'esprit un mot encore plus fort, mais je vais le taire.

Une voix: On pense la même chose que toi.

M. Duhaime: Mais je n'arrive pas à comprendre qu'on ait pu trouver des centaines de millions rapidement pour investir dans Chrysler, dans Volkswagen, dans Ford.

Je ne parlerai pas des avions, ce matin, M. le Président, vous connaissez mon sentiment sur les fameux F-18, mais, chaque

fois qu'il s'agit d'un dossier du Québec, les 74 qui sont à Ottawa commencent à coûter très cher. Quand les Québécois auront-ils compris que le dossier de LaPrade est peut-être l'illustration de cette impuissance chronique et historique? M. Lalonde l'a dit: Qu'est-ce que vous allez faire avec ces 200 000 000 \$? On a des projets dans l'énergie, M. le Président, pas seulement dans la région de la Mauricie, mais dans le Québec entier, pour des centaines de millions dans les années qui viennent, et on se rend compte qu'on est en face d'un mur. Je vais donner simplement une illustration.

M. le Président, nous avons, dans un secteur très précis, pris une bonne longueur d'avance non seulement sur le reste du Canada, mais je dirais à l'échelle du continent, dans le dossier de l'hydrogène liquide. J'ai eu l'occasion de le dire publiquement à Montréal, avec ce centre de recherche en électrochimie, où Hydro-Québec est impliquée depuis plusieurs années, et tout récemment avec la compagnie Noranda. Nous avons tout ce qu'il faut au Québec, de l'eau, un "know-how" dans le secteur de l'hydroélectricité, et il est certain que, dans les années qui viennent, cette nouvelle forme d'énergie va sans aucun doute remplacer ce que nous connaissons déjà. Dans ce seul dossier, ce qui est en train de se fricoter, à partir de Toronto et des relations privilégiées entre Toronto et Ottawa, je vous le donne en mille, M. le Président, dans quelques mois d'ici, entendrons-nous un autre "faiseur" se lever et applaudir ce que le gouvernement fédéral a décidé d'implanter, le Centre de recherche en électrochimie en Ontario?

Dans l'éditorial du journal *Le Droit* du 10 décembre, le titre, M. le Président, ça ne s'adresse pas à vous bien sûr, mais c'est marqué: "Eh bien, dansez maintenant". Ce que je dis, M. le Président, c'est que l'indemnité de LaPrade, 200 000 000 \$, pourrait servir à l'établissement au Québec d'un centre de recherche en hydrogène liquide. Vous allez me permettre de dire ceci, M. le Président, et je vais citer l'éditorial du journal *Le Droit*.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre - s'il vous plaît - la période s'achève.

Une voix: Il y a juste les ballounes qui les intéressent!

M. Duhaime: Je veux citer l'éditorial, M. le Président. Je suis convaincu que, si le député cesse de mâcher sa gomme, et écoute ce que je vais dire, ça va l'intéresser.

"Évidemment, le Québec s'est donné toute cette infrastructure pendant que l'Ontario mijotait quelques plans devant lui permettre de devenir un grand du pétrole (l'achat des 25% des actions de Suncor).

Quand on pense que, dans 60 ans, le pétrole sera largement supplanté par l'hydrogène, le Québec aura alors acquis l'expertise nécessaire pour obtenir ce nouvel or noir à un prix très économique (le développement de la fusion nucléaire sera alors devenu la "pierre philosophale" des alchimistes du 21e siècle).

"Ainsi, pendant que Bill Davis jouait les cheikhs du pétrole, Québec et Ottawa "conspiraient" pour développer des énergies plus durables. Comme dirait La Fontaine: vous chantiez, mon cher M. Davis? Eh bien, dansez maintenant!"

La mise en garde que je fais ce matin, M. le Président, ça n'a pas de bon sens qu'on se fasse fourrer dans le dossier de LaPrade. 200 000 000 \$ perdus, alors que les 200 000 000 \$ de LaPrade vont servir à implanter en Ontario un centre de recherche dans l'hydrogène liquide.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Additionnelle et courte à la fois, la question et la réponse. M. le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue): M. le Président, le ministre de l'Énergie et des Ressources a soulevé la question de l'implantation du futur Institut de recherche en électrochimie. Or, le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue est doublement intéressé, parce que ça concerne son comté et les prévisions de la Noranda, qui, de concert avec Hydro-Québec, a devisé justement pour s'établir à Rouyn, dans le comté de Rouyn-Noranda-Témiscamingue. Rapidement, M. le Président, je voudrais savoir où en sont les pourparlers actuellement avec le gouvernement fédéral, parce que nous savons que c'est le gouvernement fédéral qui va décider en termes d'implantation en ce qui concerne la province. Je voudrais demander au ministre de l'Énergie et des Ressources quels sont les pourparlers actuellement en cours avec le gouvernement fédéral et quand nous pourrions avoir une décision qui - je l'espère, cette fois-ci - pourra être favorable pour l'ensemble de la collectivité québécoise et tout particulièrement pour les citoyens et les citoyennes de Rouyn-Noranda. (11 h 30)

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre, rapidement, s'il vous plaît!

M. Duhaime: M. le Président, si vous me donniez dix minutes avec le consentement de l'Assemblée nationale, je pourrais...

Des voix: Non!

Le Vice-Président (M. Jolivet): Il n'y a pas de consentement.

M. Duhaime: ... vous raconter en détail comment se déroulent les discussions qu'un ministre du Québec a avec un ministre du gouvernement du Canada. Je ne sais pas, M. le Président, si vous vous êtes déjà rendu à Berlin-Ouest en face du mur et avez commencé à parler. C'est à peu près la même chose dans ce dossier. Nous parlons à un mur. Pour répondre très clairement au député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue dans un langage que tout le monde va comprendre, les négociations sont "jammées" dur. Si on en parle aujourd'hui à l'Assemblée nationale, M. le Président, je trouve cela quand même assez incroyable que, pendant le référendum, au printemps de 1980, M. Chrétien et M. Lalonde ont fait de grands discours: Il y aura 200 000 000 \$...

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre! M. le ministre, si vous voulez me rendre service, répondez à la question, puisque, après, je dois mettre fin à la période des questions.

Une voix: Tu n'as pas à lui rendre service.

M. Duhaime: M. le Président, je veux bien répondre à la question, j'avais compris que j'avais eu un consentement pour dix minutes.

Des voix: Non! Non!

M. Duhaime: Non? Je m'excuse. Je suis prêt à faire l'effort honnête - je réponds au député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue - pour voir à nouveau s'il y a quelque chose qu'on peut débloquent du côté fédéral, mais j'ai comme l'impression que la réponse a été télégraphiée d'avance à Ottawa par le député de Jean-Talon lorsqu'il est passé récemment à Victoriaville: Ne payez donc rien.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Fin de la période des questions.

Motions non annoncées.

M. le député de Brome-Missisquoi.

Motions non annoncées

M. Paradis: M. le Président, n'ayant pas encore obtenu la directive demandée hier, concernant les motions non annoncées, je vais tenter de formuler ma motion le plus brièvement possible. Cela concerne les producteurs de pommes du Québec qui sont sinistrés présentement: "Attendu les pertes de récoltes et de pommiers..."

Des voix: Pas de consentement.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Brome-Missisquoi, s'il vous plaît! M. le député, sur la question des motions

non annoncées, j'ai déjà eu l'occasion, ici à cette chaise, de dire de quelle façon il fallait procéder. Je pense qu'il faut aussi tenir compte de ce qui se passe dans d'autres assemblées et, pour l'avoir vu à la télévision comme tout le monde, à d'autres niveaux de gouvernement. La motion non annoncée doit d'abord être lue de façon qu'on puisse savoir si, oui ou non, on doit donner le consentement. Pour répondre à la demande de directive, je serais prêt à la donner à ce moment-ci: une des choses importantes, c'est qu'un député a le pouvoir selon le règlement de faire une motion non annoncée. Comme cela se produit à l'intérieur des commissions que l'on connaît ici, on laisse d'abord annoncer la motion que le député ou la députée a l'intention de proposer et, ensuite, on dit s'il y a consentement ou non. Je laisse donc le député de Brome-Missisquoi annoncer sa motion non annoncée et, s'il n'y a pas consentement à la fin, on verra.

M. Charron: M. le Président, question de règlement. Je veux seulement vous demander si ce que vous venez de dire est la directive que nous attendons de la présidence ou si c'est votre façon personnelle de diriger cette séance.

Des voix: Oh!

Le Vice-Président (M. Jolivet): Je dois dire que c'est la réponse à la demande de directive.

M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Paradis: M. le Président, attendu les pertes de récoltes et de pommiers causées aux pomiculteurs québécois, attendu les dommages que le ministre...

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député, vous avez mal compris ma directive. Je dis qu'on doit donner la motion, le reste étant de l'argumentation. Je veux la motion.

M. Paradis: En considération des attendus que je vous exprimerai plus tard, dans les circonstances d'extrême urgence que vivent les pomiculteurs du Québec, je fais motion pour que l'Assemblée nationale du Québec demande aux gouvernements provincial et fédéral d'indemniser dans les plus brefs délais les pomiculteurs québécois pour les pertes subies suite à la destruction par le gel de leurs pommiers.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Il n'y a pas consentement, M. le député.

Enregistrement des noms sur les votes en suspens.

Qu'on appelle les députés.

(Suspension de la séance à 11 h 36)

(Reprise de la séance à 11 h 44)

Mise aux voix des amendements de l'Opposition, des articles et du titre du projet de loi no 16 ainsi que du rapport de la commission

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre, s'il vous plaît!

Veillez vous asseoir, afin que je puisse expliquer les objets des votes.

Tel qu'il a été entendu, nous mettrons d'abord aux voix les amendements présentés par le député d'Outremont, au nom de l'Opposition. Par la suite, nous mettrons aux voix tous les articles du projet de loi no 16 ainsi que le préambule et le titre. Nous terminerons par la mise aux voix du rapport du projet de loi no 16.

La première motion d'amendement est la suivante: Motion d'amendement à l'article 1: Que le paragraphe 3.3 de l'article 1 soit modifié en ajoutant dans la deuxième ligne, après le mot "Finances", les mots "Elles lui seront délivrées au fur et à mesure en retour du paiement desdites actions ou en contrepartie de la transformation des réserves accumulées au 31 décembre 1980, tel que stipulé au paragraphe 3.4." Le paragraphe amendé se lirait donc comme suit:

"3.3 Les actions de la société font partie du domaine public du Québec et elles sont attribuées au ministre des Finances. Elles lui seront délivrées en retour du paiement desdites actions ou en contrepartie de la transformation des réserves accumulées au 31 décembre 1980, tel que stipulé au paragraphe 3.4"

Que ceux et celles qui sont pour cet amendement veuillent bien se lever s'il vous plaît.

Le Secrétaire adjoint: MM. Ryan, Levesque (Bonaventure), O'Gallagher, Ciaccia, Mme Lavoie-Roux, M. Lalonde, Mme Bacon, MM. Marx, Bélanger, Bourbeau, Blank, Caron, Mathieu, Assad, Vallières, Lincoln, Paradis, Picotte, Pagé, Gratton, Fortier, Rocheleau, Polak, Maciocia, Cusano, Dubois, Sirros, Saintonge, Johnson (Vaudreuil-Soulanges), French, Mme Dougherty, MM. Kehoe, Houde, Middlemiss, Dauphin, Hains.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Que ceux et celles qui sont contre veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

Le Secrétaire adjoint: M. Charron, Mme Marois, MM. Bédard, Parizeau, Morin (Sauvé), Bérubé, Lazure, Gendron, Lessard, Marcoux, Godin, Rancourt, Clair, Richard, Johnson (Anjou), Chevette, Bertrand, Duhaime, Tardif, Léonard, Fréchette, Baril (Arthabaska), Mme Harel, MM. Ouellette,

Proulx, Mme Lachapelle, MM. Vaugeois, Dean, Gagnon, Guay, Dussault, Martel, Mme Juneau, MM. Fallu, Grégoire, Bordeleau, Leduc, Marquis, Charbonneau, Lavigne, Boucher, Beauséjour, Desbiens, Blais, Blouin, Gauthier, Gravel, Laplante, Brassard, Rochefort, Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), LeMay, Champagne, Rodrigue, Payne, Paré, Tremblay, LeBlanc, Lafrenière, Beaumier, Lachance, Dupré.

Le Secrétaire: Pour: 36
Contre: 62
Abstentions: 0

Le Vice-Président (M. Jolivet): Motion rejetée.

Des voix: Ah!

Le Vice-Président (M. Jolivet): Motion d'amendement à l'article 3. "Que le paragraphe 15.1 de l'article 3 soit modifié en ajoutant, dans la deuxième ligne, après le mot "gouvernement", les mots "sur recommandation du conseil d'administration de la société". Le paragraphe ainsi amendé se lirait comme suit:

"15.1. Les dividendes à être versés par la société sont déclarés une fois l'an par le gouvernement sur recommandation du Conseil d'administration de la société dans les trente jours suivant la transmission par la société au gouvernement des renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. Ils sont payables suivant les modalités que détermine le gouvernement. Ils ne peuvent excéder, pour un exercice financier donné, le surplus susceptible de distribution tel qu'établi ci-après."

Est-ce que c'est le même vote?

Une voix: Même vote.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Même vote.

Motion d'amendement à l'article 6. "Que le premier alinéa du paragraphe 22 de l'article 6 soit modifié en ajoutant, dans la troisième ligne, après le mot "Québec", les mots "aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière". L'alinéa amendé se lirait comme suit:

"22. La société a pour objet de fournir l'énergie aux municipalités, aux entreprises industrielles ou commerciales et aux citoyens du Québec aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière."

Est-ce que c'est le même vote? M. le leader de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, quant à nous, c'est le même vote, mais nous n'avons jamais de réaction du parti ministériel. Est-ce que c'est le même vote de l'autre côté?

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que c'est le même vote?

M. Charron: Je peux vous rassurer là-dessus, oui.

Des voix: Ah!

Le Vice-Président (M. Jolivet): Motion d'amendement à l'article 6. "Que le paragraphe 22 de l'article 6 soit modifié en ajoutant, après le deuxième alinéa, l'alinéa suivant:

"La société doit établir le tarif applicable à chaque catégorie d'utilisateurs suivant le coût réel du service fourni à cette catégorie en autant que cela est pratique."

Est-ce que c'est le même vote?

Le Vice-Président (M. Jolivet): Motion d'amendement à l'article 6. "Que le dernier alinéa du paragraphe 22 de l'article 6 soit modifié en remplaçant, dans la sixième ligne, les mots "du gouvernement" par les mots "de la Régie de l'électricité et du gaz". L'alinéa amendé se lirait donc comme suit:

"Ces taux et conditions sont fixés par règlement de la société pour chaque catégorie d'utilisateurs ou sont déterminés par des contrats spéciaux intervenus entre, d'une part, la société et, d'autre part, les municipalités, les coopératives d'électricité ou les entreprises industrielles ou commerciales, selon le cas. Ces règlements et ces contrats sont soumis à l'approbation de la Régie de l'électricité et du gaz."

Est-ce que c'est le même vote?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Motion pour ajouter un article après l'article 10.

Une voix: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Même vote des deux côtés.

"Que le projet de loi no 16 soit modifié en ajoutant, après l'article 10, l'article suivant: 10.1. Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 40, du suivant:

"40.1. La facturation des tarifs d'électricité aux consommateurs, citoyens du Québec, est, à compter du 1er janvier 1982, exempte de la taxe de vente au détail."

Est-ce que c'est le même vote?

Une voix: ... Oui.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Même vote des deux côtés.

M. Levesque (Bonaventure): Vous avez vérifié?

Le Vice-Président (M. Jolivet): J'ai

vérifié.

Une voix: Même vote.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Motion pour ajouter un article après l'article 10. "Que le projet de loi no 16 soit modifié en ajoutant, après l'article 10, l'article suivant:

"10.1. Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 40, du suivant:

"40.1. La facturation bimensuelle aux consommateurs se fait à l'aide d'un état de compte indiquant le coût de la consommation électrique, c'est-à-dire la consommation en kilowattheures multipliée par le tarif le plus bas compatible avec une saine administration financière. La facturation bimensuelle indique séparément le prorata des taxes sur le capital et des dividendes représentés par la consommation électrique sous le vocable taxes et dividendes au ministre des Finances du Québec."

Est-ce que c'est le même vote des deux côtés?

Des voix: oui.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Même vote des deux côtés.

M. Levesque (Bonaventure): Est-ce que vous avez vérifié?

Le Vice-Président (M. Jolivet): J'ai vérifié.

Deuxième série de votes, en fait, c'est un vote. Je mets aux voix tous les articles du projet de loi no 16, de 1 à 11, ainsi que le préambule et le titre tels qu'ils apparaissent au projet de loi et au rapport de la commission.

M. Levesque (Bonaventure): Même vote renversé.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Même vote renversé, des deux côtés? Des deux côtés.

Troisièmement, je mets aux voix le rapport déposé par le député de Vimont, rapporteur désigné par la commission permanente de l'énergie et des ressources, qui a étudié, après la deuxième lecture, le projet de loi no 16, Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Québec.

Est-ce que c'est le même vote?

M. Charron: Renversé.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Renversé par rapport au premier, mais égal au deuxième.

Une voix: On n'a pas le droit...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Avis à

la Chambre, à moins qu'il y ait...

M. Charron: Oui. Il y en a des avis.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader.

M. Gratton: En vertu de l'article 34, M. le Président.

Recours à l'article 34

Le Vice-Président (M. Jolivet): En vertu de l'article 34, M. le député de Gatineau.

M. Gratton: M. le Président, je pense que c'était le 24 novembre, au cours d'un mini-débat, le ministre des Finances nous avait promis d'annoncer des mesures concernant les stations-service en régions frontalières, mesures pour leur venir en aide, compte tenu de l'évasion qui se fait dans l'achat de l'essence dans la région de l'Outaouais et dans la région de Gaspé, ainsi que dans d'autres régions frontalières.

Le premier ministre lui-même, le vendredi 27 novembre, avait fait la même promesse en parlant de deux semaines, et voilà que la semaine dernière, le ministre du Revenu, alors qu'il se prévalait de son droit de réplique en deuxième lecture du projet de loi no 39, ce même projet qui impose une taxe de 0,30 \$ le gallon sur l'essence, déclarait ce qui suit: " Je suis maintenant autorisé à vous dire, M. le Président, qu'effectivement, mercredi ou jeudi de la semaine prochaine - en parlant d'hier et d'avant-hier - après une décision qui a été prise aujourd'hui, par la voie d'une déclaration ministérielle ou autrement, nous allons rendre publique la forme d'aide qui sera accordée à tous ces détaillants frontaliers auxquels beaucoup de nos amis ont fait référence il y a un instant. Cette décision est prise, est arrêtée, il s'agit d'en déterminer les modalités. Nous les rendrons publiques par voie de déclaration ministérielle ou autrement dès mercredi ou jeudi de la semaine prochaine."

Or, nous sommes vendredi, M. le Président. Il y a toujours la possibilité que les travaux soient ajournés pour la période des fêtes et ce pour une couple de mois. Il me semble qu'il serait urgent que soit le ministre des Finances, soit le ministre du Revenu fasse une déclaration quelconque à la Chambre aujourd'hui au plus tard.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader.

M. Charron: Il y aura effectivement, M. le Président, une déclaration du ministre des Finances à ce sujet avant que nous ajournions nos travaux, c'est-à-dire d'ici 48 heures au plus tard.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Laurier, en vertu de l'article 74.

M. Sirros: En vertu de l'article 74, et ça concerne le projet de loi no 27, M. le Président. Comme vous le savez, c'est un projet de loi omnibus, c'est-à-dire que ça touche à différents secteurs dans tout le domaine de la santé et des services sociaux. La commission parlementaire a terminé l'étude d'une partie importante de ce projet de loi, qui est peut-être la partie qui presse le plus, M. le Président, en termes de son adoption, et il reste encore plusieurs éléments à discuter qui soulèvent plusieurs points de désaccord fondamental entre l'Opposition et le gouvernement. On s'est mis d'accord sur le début du projet, les 31 premiers articles. J'aimerais demander au leader du gouvernement si le gouvernement pourrait demander que la commission parlementaire fasse rapport à l'Assemblée nationale pour qu'on puisse étudier et peut-être scinder le projet de loi, afin d'en adopter les parties qui pressent, qui sont urgentes, entre autres toute la question des régions périphériques et l'amorce des négociations avec les fédérations, et que la commission puisse continuer ses travaux à un rythme un peu plus normal sur les dispositions qu'il reste à étudier.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader.

M. Charron: Je ne le ferai pas, mais je ne pourrais ici que répéter les arguments que mon collègue des Affaires sociales a donnés lorsque la chose lui a été formellement proposée hier, à table de la commission, même par une motion qui proposait un retour d'un rapport intérimaire à l'Assemblée de cette commission. Je comprends mal le député de Laurier, député d'une circonscription au coeur de Montréal, d'ailleurs, d'estimer qu'une seule partie, la première, serait importante, celle des 71 premiers articles, en ce qui concerne la négociation, parce que toute l'amélioration essentielle sur le territoire de Montréal du service ambulancier et du service d'urgence est précisément dans la deuxième partie. On vient de voter un budget supplémentaire avec l'assentiment de l'Opposition, j'ose croire, où une somme est vouée, dans le budget des Affaires sociales, à l'établissement d'un nouveau régime qui satisfera l'ensemble des Montréalais. Jamais je ne croirai que le député de Laurier n'estime pas aussi importante la deuxième partie de la loi 27.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Viger.

M. Sirros: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Excusez. M. le député de Laurier, je ne voudrais pas que s'engagent ici des débats qui pourraient avoir lieu en commission. Donc, est-ce une demande en vertu de l'article 74?

M. Sirros: Je voudrais rappeler au leader du gouvernement que la question des urgences à Montréal est déjà avancée.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député, ce n'est pas une question en vertu de l'article 74.

M. le député de Viger.

M. Maciocia: Oui, M. le Président.

Mme Lavoie-Roux: Question de règlement.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Viger, un instant, j'ai une question de règlement de Mme la députée de L'Acadie.

Mme Lavoie-Roux: Je pense que bien involontairement le leader s'est peut-être un peu trompé sur la question des urgences. En fait, c'est déjà en marche et rien n'empêche que la centrale continue de fonctionner.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Viger.

M. Maciocia: J'ai posé une question, la semaine dernière, au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche; il m'avait répondu qu'il déposerait les documents sur l'accord auxiliaire entre le gouvernement fédéral et provincial signé en avril 1978. Est-ce que je pourrais savoir si ce sera déposé avant l'ajournement des travaux?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader.

M. Charron: Répondre à cette question orale posée par le député s'avère plus compliqué que prévu, nécessite une certaine recherche et je ne puis garantir une réponse pour la fin de cette session. Si le député avait la prudence d'inscrire cette question au feuillet, il pourrait être assuré d'une réponse dès la reprise de la session.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Gatineau, en vertu de l'article 74.

M. Gratton: Oui, M. le Président. Il y a au-delà d'un mois, le premier ministre nous avait indiqué qu'il avait demandé au ministre des Transports de lui fournir un rapport, qui, normalement, aurait dû être prêt dans les trois semaines, sur l'utilisation des avions du gouvernement. Est-ce que je peux demander au leader si le rapport est prêt? Si oui, est-

ce qu'on le déposera à l'Assemblée avant la fin de nos travaux pour l'ajournement des fêtes?

Le Vice-Président (M. Jolivet): Que je sache, c'est le premier ministre qui avait demandé ce rapport à son ministre des Transports. Cette étape est, évidemment entre les deux hommes en question. C'est au premier ministre qu'il faut demander s'il l'a reçu. J'ignore s'il l'a reçu ou pas du ministre des Transports à ce moment-ci. C'est au premier ministre qu'il faudra, dans les prochaines heures, demander s'il accepte de rendre public ce rapport qu'il aurait reçu de son ministre. Je ne puis l'assurer au niveau des travaux de la Chambre.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Les avis.

M. Gratton: Question supplémentaire, très brièvement. Le ministre des Transports étant présent, il pourrait au moins, lui, nous dire si le rapport a été remis au premier ministre.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader.

M. Charron: Il faut qu'on s'adresse au leader du gouvernement en vertu de l'article 34, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Exactement.

Mme Bacon: De la stratégie!

Le Vice-Président (M. Jolivet): Les avis à la Chambre, M. le leader. (12 heures)

Modification sessionnelle au règlement

M. Charron: Les avis. Je voudrais, d'abord, solliciter l'attention de l'Assemblée pour trente secondes parce que c'est important. Il est vraisemblable que la journée d'aujourd'hui ne soit pas suffisante pour terminer l'adoption d'un certain nombre de projets de loi dont nous pourrions disposer avant l'ajournement des fêtes au moins dans leur nature complète. J'ai bon espoir que la plupart des commissions parlementaires qui ont reçu des mandats pour étudier article par article les projets de loi déjà adoptés en deuxième lecture ici, il n'est plus question d'en adopter d'autres maintenant, auront l'occasion, selon le calendrier d'aujourd'hui, de mettre fin à leurs travaux. Il resterait donc à considérer la prochaine et dernière journée de séance de notre Assemblée, durant laquelle nous accueillerons ces rapports, les discuterons et mettrons la dernière main à la troisième lecture de ces

projets de loi.

Justement cette dernière séance, en vertu de notre règlement, M. le Président, est prévue pour lundi prochain. Comme elle peut être, somme toute, courte et que nous pourrions d'une manière succincte enfilet les projets de loi les uns à la suite des autres, lorsque les rapports entreront, après consultation avec l'Opposition, nous croyons utile, plutôt que de revenir pour une seule journée lundi, établir que si nous avons besoin de cette dernière journée, comme c'est tout à fait probable, ce soit la journée de demain que nous prenions ensemble.

Il faut donc que je propose immédiatement une modification sessionnelle à notre règlement qui dirait ceci: Qu'à la condition de pouvoir tenir une séance de l'Assemblée et des commissions, si nécessaire, samedi le 19 décembre 1981, l'Assemblée ne puisse siéger entre le 20 décembre 1981 et le 21 janvier 1982. J'en fais la proposition à l'Assemblée, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion est adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté.

Avis à la Chambre

M. Charron: Je remercie l'Assemblée, M. le Président. Je voudrais maintenant donner - s'il vous plaît - un aperçu du menu du jour. Voici le travail le plus important - à mon avis, je me permets ce qualificatif - étant donné celui des commissions pour la journée d'aujourd'hui puisqu'ici, à l'Assemblée, nous ne nous occuperons que d'une chose: la troisième lecture du projet de loi no 16. Cette troisième lecture, lorsqu'elle s'achèvera, nous permettra d'ajourner l'Assemblée et, selon le temps qui sera à notre disposition à ce moment, permettra à trois commissions parlementaires de travailler. Donc, ici à l'Assemblée, troisième lecture du projet de loi no 16 seulement.

Toutefois, en commission parlementaire, je propose et je fais motion, M. le Président, pour que ce matin, de midi à 13 heures, tout de suite, la commission des affaires sociales continue son travail sur le projet de loi no 27 au salon rouge et qu'à la salle - on m'indique le contraire, M. le Président, la commission des affaires sociales, projet de loi 27, c'est à la salle 81-A - qu'au salon rouge, ce soit la commission des affaires municipales qui siège pour les projets de loi 26, 33 et 192; il y a un projet de loi privé, un projet de loi public au nom d'un député, qui doivent être étudiées article par article.

Voilà pour ce matin.

Cet après-midi, de 15 heures à 18 heures, à 81-A, toujours la commission des affaires sociales sur le projet de loi no 27. Au salon rouge, la commission de la justice pour étudier un projet de loi qui lui a été déferé. L'autre, le projet de loi qui concerne le Code de procédure civile restera en commission puisqu'il doit y avoir des consultations là-dessus durant l'intersession. Il y a le 28, l'autre est de réforme électorale. C'est pourquoi je propose que lorsque la commission de la justice aura fini son travail sur le projet de loi no 28, elle suspende ses travaux pour cinq minutes et enchaîne tout de suite la commission de la présidence du conseil qui étudiera le projet de loi no 34 qui lui a été déferé et qui concerne la représentation électorale.

Si je pouvais avoir le consentement et la collaboration pour que le débat de troisième lecture sur le projet de loi no 16, même si on peut déborder au-delà de 18 heures, ce soir, comme il est possible de le penser, on puisse consentir à le prolonger jusqu'à ce que ceux qui veulent intervenir puissent le faire, qu'il soit 19 heures, 19 h 15, je n'ai aucune objection, pour ajourner la Chambre et permettre à trois commissions parlementaires de siéger ce soir: à 81-A, celle du transport, 91-A, celle du travail, de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu sur la loi 30 qui lui a été déferée et, au salon rouge, la commission des affaires municipales, qui n'aura siégé que ce matin et non pas cet après-midi et qui prendrait donc la place ce soir pour terminer le travail qui lui est confié.

Si nous pouvions parvenir à cette organisation du travail, dans les faits, il ne resterait que la loi 29. J'insiste pour indiquer ici que, demain matin, il nous resterait, pendant que nous ferions les prises en considération et les troisièmes lectures de toutes ces lois qui seraient achevées, à attendre des commissions que le rapport de la commission du revenu à qui on a confié les projets de loi 29 et 39. Sur le projet de loi 39, je n'ai aucune objection - je l'ai déjà indiqué - à ce que ce projet de loi demeure à la commission parlementaire et qu'il n'y ait pas de rapport sur le projet de loi 39 avant l'ajournement de la session puisqu'il n'y a pas, comme on dit, péril en la demeure.

Le projet de loi 29 - ce sont les députés de l'Opposition qui me l'ont fait remarquer hier - est d'une autre nature, puisqu'il touche dans son libellé même les formules d'impôt qui doivent être distribuées aux citoyens à partir du 1er janvier 1982. En conséquence, celui-là, si la commission du revenu acceptait de l'étudier, et d'abord de se trouver un rapporteur, M. le Président, et deuxièmement d'étudier article par article ce projet de loi, il nous apparaîtrait opportun

et utile, pour les Québécois et les Québécoises qui ont des dispositions fiscales qui ressortent de ce projet de loi, de l'avoir à notre disposition. Si je le dis aussi publiquement que cela, c'est que ce sont des députés de l'Opposition eux-mêmes qui me l'ont fait remarquer. En ce sens, je m'attends donc à une bonne collaboration sur le projet de loi 29. Encore une fois, pour le projet de loi 39, j'en fais une motion à part pour qu'il puisse demeurer à la commission parlementaire du revenu et être étudié à la reprise de nos travaux.

M. Blank: Si je comprends bien le leader, il va faire une révocation du mandat actuel pour les projets de loi 29 et 39 et donner un mandat seulement pour le projet de loi 29. Par après, il va donner un autre mandat pour le projet de loi 39. C'est cela?

M. Charron: Cette révocation ou cette scission du mandat double qui avait été donné à la commission du revenu, je la ferais demain matin, en ne convoquant la commission du revenu que pour la loi 29. La loi 39 resterait où elle en est au feuilleton, c'est-à-dire déferée à la commission, mais le mandat pour demain porterait sur la loi 29 exclusivement.

M. Blank: C'est certain que si on nomme un rapporteur demain pour le projet de loi 29, ce ne sera pas le même rapporteur que pour le projet de loi 39. On ne veut pas le même.

M. Charron: C'est évident, M. le Président. Cela saute aux yeux comme une nécessité.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Les motions du leader du gouvernement sont-elles adoptées? Consentement...

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): ...le leader du gouvernement mentionne que nous pourrions avoir trois commissions ce soir, évidemment, à condition que nous ayons terminé la troisième lecture du projet de loi no 16. Il faudra attendre à ce moment-là. Vers la fin de l'après-midi, on sera peut-être mieux fixé à ce sujet. On pourrait alors voir s'il serait nécessaire ou opportun de poursuivre après 18 heures.

M. Charron: D'accord.

M. Levesque (Bonaventure): Ensuite, M. le Président, il semble que le projet de loi

27, on n'y consacre présentement même pas une heure et ensuite, cet après-midi, trois heures. D'après mes renseignements, on va être loin d'avoir terminé. Il n'y a rien ce soir. Le leader du gouvernement a-t-il bien pensé à tout cela? Ce soir, il y a le projet de loi no 30, dont on pourrait disposer assez rapidement, mais, encore là...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement.

M. Charron: Le député de Bonaventure, M. le Président, a compris la façon optimiste que j'avais d'organiser les travaux, mais j'ai une formule prudente également. Si jamais les collègues de la commission des affaires sociales, au moment où cette Chambre s'ajournera après la loi 16, n'avaient pas effectivement - il faut prévoir cela aussi - terminé le projet de loi 27, à ce moment-là, puisqu'il s'agit de trois commissions ce soir - pas de motion à changer - je donnerai avis que le projet de loi 27 continuera, si nécessaire, et je retarderai donc en conséquence la commission du travail, de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu à demain matin, mais je suis optimiste. J'ai annoncé la commission du travail, de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu pour ce soir.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Les motions du leader du gouvernement sont-elles adoptées?

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader de l'Opposition.
(12 h 10)

M. Levesque (Bonaventure): ...j'ai une question à poser au leader parlementaire du gouvernement sur les intentions du gouvernement relativement au projet de loi no 45 qui apparaît au feuilleton et qui a trait...

Une voix: La mousse.

M. Levesque (Bonaventure): ... oui, à la mousse d'urée-formol. Un projet de loi au nom du ministre de la Justice.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement.

M. Charron: Oui, M. le Président. Je n'avais pas fait état ici même, à l'Assemblée, hier, de nos intentions sur ce projet de loi parce que je voulais laisser à l'Opposition le soin d'en prendre connaissance au moment où il était déposé avant d'exprimer même le désir de le voir adopter. Je n'aime pas - vous le savez

présenter des projets de loi à la dernière minute comme ça, sauf qu'on m'a convaincu qu'il s'agissait, comme on dit, d'une cause humanitaire à l'égard de ces victimes. Là-dessus, je vais dire tout simplement que, si l'Opposition me dit que demain, dans la courant de la journée, elle accepterait, après avoir analysé le projet de loi, d'en faire les trois lectures, je le ferai; autrement, j'en ferai mon deuil.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je crois que nous allons concourir à l'adoption de ce projet de loi dans les meilleurs délais. Maintenant, je trouve en appendice aujourd'hui une loi au nom du ministre du Revenu, Loi modifiant la Loi sur les impôts. On a eu une session où cela a été impôts, taxes, taxes, impôts, mais, là, ce matin encore en appendice on a cela. Est-ce qu'on veut réellement terminer la session avec une Loi modifiant la Loi sur les impôts? Est-ce qu'on peut avoir une idée de ce qu'on veut nous imposer cette fois-ci?

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement.

M. Charron: La stratégie de mettre ce projet de loi en appendice, c'était de faire saliver l'Opposition; je vois qu'on a réussi. Mais elle n'annonce aucunement un dépôt de projet de loi pour l'instant, pas avant l'ajournement en tout cas. Il reste, je pense, un projet de loi à déposer, c'est celui sur lequel le député de Verdun m'interrogeait hier, concernant la communauté urbaine, mais celui-là, c'est pour renvoi en commission.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, le leader parlementaire du gouvernement ne me fera pas croire qu'on a ajouté cela tout simplement par erreur ou par coïncidence. Si on a ajouté ceci, on veut annoncer quelque chose. Qu'est-ce qu'on veut annoncer?

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement.

M. Charron: C'est la loi habituelle de concordance avec les lois sur les impôts; si elle est prête, on la déposera. Je dis simplement que, si la loi a été rédigée conformément après étude au comité de législation, on la déposera. Si elle n'est pas, ce n'est pas la prorogation de la session, demain; elle demeurera en appendice pour la reprise de nos travaux et elle sera déposée à ce moment-là. Pour le moment, je ne sais pas si on la dépose demain. Ce que je crois qu'on dépose demain, c'est la Loi sur la

Communauté urbaine de Montréal.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): Est-ce que le leader parlementaire du gouvernement, qui a à ses côtés le ministre du Revenu, ne pourrait pas nous indiquer, généralement, si c'est une loi de concordance ou une loi d'imposition de taxe nouvelle?

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement.

M. Charron: C'est essentiellement une loi, comme celle que nous faisons habituellement, de concordance d'harmonisation entre les deux régimes fiscaux. C'est pour cela qu'il n'y a pas péril en demeure au sujet de cette loi.

M. le Président, est-ce que ma motion est adoptée? J'aimerais bien cela.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Pas encore. Est-ce que cette motion est adoptée?

M. Levesque (Bonaventure): Avec toutes les réserves et toutes les conditions que nous y avons mises.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Donc, motion adoptée.

M. Charron: M. le Président, je vous prierais d'appeler la troisième lecture du projet de loi no 16.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Nous allons prendre quelques minutes pour permettre à ceux qui doivent quitter de le faire.

Projet de loi no 16

Troisième lecture

Le Vice-Président (M. Rancourt): À l'ordre, s'il vous plaît!

Troisième lecture du projet de loi no 16, Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Québec.

M. le ministre.

M. Yves Duhaime

M. Duhaime: M. le Président, nous entamons aujourd'hui le débat de troisième lecture pour l'adoption du projet de loi no 16, Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Québec. Vous me permettrez de vous faire part de quelques-unes de mes réflexions sur la semaine que nous venons de vivre en commission parlementaire. Dans l'histoire d'Hydro-Québec, on va très certainement appeler ça la semaine des 40 heures.

En commission parlementaire, jour après

jour, de façon systématique, l'Opposition libérale a manifesté une obstruction jamais vue auparavant devant aucune commission parlementaire, se gardant bien cependant d'intervenir sur le fond du dossier ou d'avancer quoi que ce soit, si ce n'est des motions dilatoires, des motions pour reporter le projet de loi au 1er janvier 1985, pour ensuite proposer un sous-amendement pour que ce soit le 3 janvier, soi-disant parce que le député libéral de Laurier considérait que le 1er janvier était une fête grecque. Je n'ai jamais entendu autant de placotage dans une semaine de vie parlementaire en commission.

Ce que l'Opposition a dit, essentiellement, c'est que le gouvernement agissait en vitesse, dans une situation d'urgence, presque de panique. Je voudrais rappeler à l'Opposition libérale - parce qu'ils ont la mémoire très courte, les gens d'en face - un passage du discours sur le budget de 1981, prononcé par mon collègue des Finances le 10 mars - celui sur lequel nous avons été réélus, je crois - Je voudrais simplement rappeler une phrase ou deux du discours sur le budget concernant Hydro-Québec:

"Il faut donc considérer, ce qui est d'ailleurs manifeste, que la nationalisation de l'électricité est le meilleur placement qu'ait jamais fait la collectivité québécoise et qu'il est maintenant temps que les 300 000 000 \$ ainsi investis en 1963 commencent à rapporter à l'ensemble de la population du Québec. C'est-à-dire qu'à partir du début de 1982, Hydro-Québec, qui ne paie pas d'impôt sur ses profits, paiera au gouvernement une redevance. Le montant de cette redevance ne doit toutefois pas être établi arbitrairement, au gré des demandes du ministre des Finances. Il faut qu'en établissant ce montant on tienne rigoureusement compte des assurances que, comme emprunteur majeur, Hydro-Québec doit fournir à ses créanciers.

"Je propose donc que la Loi sur l'Hydro-Québec soit modifiée non seulement pour prévoir le paiement d'une telle redevance, mais, en outre, pour établir que le montant devra satisfaire deux exigences. En premier lieu, les réserves constituées devront en tout temps représenter au minimum le quart de la somme des réserves et de la dette à long terme. En second lieu, les bénéfices d'exploitation, moins la redevance, devront représenter au moins l'équivalent des intérêts à payer sur la dette. Ces garanties pourraient être rehaussées, si jamais un accroissement substantiel des investissements d'Hydro-Québec entraînait des niveaux d'emprunt qui exigeraient de procéder ainsi."

Cela, c'était le 10 mars 1981. Je n'ai entendu nulle part, dans aucun comté du Québec, pendant la campagne électorale, un seul député libéral dire un seul mot au sujet

d'Hydro-Québec. Nous avons, par la suite, déposé en cette Chambre, en première lecture, au mois de juin, le projet de loi no 16. Nous avons, comme il est normal de le faire, laissé passer le mois de juin, le mois de juillet et le mois d'août, et nous avons convoqué une commission parlementaire qui a siégé le 25 août, à laquelle étaient présents M. Bourbeau, le président du conseil d'administration d'Hydro-Québec, M. Lafond, qui est vice-président aux finances. Les libéraux ont eu tout le loisir, pendant des heures, d'interroger les cadres d'Hydro-Québec.

(12 h 20)

Ce que je trouve curieux, c'est que, la semaine dernière, il y a quelques jours à peine, on a eu une motion libérale qui demandait la présence de M. Lafond, alors que M. Lafond, au mois d'août, était avec nous en commission parlementaire. Nous avons pu, lors de cette commission - les procès-verbaux sont là pour l'attester - étudier, avec Hydro-Québec, la portée de ce projet de loi. Le gouvernement a rappelé, pour deuxième lecture, ce projet de loi, il y a maintenant trois semaines.

L'argument qui vient d'en face, à savoir que le gouvernement procède rapidement, n'est pas fondé. On est dans le dixième mois depuis le discours sur le budget et presque cinq mois, six mois même, depuis le dépôt du projet de loi.

Je disais tantôt, M. le Président, que les libéraux ont refusé systématiquement de discuter du fond du dossier. Après quelque 40 discours en deuxième lecture, après au-delà d'une quarantaine d'heures en commission parlementaire et encore hier soir, lors de la prise en considération, une bonne dizaine, sinon une vingtaine de discours, mais en aucun moment sur le fond du dossier.

L'Opposition libérale a réclamé un débat public sur l'énergie avant de procéder à l'adoption du projet de loi no 16. J'ai eu l'occasion de m'expliquer en commission parlementaire là-dessus et je voudrais simplement dire ceci. Un débat public sur l'énergie dépasse très largement et de loin le cadre de ce projet de loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Québec, pour des raisons assez simples. Il m'apparaîtrait - on va en convenir - que si on tient un débat public - je dis bien si on tient un débat public - sur l'énergie, il va nous falloir, bien sûr, parler du pétrole, des niveaux d'importation, des sources d'approvisionnement, de la transformation, de la distribution, et cela n'a absolument rien à voir avec le projet de loi no 16. On va très certainement aussi, lors d'un débat public sur l'énergie, parler du gaz naturel, des réseaux de distribution. Le Québec, par la Société québécoise d'initiatives pétrolières, SOQUIP, contrôle effectivement aujourd'hui les deux compagnies distributrices, soit Gaz

métropolitain et Gaz Inter-Cité. Il est évident qu'au cours d'un débat public sur l'énergie, il va être question de gaz naturel, mais il n'en est absolument fait aucune espèce de référence dans le projet de loi no 16.

On va aussi, bien sûr, parler d'hydroélectricité, pas seulement d'Hydro-Québec, dans un débat public sur l'énergie. On va aborder aussi le dossier du nucléaire et les récentes décisions qui ont été prises et rendues publiques par Hydro-Québec, en accord avec la politique énergétique du gouvernement, qui consistent à dire, concernant le dossier du nucléaire, que nous allons maintenir et appliquer le moratoire. C'est ce qui fait qu'Hydro-Québec a refusé d'exercer l'option que lui permettait son contrat avec Énergie atomique du Canada et de ne pas se porter acquéreur de Gentilly I. Hydro-Québec a également annoncé que les études d'avant-projet sur Gentilly III et Gentilly IV étaient arrêtées et que nous allons maintenir Gentilly II qui devrait fonctionner dès l'an prochain. C'est une centrale nucléaire d'une capacité de production d'environ 680 mégawatts. Nous voulons maintenir ce moratoire et conserver, au Québec, un minimum d'expertise dans ce secteur. Un débat public sur l'énergie pourrait très certainement toucher cette question-là, mais cela n'a absolument rien à voir avec le projet de loi no 16.

Au chapitre des économies d'énergie, il est bien certain qu'un débat public va nous permettre de faire le point, de rencontrer les consommateurs non seulement ceux qui sont dans le secteur résidentiel, mais les consommateurs industriels et commerciaux. Cela nous permettra, bien sûr, de faire le point sur le programme Énergibus, par exemple, qui est en vigueur actuellement, sur le programme Énergain qui vient d'être lancé il y a quelques semaines et qui va se dérouler sur huit ans.

Un débat public sur l'énergie nous permettra de faire le point sur l'état des recherches, des budgets de recherche et de développement que nous consacrons au Québec pour les énergies nouvelles; par exemple, le dossier de l'hydrogène liquide. L'intérêt du gouvernement fédéral dans ce dossier pourrait se manifester pour ce qui est de l'implantation, au Québec, d'un centre de recherche. Ce débat public, M. le Président, je ne suis pas encore prêt à en faire une recommandation au Conseil des ministres, je l'ai dit très clairement. Il y a une équipe de travail qui s'en occupe à mon ministère. Nous essayons d'évaluer non seulement quelles seraient les questions qui devraient être débattues publiquement, mais aussi quelle devrait être la forme que prendra ce débat. Est-ce que ce sera une commission parlementaire composée de députés ministériels et de députés de

l'Opposition? J'ai eu l'occasion de dire en commission parlementaire, à l'occasion de l'étude du projet de loi no 16, qu'à mon esprit, cette commission constituait pour moi un test et je dois dire tout de suite que le teste est non concluant.

Nous avons tenté de travailler avec l'Opposition libérale en commission parlementaire sans avancer d'un seul millimètre, M. le Président, et ce projet de loi qui est en débat de troisième lecture aujourd'hui n'a pas fait l'objet d'une seule discussion sur le fond parce que l'Opposition s'est amusée à faire dix, douze ou treize motions d'amendement et de sous-amendement aussi ridicules les unes que les autres, selon l'heure de la journée. Je peux dire aujourd'hui que je suis très loin de considérer la possibilité de recommander au Conseil des ministres qu'une commission parlementaire formée de députés ministériels et de l'Opposition puisse prendre la responsabilité de ce débat public.

L'Opposition a fait grand état aussi que la tarification d'Hydro-Québec pour l'année 1982 était directement reliée à la loi 16. Je voudrais répondre à cet argument. Il est bien évident qu'il y a trois ans, quatre ans, cinq ans, Hydro-Québec devait, en quelque sorte, se bâtir un marché puisque l'électricité était la forme d'énergie la plus chère par rapport au pétrole importé et par rapport au gaz naturel. Il est évident qu'Hydro-Québec établissait le tarif le plus bas possible en égard à une saine administration financière. C'était normal de dire le plus bas possible, puisque l'hydroélectricité était la forme d'énergie la plus coûteuse. Les temps ont changé. Les bouleversements dans le dossier énergétique, non seulement au Québec, mais à l'échelle du monde entier, ont fait en sorte que le pétrole, qui était autrefois la forme d'énergie la moins coûteuse, est devenue la plus chère. Ce que nous voulons, et c'est dans la stratégie de la tarification qui découle de l'énoncé de politique qui a été rendu public dans le livre blanc en 1978, c'est de faire en sorte que l'électricité soit meilleur marché que le pétrole, mais un peu plus chère que le gaz naturel.

Nous voulons privilégier la pénétration du gaz naturel au Québec parce qu'il nous apparaît très clair que nous nous devons de conserver au maximum l'énergie hydroélectrique à des fins autres que le chauffage domestique, alors que nous aurons en 1982, 1983, 1984, lorsque le gaz naturel aura pénétré complètement au Québec, une source d'énergie moins coûteuse que l'hydroélectricité et, en termes d'utilisation économique, beaucoup plus rationnelle.

Je n'arrive pas à comprendre les gens d'en face, M. le Président. J'ai eu l'occasion de parler du livre rouge des libéraux sur l'énergie et je vais vous lire quelle est leur stratégie de tarification. Les libéraux disent

ceci: "Au niveau des économies d'énergie et des énergies nouvelles, en visant l'efficacité et l'augmentation pour notre potentiel énergétique, à ne plus maintenir les prix artificiellement bas et à aborder les problèmes de pauvreté qui pourraient en découler par des mesures sociales plus appropriées." C'est le Parti libéral qui dit cela. Ne pas maintenir les prix artificiellement bas et aborder les problèmes de pauvreté qui pourraient en découler, ça veut dire que les libéraux avaient drôlement l'intention d'augmenter la tarification, dans le secteur domestique en particulier. (12 h 30)

C'est tellement vrai, M. le Président, que vous l'avez devant vous, ce matin. Ce n'est pas de l'interprétation; c'est une motion d'amendement à l'article 6 de la loi 16 que nous venons tout juste de battre et qui se lit comme suit: "La société doit établir le tarif applicable à chaque catégorie d'usagers suivant le coût réel du service fourni à cette catégorie en autant que cela est pratique." Cela veut dire quoi? Cela veut dire que les libéraux ont l'intention, si jamais ils ont la responsabilité d'établir une politique tarifaire - c'est dans leur amendement qui est sur la table du greffier de l'Assemblée nationale; vous ne viendrez pas dire le contraire - que chaque catégorie d'usagers paie, suivant le coût réel du service fourni. Cela voudrait dire quoi, pour 1982? Je vais vous donner les chiffres qui ont été déposés en septembre 1981 devant la commission parlementaire qui a étudié la tarification. Je comprends que les libéraux sont dans les patates ce matin parce qu'ils ont préféré s'enfuir de la commission parlementaire sur les tarifs plutôt que de poser des questions et d'interroger les cadres et les dirigeants d'Hydro-Québec sur la problématique de la tarification.

Un tableau a été déposé par Hydro-Québec sur le coût des fournitures et revenus. Savez-vous ce qui se passe à l'heure actuelle? Il y a quatre catégories d'abonnés à Hydro-Québec: domestique et agricole, petite puissance, moyenne puissance et grande puissance. Il y a deux secteurs qui ne font pas leurs frais à l'heure actuelle: grande puissance et le secteur domestique. Le secteur de la grande puissance ne fait pas ses frais pour la raison suivante: il y a au-delà de 120 contrats, signés il y a des années entre Hydro-Québec et des compagnies, et ces contrats ne sont pas assujettis à la politique tarifaire grande puissance puisque les ententes vont, dans certains cas, au-delà de l'an 2000.

Dans les secteurs de la moyenne puissance et de la petite puissance, ces abonnés paient plus que le coût réel. Mais voici les données du secteur domestique; je vais vous donner les pourcentages pour ceux que cela intéresse: 48,8% sur la base de

1980 quant aux coûts; quant aux revenus, 44,6%. Sur la base de 815 000 000 \$, ou à peu près, qui représentent les revenus du secteur domestique, l'amendement libéral voudrait dire qu'au lieu d'avoir augmenté cette année en moyenne le tarif pour 1982 de 16,7%, nous aurions dû l'augmenter à peu près à 18% ou 19%. C'est ce que veut dire votre motion d'amendement à la loi 16, votre motion d'amendement de ce matin. Je ne sais pas qui, dans votre caucus, s'occupe de faire les motions d'amendement, mais vous êtes en contradiction avec votre propre programme, vous êtes en contradiction avec l'argumentation que vous avez présentée en commission parlementaire depuis une semaine en arrivant avec une motion d'amendement qui dit exactement le contraire de ce que votre petit livre rouge sur l'énergie tente d'établir.

On a tenté, bien fort, de passer au public le message que le gouvernement ne devait pas toucher à Hydro-Québec, que le gouvernement ne devait pas pomper Hydro-Québec. Il n'y a pas de folies qu'on n'a pas entendues là-dessus! Essentiellement, sur la tarification - je vais citer M. Bourbeau, le président du conseil d'administration - Hydro-Québec nous a dit, l'été dernier: Nous avons besoin de revenus additionnels de 415 000 000 \$. Il n'a jamais été question de la loi 16, à ce moment-là. À la commission parlementaire du 29 septembre 1981, où vous n'étiez pas parce que vous avez manqué à votre devoir d'état de parlementaires - j'espère, au moins, que vous allez relire la transcription des débats de la commission parlementaire - M. Bourbeau a dit ceci: "On a présenté des tableaux, ce sont des tableaux, pour nous, pro forma, et s'il n'y avait pas eu le projet de loi 16, il y aurait eu un jeu entre l'autofinancement et le financement externe. C'est à ce moment-là que vous auriez vu les jeux se produire."

Mon collègue de Charlesbourg, M. de Belleval, a posé la question suivante: "Autrement dit, vous n'auriez pas diminué la proposition tarifaire que vous nous faites?" Réponse de M. Bourbeau: "L'enveloppe globale de 415 000 000 \$ aurait toujours été là." Est-ce que cela est assez clair? C'est exactement ce que nous avons fait, cette année, M. le Président. Nous avons retenu la demande globale d'Hydro-Québec, mais nous avons refusé la proposition tarifaire qu'on nous faisait dans son détail parce que je trouvais qu'augmenter l'eau chaude de 36% n'avait pas de bon sens. Si vous examinez le tarif qui va être en vigueur à partir du 1er janvier, au niveau de 900 kilowattheures par mois, pour un résident du Québec, cela couvre les besoins essentiels, l'éclairage, la télévision, la radio, la cuisinière électrique et ça couvre aussi l'eau chaude. Cela couvre 71% des consommateurs domestiques qui chauffent l'eau chaude à l'électricité.

Quelle est la hausse pour 1982, M. le Président? 13%. Hydro-Québec nous avait demandé 18,5% et nous l'avons refusé. Nous avons dit: Ce sera 13%. Pour la consommation qui est au-delà de 900 kilowattheures et qui va de 2000 à 3000 kilowattheures par mois, la hausse est de 16,9% au niveau de 2000 kilowattheures, et 18% au niveau de 3000. Ce qui est très largement inférieur à l'augmentation du prix du mazout léger no 2 qui sert au chauffage domestique.

M. le Président, je ne comprends pas les libéraux. Vous relirez vous-même les procès-verbaux de cette commission. Dans les états financiers d'Hydro-Québec, à la page F-23, vous avez le prix moyen au kilowattheure: dans le domestique, 0,02750 \$; dans le général, 0,03 \$; et dans l'industriel, 0,01717 \$. Je ne suis pas surpris, M. le Président, que les libéraux ne se retrouvent pas dans la tarification. Je vais vous raconter un incident. Le député de Mégantic-Compton se présente en commission parlementaire avec une facture d'une usine de sciage de son comté, et nous raconte qu'elle paie 7000 \$ par mois. Ce n'est pas beaucoup d'argent pour un grand consommateur, plus la taxe. On lui demande: Quel est le niveau de consommation de votre citoyen, dans votre comté? À force de le questionner, on a fini par le savoir, 2000 kilowattheures par mois. C'est sa réponse. Si vous divisez ça, M. le Président, ça fait 3 \$ du kilowattheure par mois. Il trouvait que c'était cher. On a dit: Vous ne comprenez absolument rien dans votre dossier, cher collègue. Le tarif industriel, c'est 0,017 \$. Je ne suis pas trop surpris qu'il y ait des gens du comté de Mégantic-Compton qui soient horrifiés si leur député leur raconte qu'Hydro-Québec vend l'électricité 3 \$ du kilowattheure.

Je ne sais pas ce que les chercheurs du Parti libéral font, de ce temps-ci, M. le Président, mais d'après les discours que j'ai entendus, ça n'a pas de bon sens. Cela n'a pas de bon sens mais en commission parlementaire, pendant au-delà de 40 heures, mon collègue de Châteauguay, mon collègue de Frontenac et les autres du côté ministériel, on a eu la patience de les écouter. Moi, ça fait au moins cinq jours que je supplie le leader du gouvernement d'arrêter cette folie furieuse. Ils ont relu les discours de deuxième lecture. Ils nous ont dit que le député de Brome-Missisquoi était membre du Club optimiste et qu'il était Chevalier de Colomb, quatrième degré. M. le Président, ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas surprenant que le député de Mégantic-Compton, qui a passé son temps à faire des farces en commission parlementaire, soit convaincu, une grande discussion, qu'Hydro-Québec vendait un kilowattheure, tarif industriel, 3 \$. On lui a demandé: Se

pourrait-il que vos connaissances soient limitées dans le dossier et que vous soyez ici pour faire une parade? Il l'a admis, M. le Président, et je le cite textuellement. Il a dit: Je ne connais rien dans ça. Moi, je lui ai suggéré de faire de l'air s'il ne connaissait rien dans ça et de cesser de nous débiter des âneries. Cela n'avait aucun bon sens. (12 h 40)

La tarification, M. le Président, pour être un peu plus sérieux, tient compte de l'évolution des prix des énergies concurrentielles. Cela veut dire l'évolution du prix du pétrole, l'évolution du prix du gaz naturel. Tout le monde sait qu'avec les dernières ententes signées entre Ottawa et l'Alberta, le prix du pétrole au Canada est connu pour les cinq prochaines années. On sait qu'il va augmenter de 300%. Il faut en tenir compte. Si on n'en tenait pas compte et qu'on faisait une tarification en dehors de la planète et qu'on augmentait le tarif d'Hydro-Québec de 2%, 3% ou de 8% suivant les savants calculs du député d'Outremont, il arriverait quoi? Premièrement, le gaz naturel cesserait de se vendre complètement, puisque l'hydroélectricité deviendrait meilleur marché; deuxième chose, vous vivriez le fait suivant: Ceux qui sont au pétrole convertiraient immédiatement à l'électricité et cela nous entraînerait dans des programmes d'équipement que, si on décidait de les payer, on serait obligé de faire comme l'Ontario en 1976 et en 1977, augmenter le tarif ensuite dans deux, trois ou quatre ans, dans une pareille problématique, de 25% ou 30% par année. C'est exactement ce qui s'est produit en Ontario. La tarification qui est faite, tient compte également de la capacité de payer des consommateurs. Il n'y a personne qui va me dire que sur 1981 et 1982, pour ce qui est des besoins essentiels des citoyens, la tarification suit à un centième près l'inflation.

Enfin, M. le Président, j'ai lu, je dirais avec déplaisir, mais avec étonnement les propos d'un homme que, jusqu'à présent, j'ai respecté. Je ne sais pas si M. Marcel Bélanger, économiste, fiscaliste, fait maintenant partie du caucus libéral ou bien s'il va se présenter dans le comté de Saint-Laurent à la convention contre M. Bourassa ou contre le notaire dont j'oublie le nom, mais puisque M. Bélanger est partie prenante dans le débat de deuxième lecture, parce que le lundi 30 novembre 1980 dans le journal de Montréal et de Québec il y a une pleine page - c'était le discours de M. Bélanger, sans doute un bon "briefing" donné aux députés libéraux parce que c'est ce qu'on a entendu pendant une semaine - je ne relèverai pas tout ce qu'il y a là-dedans... Je voudrais seulement relever une chose. Je vais citer ce que M. Bélanger disait. Supposons que cela a été rapporté correctement par M.

Normand Girard: "En ce qui concerne la santé financière d'Hydro-Québec, le spécialiste - c'est M. Bélanger - soutient que la nouvelle politique d'imposition à l'endroit d'Hydro-Québec - écoutez bien cela, M. le député de Mont-Royal, cela va vous intéresser - aura pour effet de réduire le coefficient de couverture d'intérêts à près de 1, rendant ainsi plus difficiles les recours aux marchés financiers. Déjà, en 1982, rappelle-t-il, son programme d'investissement a dû être réduit de 369 000 000 \$."

Il y a deux choses là-dedans, M. le Président. Je dis ceci: Plutôt que de tenter de calomnier Hydro-Québec, de médire au sujet d'Hydro-Québec, pour ne pas dire davantage, M. Bélanger rendrait service à Hydro-Québec, au Québec, probablement au Parti libéral aussi, qui y regagnerait dans sa crédibilité et, enfin, rendrait service à tout le monde, s'il révisait son petit papier et le corrigeait pour constater que le programme d'emprunts d'Hydro-Québec de 2 027 000 000 \$ pour l'année 1981 est complété depuis trois semaines.

La solidité financière d'Hydro-Québec a toujours été là et elle va y demeurer puisque le projet de loi no 16 a justement prévu que les financiers internationaux qui prêtent à Hydro-Québec voulaient connaître ce que serait le ratio de l'équité par rapport à la dette à long terme, voulaient savoir ce que serait la couverture d'intérêts. M. Bélanger devrait informer le caucus libéral que, de la façon qu'Hydro-Québec calcule sa couverture d'intérêts pour arriver à 1 et si on prenait la même façon de calculer qu'Hydro-Québec, on arriverait à 1,4.

L'autre point, M. Bélanger dit: Déjà, pour 1982, son programme d'investissements a dû être réduit de 369 000 000 \$. M. le Président, cela me fait de la peine de constater que M. Bélanger fasse de pareilles déclarations, parce qu'il laisse entendre que c'est parce qu'Hydro-Québec ne peut pas boucler son programme d'emprunts que le programme d'investissements est décalé. C'est complètement ridicule. Hydro-Québec va faire bouger son plan d'équipement, le déplacer dans le temps ou l'accélérer sur la décennie qui vient en fonction d'une chose: la croissance de la demande hydroélectrique au Québec.

C'est drôle, j'en ai rencontré des financiers internationaux qui s'occupent du financement d'Hydro-Québec depuis 20 ans, depuis 30 ans ou depuis 40 ans, c'est drôle qu'ils ont pris connaissance de la loi 16, comme tout le monde. C'est drôle aussi que le programme d'emprunts pour l'année en cours, la politique de dividendes, tous ces faits sont connus depuis le mois de mars 1981.

Le programme d'emprunts est terminé, cela fait trois semaines. C'est quoi l'idée de lancer n'importe quelle singerie dans l'opinion

publique? Pour faire peur au monde? Pour essayer de se faire du capital politique? Je veux bien. Je comprends qu'en politique, la loyale Opposition de sa Majesté est très bien payée pour s'opposer, mais encore faudrait-il qu'elle s'oppose avec un minimum d'intelligence et ne tente pas tout simplement de se faire du petit capital en disant, par exemple: Hydro-Québec, cela n'a pas de bon sens. Il y a des députés libéraux qui nous ont raconté cela. Je prends à témoin le député de Frontenac, mon adjoint parlementaire, qui a siégé à côté de moi pendant toutes ces heures.

Des députés libéraux ont dit: Il faudrait qu'Hydro-Québec soit exempté de taxes. J'ai demandé trois fois au député de Mont-Royal, qui m'écoute - peut-être qu'il va me fournir la réponse dans sa réplique - j'ai demandé au député de Marguerite-Bourgeoy et au député libéral de Mégantic-Compton: Est-ce que vous seriez d'accord pour qu'Hydro-Québec cesse de payer des taxes foncières aux municipalités? J'attends la réponse. C'est facile de dire n'importe quoi, mais les quelques dizaines de millions d'Hydro-Québec paie à la ville de Shawinigan, au village de Mont-Carmel, à Verdun... le député et maire de Verdun a été renversé par les déclarations de ses collègues, il est venu m'en parler. Qu'arriverait-il si Hydro-Québec cessait de payer les taxes foncières municipales ou les "en lieu" de taxes? Je demande au Parti libéral du Québec si c'est ce qu'il veut. Avant de répondre à cette question, je vais consulter les maires du Québec pour savoir s'ils sont d'accord. Je peux vous donner la réaction du maire de la ville de Shawinigan tout de suite. Il va me dire: M. le ministre, si Hydro-Québec cesse de payer 380 000 \$ à la ville de Shawinigan, à quelle place vais-je prendre l'argent? Je vais être obligé de lui répondre: Vous augmenterez les taxes foncières. C'est ça que le Parti libéral veut? J'ai hâte d'entendre ça. Des déclarations à 23 h 40 et à 19 heures pendant une semaine, c'est vite dit en commission parlementaire. Je veux avoir une réponse ici, à l'Assemblée nationale.

M. le Président, vous me permettez de conclure en disant ceci: Le plan d'équipement d'Hydro-Québec dépasse actuellement une soixantaine de milliards de dollars pour la décennie qui vient, tout le monde sait que nous devons emprunter à peu près 75% de ce montant. Sur les marchés financiers, je puis vous dire que - et le financement du programme d'emprunts pour l'année 1981 l'atteste - nous n'entrevoyons pas de problème, toutes choses étant égales, bien sûr. S'il y a une guerre ou s'il y a une bombe atomique, c'est entendu que ça va changer. Mais, toutes choses étant égales, la solidarité financière d'Hydro-Québec est là, et le projet de loi no 16 ne la touche en aucune manière. Je défie n'importe quel

député libéral, si jamais il se décide à parler du fond du projet de loi plutôt que de placoter sur des motions dilatoires, d'en parler.

(12 h 50)

M. le Président, vous me permettez de prendre trente secondes, en terminant, pour rappeler essentiellement qu'Hydro-Québec appartient à tout le monde au Québec. Ce n'est pas la propriété du ministre des Finances, du premier ministre ou du député de Châteauguay; ça appartient à tout le monde. Cet investissement qui a été fait dans Hydro-Québec dans les années quarante et, de façon plus magistrale, en 1963 lorsque l'achat de sept compagnies privées a été réalisé fait qu'aujourd'hui - vous seriez étonné d'entendre les remarques d'Américains de New York ou de la Nouvelle-Angleterre - les actifs d'Hydro-Québec représentent 18 000 000 000 \$. Cela, c'est à nous. Comme Québécois, je suis très fier de ça. Dans cinq ans, les actifs d'Hydro-Québec seront de 35 000 000 000 000 \$. En 1990, de 70 000 000 000 \$ ou de 75 000 000 000 \$. C'est à nous.

Si René Lévesque n'avait pas fait ce que j'appellerais le "forcing" qu'il a dû faire à l'intérieur du Parti libéral du Québec en 1962... Je prends à témoin le député de Bonaventure, qui était membre du Conseil des ministres, qui était sans aucun doute présent au lac à l'Épaulé lorsque la décision finale a été prise. Je pense que c'est le meilleur coup que René Lévesque ait jamais fait faire au Québec dans le secteur de l'énergie afin que les Québécois deviennent propriétaires d'une richesse naturelle absolument essentielle au développement économique du Québec.

Ce que la loi 16 fait maintenant, presque vingt ans après la nationalisation, c'est que l'an prochain Hydro-Québec va payer à ses actionnaires, c'est-à-dire à l'ensemble de la population du Québec, un dividende qui va refléter son excellente santé financière et qui fera en sorte qu'Hydro-Québec continuera d'être pour tous les Québécois un objet de fierté et, je dois le dire aussi, presque un modèle sur le plan de l'administration publique. À l'échelle du continent nord-américain, Hydro-Québec est, aujourd'hui, la plus grande compagnie d'utilité publique, à l'échelle du continent. C'est aujourd'hui également, à l'échelle canadienne, la plus grande corporation qui existe, plus grosse que Ford, plus grosse que Chrysler, plus grosse que General Motors, au Canada.

Je pense que, comme Québécois, on devrait en être fier et on devrait peut-être cesser, du côté libéral, de calomnier Hydro-Québec, essentiellement pour tenter de se faire du capital politique. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: M. le Président, avant de prendre la parole, est-ce que je pourrais demander le consentement de la Chambre - il est 12 h 55 - pour continuer après 13 heures et terminer ma brève intervention?

Le Vice-Président (M. Rancourt): Y a-t-il consentement?

Une voix: Oui, M. le Président.

M. Ciaccia: Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: C'est parce que j'ai d'autres devoirs en commission parlementaire, à 15 heures, et je ne pourrai pas revenir à l'Assemblée nationale, en Chambre, cet après-midi.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Vous avez la parole.

M. John Ciaccia

M. Ciaccia: Merci, M. le Président. Il y a eu tellement d'affirmations erronées faites par le ministre de l'Énergie et des Ressources que, dans le bref temps qui m'est alloué pour mon intervention, je ne peux qu'en soulever quelques-unes.

M. le Président, le ministre a parlé de tout, excepté des vraies conséquences du projet de loi no 16. Il a complètement fait le tour. Il nous accuse de calomnier Hydro-Québec. M. le Président, on ne parle pas contre Hydro-Québec. C'est au gouvernement qu'on s'en prend et à ce qu'il veut faire au fonctionnement, au mandat et aux tarifs d'Hydro-Québec.

Le ministre a affirmé qu'un tarif tient compte des prix concurrentiels de l'énergie. Alors, cela veut dire que si le prix du pétrole augmente, le ministre va augmenter le prix de l'électricité. Mais, M. le Président, nous n'avons pas de pétrole au Québec. Nous avons de l'électricité et nous en avons en abondance. Pourquoi ne pouvons-nous pas prendre avantage de cette ressource pour tous les contribuables? Par exemple, en Alberta, le prix du pétrole est beaucoup moindre, moins élevé que dans d'autres provinces du Canada, et c'est une ressource non renouvelable. Alors, pourquoi ne pouvons-nous pas prendre avantage de cela pour tous les contribuables, au lieu de dire qu'on va augmenter le prix de l'électricité pour rencontrer les prix d'autres formes d'énergie?

C'est pour cette raison que le gouvernement veut que nous nous rendions au prix mondial du pétrole; pour avoir une autre

excuse pour augmenter les tarifs. Ce n'est pas ce que le Parti libéral prône. Quand le ministre cite un amendement que nous avons fait à l'article 6 sur le coût réel, je le prierais de citer tout l'amendement, non pas seulement une partie, et de porter attention à tout l'amendement.

Je voudrais attirer l'attention du ministre sur certains mots de notre amendement. C'est vrai que nous disons que le tarif applicable à chaque catégorie d'usagers suivant le coût réel du service fourni à cette catégorie, je souligne les mots "en autant que cela est pratique". Ce n'est pas pratique de faire payer aux usagers domestiques des augmentations comme celles que le gouvernement impose. Ce n'est pas pratique de faire payer aux contribuables les dividendes dont le gouvernement a besoin.

Le ministre voudrait nous faire croire - l'arithmétique du ministre est incroyable - qu'on va payer des dividendes au gouvernement pour éponger les dettes du gouvernement et que cela n'augmentera pas les tarifs. D'où cet argent va-t-il venir? Comment le gouvernement peut-il prendre des dividendes sans augmenter les tarifs? Voilà le vrai fond du projet de loi no 16. Le ministre a induit cette Chambre en erreur en essayant de faire croire que les dividendes, c'est pour le bénéfice de tous les Québécois. Les dividendes, c'est pour le bénéfice des dettes du gouvernement. Si le ministre avait raison, pourquoi veut-il changer l'objet, le mandat d'Hydro-Québec? Le mandat d'Hydro-Québec jusqu'à présent, c'était de fournir l'électricité au plus bas prix possible en tenant compte d'une saine administration. On veut maintenir ce mandat-là. On a fait un amendement pour que cela continue d'être le mandat. Pourquoi le gouvernement veut-il enlever les mots "au plus bas prix possible en tenant compte d'une saine administration financière"? Pourquoi? Savez-vous pourquoi? C'est parce que ce n'est plus le plus bas prix possible. Cela a été la politique d'Hydro-Québec quant à la fixation des tarifs, depuis le début. Ce n'est plus le plus bas prix possible parce qu'il faut augmenter les tarifs en tenant compte des dividendes.

Pour l'année 1982, c'est 16,3%, mais on ne nous parle pas des années subséquentes. On ne nous dit pas comment le gouvernement arrive à ces tarifs. Le gouvernement juge les dividendes et il juge les tarifs. Si l'année prochaine, le gouvernement a besoin de plus d'argent que va-t-il faire? Il va augmenter les tarifs. Ce que nous suggérons, c'est ceci: Ne donnez pas au gouvernement la seule autorité d'augmenter les tarifs parce que là, le gouvernement va se constituer juge et jury sur le dos du consommateur. Quand Hydro-Québec veut une augmentation de tarifs, elle doit faire comme on le fait en Ontario, aller devant une régie de l'énergie ou une régie

de l'électricité et du gaz. Qu'arriverait-il à ce moment-là? Il y aurait des auditions publiques, des consommateurs pourraient faire leurs représentations et on pourrait connaître la vraie raison de la demande de ces tarifs.

Nous avons proposé un autre amendement. Si le ministre avait raison, pourquoi refuse-t-il l'amendement que nous avons proposé à savoir que, dans la facturation - c'est beau de parler de la facturation et des augmentations de tarifs - nous voulons que le gouvernement aie deux chiffres qui démontrent deux aspects: premièrement, le montant de la facture demandée par Hydro-Québec pour les fonds dont elle a besoin pour son développement, pour une saine administration financière; et, deuxièmement, le montant nécessaire pour payer les dividendes que le gouvernement va aller piger, siphonner dans Hydro-Québec.

Le précédent, nous l'avons déjà dans la Loi sur la protection du consommateur. Si vous allez à une banque pour faire un emprunt, elle ne peut pas vous donner seulement le montant global, elle doit vous montrer le capital et les intérêts. Si c'est bon pour les institutions financières de donner les détails sur une facturation, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas l'honnêteté de dire à la population: Je suis mal pris financièrement, j'ai besoin d'argent pour payer les déficits que j'ai encourus depuis cinq ans de mauvaise administration; c'est vrai qu'il y a des déficits, nous le reconnaissons, le gouvernement le reconnaît, je suis mal pris et il faut que j'aie chercher de l'argent. J'ai imposé de 0,30 \$ le gallon d'essence, mais ce n'est pas assez, j'ai besoin de plus d'argent, je veux aller chercher les dividendes. C'est vrai, le ministre nous a avertis qu'il irait chercher les dividendes, dans son discours sur le budget, mais il ne nous a pas dit de quelle façon il le ferait et quels seraient les amendements à la loi.

(13 heures)

Nous disons au gouvernement: Soyez honnête avec la population. Sur les montants que vous allez aller chercher, sur la facture, montrez la portion nécessaire pour Hydro-Québec, pour son administration, pour son développement, et la portion nécessaire pour payer les dettes du gouvernement. J'ai entendu le ministre dire: Hydro-Québec paie des taxes municipales, elle paie toutes sortes de taxes. C'est vrai aussi que les contribuables paient une taxe de vente de 8%, que le gouvernement s'était engagé à enlever, mais cela, il n'en parle pas. Si Hydro-Québec paie des taxes, d'où vient cet argent, à votre avis? Pensez-vous qu'elle va chercher cet argent ailleurs que dans les poches du consommateur, celui-là même qui paie des taxes? Si on paie une taxe à une municipalité, il faut aller la chercher chez le consommateur. Il n'y a pas de magie là-

dedans. Pourquoi le ministre fait-il croire que c'est un cadeau? De la façon dont il l'a expliqué, c'est comme si Hydro-Québec faisait des cadeaux. Ces taxes ont été imposées par le gouvernement pour des raisons que le gouvernement avait à l'époque. Si ces taxes sont imposées parce que le gouvernement le demande, Hydro-Québec va augmenter ses tarifs et tout le monde va payer pour.

M. le Président, il y a d'autres amendements que nous avons suggérés qui ne sont pas acceptés par le gouvernement. Je vais vous en donner un autre qui, pour moi, est élémentaire, qui devrait être accepté par le gouvernement si vraiment il est de bonne foi et si vraiment il veut s'occuper d'une saine administration. Parce que ce n'est pas nous, M. le Président, qui méprisons Hydro-Québec. C'est le gouvernement. Et savez-vous comment il le fait? Je vais vous le démontrer, M. le Président. Le gouvernement se donne le pouvoir de déclarer des dividendes. Hydro-Québec a suggéré au gouvernement: Avant de déclarer des dividendes, faites-le donc sur la recommandation du conseil d'administration d'Hydro-Québec. C'est raisonnable, M. le Président, pour éviter la situation où le gouvernement déciderait n'importe quel montant qu'il veut. N'oubliez pas que, s'il veut un dividende de X dollars, il va augmenter les tarifs. Hydro-Québec a dit: Écoutez, le conseil d'administration, dans toute autre société, que ce soit dans l'entreprise privée ou ailleurs, c'est lui qui fait la recommandation. Il veut seulement un pouvoir de recommandation. Le gouvernement a dit non. Cela, M. le Président, c'est démontrer que le gouvernement n'a pas confiance dans le conseil d'administration d'Hydro-Québec. Il ne veut même pas lui donner un pouvoir de recommandation pour les dividendes. Est-ce que vous pouvez comprendre ça? C'est presque incroyable, M. le Président.

Les conséquences du projet de loi no 16 n'ont pas été expliquées par le gouvernement. En commission parlementaire, nous avons discuté du fond, nous avons porté à l'attention de la population les conséquences économiques pour toute la population. Si le projet de loi est adopté tel qu'il est présentement sans les amendements que nous suggérons, il va avoir des conséquences économiques. M. le Président, Hydro-Québec réinvestit son surplus dans des projets hydroélectriques. Si Hydro-Québec est obligée de prendre cet argent pour payer des dividendes au gouvernement pour éponger les dettes du gouvernement, c'est de l'argent qui ne sera pas disponible pour faire d'autres développements hydroélectriques. On n'a pas besoin d'être un grand génie, un grand administrateur pour voir cette conclusion et c'est ce que le gouvernement fait, M. le

Président. Le gouvernement freine le développement économique possible d'Hydro-Québec. Il va freiner, il va affecter le développement économique du Québec parce qu'Hydro-Québec est une des principales forces motrices pour développer l'économie du Québec.

M. le Président, nous protestons et nous dénonçons la façon avec laquelle le gouvernement tente de faire adopter son projet de loi 16 sans égard aux conséquences économiques, sans égard aux recommandations d'Hydro-Québec, sans égard aux conséquences sur le consommateur, sans égard aux conséquences sur le prix de tous les produits qui seront achetés ou produits au Québec et qui vont augmenter pour payer ces dividendes au ministre des Finances. M. le Président, c'est pour cette raison que nous avons fait les interventions que nous avons faites soit en commission parlementaire, soit en deuxième lecture et que nous continuons aujourd'hui, à la fin d'une session, avant les fêtes, - c'est une motion de clôture, le ministre a oublié...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Mont-Royal...

M. Ciaccia: Oui.

Le Vice-Président (M. Rancourt): ...me permettez-vous de vous demander si vous prenez le...

M. Ciaccia: Non, je ne suis pas le porte-parole officiel de l'Opposition.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Non?

M. Ciaccia: Non, c'est le député d'Outremont qui...

Le Vice-Président (M. Rancourt): Donc, vous devrez conclure.

M. Ciaccia: Je vais conclure, M. le Président. En terminant, M. le Président, nous dénonçons cette façon de procéder du gouvernement, cette façon de refuser de faire un débat public sur les conséquences du projet de loi 16. Nous affirmons que les déclarations du ministre à l'effet que le projet de loi 16 n'a rien à faire avec une politique énergétique sont absolument fausses, vont affecter l'avenir non seulement énergétique du Québec, mais elles vont affecter aussi - et c'est assez grave - l'avenir économique du Québec et les contributions et les montants que le consommateur sera obligé de verser pour payer le déficit du ministre des Finances à la suite d'une mauvaise administration de ce gouvernement.

M. Vaugois: M. le Président, peut-on

demander la suspension des débats jusqu'à 15 heures cet après-midi?

Le Vice-Président (M. Rancourt): Les travaux sont suspendus jusqu'à 15 heures.

(Suspension de la séance à 13 h 07)

(Reprise de la séance à 15 h 09)

Le Vice-Président (M. Jolivet): Vous pouvez vous asseoir.

Nous sommes à la motion de troisième lecture du projet de loi no 16, Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Québec. Est-ce que cette motion de troisième lecture est adoptée?

Une voix: Non, pas encore.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Trois-Rivières, c'est vous qui aviez la parole.

M. Vaugois: M. le Président, j'ai demandé la suspension des débats au nom d'un député qui était absent. Je ne voudrais pas perdre mon droit de parole parce que je me suis levé. Je pense que le député d'Outremont est prêt à prendre la parole.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député d'Outremont.

M. Pierre-C. Fortier

M. Fortier: Merci, M. le Président. Nous en sommes à la phase terminale, la troisième lecture du projet de loi no 16. Je voudrais résumer en quelques mots ce qu'est le projet de loi.

D'une part, il impose de nouvelles taxes à Hydro-Québec d'une façon très importante. De plus, il transforme Hydro-Québec en société à capital-actions. Il lui fait l'obligation de déclarer des dividendes annuellement. Enfin, il enlève à Hydro-Québec l'obligation de vendre l'électricité au plus bas taux possible. Ce sont, en quelques mots, environ trois paragraphes, l'essentiel du projet de loi no 16.

Pour ces raisons, on s'est demandé, de ce côté-ci de la Chambre, quel ministre était le parrain de ce projet de loi. Sur le document qu'on nous a remis, on voit que le projet de loi no 16 est présenté par M. Duhaime. Par sa teneur même, par les conséquences qu'il a, par le fait qu'il est un moyen détourné d'imposer de nouvelles taxes aux contribuables du Québec, nous avons tous pensé que le vrai parrain devait être le ministre des Finances, le député de L'Assomption. M. le Président...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Je m'excuse. S'il vous plaît! S'il vous plaît! À

l'ordre! Le député d'Outremont a droit de parole. S'il vous plaît!

M. le député d'Outremont.

M. Fortier: Merci, M. le Président. J'aimerais faire un bref historique de l'étude de ce projet de loi qui a été déposé à la fin de juin, je crois, en première lecture. Par la suite, nous avons eu quelques commissions parlementaires. Ce fut un cheminement très long, de la part du gouvernement, pour nous amener maintenant à en faire l'étude en deuxième et en troisième lecture. Je dois vous dire, M. le Président, que dans tout ce cheminement, nous, de l'Opposition, avons joué un rôle extrêmement actif. Je dois d'ailleurs féliciter chacun des membres du Parti libéral du Québec qui ont joué un rôle tout à fait déterminant et qui ont volontairement contribué à l'étude du projet de loi, que ce soit à la commission parlementaire, du mois d'août qui a étudié le projet de loi comme tel, à la commission parlementaire du mois de septembre qui a étudié la tarification, que ce soit à l'étude en deuxième lecture qui a permis à quelque 40 députés, de ce côté-ci de la Chambre, de s'exprimer, de dire ce qu'ils avaient à dire sur ce projet de loi ou que ce soit en commission parlementaire alors que nous avons étudié le projet de loi article par article.

M. le Président, je crois que nous devons être fiers de l'opposition que nous avons faite à ce projet de loi parce que nous trouvons, à juste titre, qu'il n'est pas acceptable. Nous l'avons dit de toutes les façons depuis quelque temps. Mais je crois que je dois expliquer notre participation à ce moment-ci puisque le ministre, ce matin, a noté notre absence de participation à une des commissions parlementaires. À plusieurs reprises, les membres du parti ministériel ont répété une fausseté, à savoir que nous avions quitté la commission parlementaire qui étudiait le projet de loi no 16. Nous n'avons jamais quitté la commission parlementaire qui étudiait le projet de loi no 16; nous avons quitté, je vous le rappelle, la commission parlementaire du mois de septembre qui étudiait la tarification d'Hydro-Québec. Nous avons expliqué, à ce moment-là, les raisons qui nous avaient amenés à le faire. Nous avons cru que la tarification proposée par Hydro-Québec prenait en considération, justement, le fait que la loi 16 qui, à ce moment-là, n'avait pas encore été étudiée par cette Chambre, avait déjà été adoptée. On proposait, en effet, une tarification qui incluait, dans le calcul même des moyens financiers requis pour Hydro-Québec en 1982, des montants considérables dérivant de l'application de la loi 16.

M. le Président, je vous rappelle que l'augmentation demandée par Hydro-Québec,

qui était de 16,3%, qui doit générer, en 1982, quelque 415 000 000 \$, devrait amener Hydro-Québec à payer l'an prochain des montants s'approchant de 150 000 000 \$. C'est donc dire que tout près de 30% des nouveaux revenus d'Hydro-Québec l'an prochain iront, tout simplement, pour payer de nouvelles taxes au gouvernement. C'est la raison pour laquelle nous avons quitté la commission parlementaire. Nous n'avons pas voulu être complices d'une manoeuvre du gouvernement qui a forcé Hydro-Québec à présenter une proposition tarifaire alors que le projet de loi no 16 n'était pas encore approuvé.

C'est la raison pour laquelle nous avons dit - chaque fois que je le mentionne, le ministre semble réagir d'une façon négative, mais je le répète - que, si Hydro-Québec n'avait pas eu à payer ces montants additionnels de 150 000 000 \$ sur des revenus nouveaux de 415 000 000 \$, bien sûr, en faisant la règle de trois, on aurait pu conclure, comme nous l'avons fait, que l'augmentation véritable aurait pu être de l'ordre de 12%.

M. le Président, nous en sommes convaincus, les nouvelles taxes qu'Hydro-Québec aura à payer auront un effet considérable sur la tarification non seulement sur celle de 1982, mais sur les tarifications à venir, des années qui viendront, des années subséquentes, après 1982. Ce sera le résultat direct du projet de loi no 16 qui, malheureusement, semble-t-il, sera adopté dans les jours qui viennent.

M. le Président, à la suite de ces commissions parlementaires et de cette étude article par article, nous avons demandé à faire entendre des experts. Nous avons dit et nous croyons toujours que les impacts considérables de ce projet de loi, non seulement pour les consommateurs, mais également pour l'industrie du Québec, pour l'avenir énergétique et pour l'avenir économique du Québec, n'ont pas été évalués d'une façon sérieuse et déterminante qui nous permettrait justement de conclure à la nécessité d'adopter les politiques que soutient le projet de loi no 16.

Ce sont des syndicats, la FTQ, la CSN, la CEQ et l'Association des consommateurs, qui ont demandé à être entendus. Nous avons tout simplement, par des motions et des propositions en commission parlementaire, demandé que ces gens-là soient entendus pour qu'on puisse faire la lumière, du moins en partie, sur ce qu'ils avaient à dire et sur les impacts qu'eux-mêmes pouvaient bien voir sur l'avenir économique et sur l'avenir énergétique qui pourrait dériver de l'application de ce projet de loi no 16.

M. le Président, vous le savez, à la suite de ces motions que nous avons faites en commission parlementaire et des nombreuses propositions que nous avons

faites, le gouvernement a décidé, au bout d'une quarantaine d'heures d'étude en commission parlementaire, de mettre fin au débat de nous mettre le bâillon, de passer ce qu'on appelle ici une motion de clôture et de nous forcer à revenir en cette Chambre. Nous désavouons une telle façon de procéder. Nous croyons que le gouvernement aurait dû demander une suspension des débats jusqu'après les fêtes et qu'il aurait dû faire en sorte que tous ceux qui veulent s'exprimer, tous ceux qui ont quelque chose à dire sur ce projet de loi no 16 puissent le faire et que cette étude soit organisée avec des experts pour nous permettre de pouvoir conclure de toutes les façons possibles.

M. le Président, à la suite de ces commissions parlementaires et du bâillon nous avons proposé certains amendements qui ont été rejetés ce matin lors du vote. Je dois dire que l'Opposition libérale a voté en faveur de ces amendements et que les ministériels, les représentants du Parti québécois, ont tous voté contre.

Sans vouloir en faire une exégèse très détaillée, je voudrais succinctement relever l'un ou l'autre de ces amendements. Il y en a deux ou trois qui méritent une étude un peu plus approfondie.

Le premier amendement était bien simple, M. le Président. Pour préserver l'autonomie financière d'Hydro-Québec, nous avons tout simplement proposé ce que le président du conseil d'Hydro-Québec avait lui-même demandé au nom même du conseil d'administration de cette société. Il nous semblait, quant à nous, que cette demande était tout à fait acceptable. Comment, en effet, le gouvernement peut-il nommer des gens au conseil d'administration et leur demander d'approuver ou de diriger l'organisme qui s'appelle Hydro-Québec, cette société d'État, selon des politiques du Québec, si le gouvernement ne leur permet pas de jouer ce rôle important qui est la gestion financière qui accompagne justement la gestion totale d'Hydro-Québec.

Cet amendement qui était l'amendement d'Hydro-Québec, comme je l'ai dit, demandait tout simplement qu'avant que le gouvernement décide de tout dividende qui serait déterminé à chaque année, le gouvernement attende d'avoir une recommandation du conseil d'administration d'Hydro-Québec. Cela aurait été un respect du conseil d'administration, cela aurait permis un certain respect de l'autonomie financière, de l'autonomie de gestion d'Hydro-Québec. Mais les ministériels, le ministre en tête, ont cru que c'était un mauvais amendement. Ils ne l'ont pas retenu sans d'ailleurs nous donner d'explication sur ce point. Je dois noter que les explications qui nous viennent de l'autre côté de la Chambre sont assez minces et qu'en tout état de cause plusieurs des arguments sont

demeurés sans réponse.

(15 h 20)

Le deuxième amendement voulait insister justement pour qu'Hydro-Québec continue de fournir l'électricité aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière. Il nous semble que quelles que soient les obligations qui incombent à Hydro-Québec, elle se doit de vendre et de produire son électricité aux plus bas taux possible. Jusqu'à ce que nous ayons ce débat sur la proposition tarifaire qui a été faite par le ministre des Finances lors du discours sur le budget, qui veut que pour décourager un trop grand usage de l'électricité, il nous faille augmenter d'une façon artificielle les tarifs d'électricité, comme cette démonstration n'a pas encore été faite, nous avons cru qu'on se devait de maintenir cette obligation à Hydro-Québec, comme cela a été le cas depuis de nombreuses années.

Un autre amendement recommandait de faire approuver toute tarification par la Régie de l'électricité et du gaz. Compte tenu du fait que le gouvernement, d'année en année, impose un fardeau financier de plus en plus lourd aux contribuables et que, par ailleurs, il reçoit chaque automne une demande de tarification de la part d'Hydro-Québec qu'il doit lui-même approuver, il nous semble qu'il s'agit là d'un conflit d'intérêts patent. S'il avait voulu réellement protéger les consommateurs, le gouvernement aurait dû accepter notre amendement, notre recommandation qui proposait que toute tarification soit approuvée à l'avenir par la Régie de l'électricité et du gaz.

Je n'ai pas à vous dire que dans plusieurs provinces canadiennes, c'est justement le processus qui a été retenu. C'est le cas en Ontario, en Colombie britannique, en Nouvelle-Écosse et dans bien des provinces. Nous ne pouvons pas comprendre l'opposition du gouvernement à une proposition aussi simple, aussi logique, à sa face même, et qui aurait dû être retenue de façon à préserver les intérêts des consommateurs. Quand on parle des consommateurs, on parle de ceux qui ont à payer des taxes de plus en plus lourdes, des gens qui ne sont pas nécessairement parmi les mieux nantis de notre société, mais qui doivent utiliser l'électricité.

L'électricité est un bien de consommation, est un service public tout aussi important que le service d'aqueduc et le service du gaz. Autant que je sache, le Gaz Métropolitain est obligé de s'en remettre aux décisions de la Régie de l'électricité et du gaz et je ne peux comprendre que l'on fasse une exception pour Hydro-Québec. Il s'agit là d'une situation anachronique, qui devient encore moins justifiable avec les augmentations de taxes et les augmentations de tarifs qui viendront

dans l'avenir. Je suis désolé que le gouvernement n'ait pas retenu une proposition qui était acceptable de bien des façons.

Finalement, la dernière proposition dont je voudrais faire mention est celle qui aurait obligé Hydro-Québec à faire mention, d'une part, du coût ou de la tarification telle qu'elle a été approuvée par le gouvernement, d'indiquer, sur la facture même d'Hydro-Québec, quelle est la part des taxes qui va au gouvernement. On le fait déjà pour la taxe de vente, je ne peux pas comprendre pourquoi on n'aurait pu le faire pour les autres taxes comme la taxe sur le capital et les augmentations qui auraient pu dériver des dividendes également. Pour un gouvernement qui veut la transparence, qui veut, à juste titre, que les gens comprennent bien toutes ses politiques, il aurait pu saisir là une chance unique de démontrer sa grande transparence dans les politiques qu'il nous impose à ce moment-ci et qu'il nous impose par le bâillon.

M. le Président, c'était là une revue succincte de l'étude qui s'est faite jusqu'à maintenant en deuxième lecture et en commission parlementaire, et des amendements que nous avons soumis, mais qui furent défaits à cause de la majorité gouvernementale. Nous sommes maintenant, M. le Président, en troisième lecture, c'est-à-dire en phase terminale. C'est le débat que nous faisons cet après-midi et que mes collègues et d'autres, j'en suis sûr, voudront faire avec moi. M. le Président, ce qu'il faut retenir de cet historique très bref que je viens de faire de l'étude de ce projet de loi, c'est que le Parti libéral du Québec a pris la défense des Québécois et des Hydro-Québécois; le Parti libéral du Québec a cru, à juste titre, qu'il se devait de préserver cet atout considérable qu'est l'électricité à meilleur marché au Québec.

Nous avons cru que nos politiques nous commandaient, justement, de travailler dans ce sens et c'est la raison pour laquelle nous avons lutté en équipe d'une façon éclairée, je crois, et d'une façon franche pour faire comprendre au gouvernement qu'il allait dans une mauvaise direction. Ce matin, le ministre faisait état du programme de notre parti. Je suis bien aise pour en parler. Je crois que les différences fondamentales entre les politiques du Parti québécois et les politiques du Parti libéral du Québec sont justement que, quant à nous, nous croyons que la défense du consommateur est une donnée extrêmement importante pour la politique énergétique.

Si vous me le permettez, M. le Président, j'aimerais citer un ou deux passages de notre programme. Entre autres, ici, je vois qu'on parle de "la réduction graduelle de notre dépendance envers le pétrole". Nous disons qu'une telle politique

doit également tenir compte des problèmes occasionnés par l'augmentation du coût de l'énergie, ainsi que des impacts sociaux et environnementaux des développements énergétiques. Dans un autre paragraphe, le paragraphe 3.2, encore là, en parlant des politiques du pétrole, on "s'engage à défendre les intérêts du consommateur québécois lors des négociations sur le prix du pétrole". C'est là, M. le Président, qu'on se distingue, justement, des politiques du Parti québécois.

Si vous vous souvenez, M. le Président, en ce qui concerne les politiques du pétrole, en particulier, le ministre de l'Énergie et des Ressources, pas celui qui est là aujourd'hui, mais son prédécesseur, avait dit d'une façon très claire que les politiques de son parti ou de son gouvernement l'amenaient à favoriser des prix du pétrole qui seraient très près des prix internationaux. Voilà maintenant qu'il nous propose des prix de l'électricité qui, eux aussi, deviendraient très près des prix du pétrole et des prix internationaux dans l'avenir.

Le ministre a cru ce matin voir dans l'article 4.1 justement une politique qui permettrait au Parti québécois de croire que nos politiques sont identiques à celles du Parti québécois. M. le Président, il y a toute la différence du monde. Dans cet article 4.1, nous disons tout simplement que nous ne voudrions pas, pour notre part, maintenir des prix qui seraient artificiellement bas, et nous disons que si ceci devait amener des problèmes de pauvreté qui pourraient en découler, nous devrions faire en sorte que ces problèmes soient couverts par des mesures sociales plus appropriées. Quand nous parlons de prix artificiellement bas, nous ne voulons pas dire - et je le répète - que ces prix devraient être artificiellement hauts. M. le Président, la politique que nous propose le Parti québécois est une politique qui s'aligne sur les politiques du pétrole, des prix mondiaux et des prix de l'électricité qui deviendront dans l'avenir de plus en plus artificiellement hauts.

M. le Président, j'ai peine à comprendre le gouvernement qui nous dirige de favoriser des hausses aussi substantielles des tarifs d'Hydro-Québec, quoique je comprenne que son problème, c'est d'aller chercher des taxes additionnelles. Lorsqu'on a compris cela, on a compris les propositions tarifaires qu'il nous fait, sans en comprendre toutes les données économiques et sans en comprendre toutes les données énergétiques. D'ailleurs, M. le Président, sur cette proposition tarifaire, j'entendais le député de Matane, hier, me dire: Vous n'avez pas raison de dire que nous n'avons pas de politique énergétique. Il nous dit: Nous avons une politique énergétique.

Pour ma part, j'ai cherché à en trouver une. J'ai cherché dernièrement des documents qui me permettraient de

comprendre quelle est cette nouvelle politique tarifaire qui, dans l'avenir, va s'appliquer au Québec. J'ai trouvé, dans le discours du budget, deux ou trois lignes. Je vais vous les lire. C'est tout ce que j'ai trouvé, pour ma part. J'ai trouvé, à la page 24 du discours sur le budget, ceci: "Jusqu'à, si on laisse le prix du courant électrique suivre le rythme de l'inflation, on arrivera à une situation où, dans quelques années, Hydro-Québec autofinancera 60% de tous ses investissements." C'est une citation, trois lignes.

Il y a une autre page où on dit ceci, à l'annexe 5: "La politique du gouvernement vise donc, d'une part, à fixer la croissance des tarifs d'électricité de façon à garder un équilibre dans la demande d'énergie et, d'autre part, à récupérer le surplus financier excédentaire, mais en garantissant pour Hydro-Québec une structure de financement tout à fait conforme à ses besoins."

M. le Président, cette politique tarifaire qu'on nous propose se résume exactement à cinq lignes dans le discours sur le budget. Il n'en était nullement question dans le livre blanc de M. Joron, qui a été publié en 1978. À part ces cinq lignes, il n'y a absolument aucun document, je le répète - absolument aucun document qui justifierait cette nouvelle politique tarifaire; et c'est la justification d'une politique tarifaire qui va favoriser des hausses de tarifs d'électricité de plus en plus lourds dans l'avenir, sans même expliquer comment il se fait que depuis quatre ou cinq ans que le Parti québécois est au pouvoir, les tarifs d'électricité au Québec ont augmenté de près de 100% alors qu'en Ontario, ils n'ont augmenté que de 57%. On ne nous a pas expliqué non plus comment il se fait que l'an prochain les tarifs d'électricité en Ontario n'augmenteront que de 9,6%, alors qu'au Québec, ils augmenteront de 16,7%. (15 h 30)

Nous avons soulevé toutes ces questions. Les députés du côté ministériel, le ministre en tête, n'ont pas répondu à nos demandes d'information. C'est la raison pour laquelle nous avons continué à nous opposer à ce projet de loi, parce que de toute évidence, même si le ministre ne veut pas y voir une relation directe entre la politique énergétique du gouvernement ou des propositions de politique énergétique et la loi 16, il y en a une. Les consommateurs s'en apercevront dès qu'ils paieront leur compte de taxes qui viendra à échéance à la fin de janvier.

Cette proposition tarifaire aura des impacts extrêmement importants sur les particuliers et sur le développement économique. Nous avons été contre, parce que nous croyons qu'on ne peut en toute décence tenter de justifier une nouvelle politique tarifaire comme celle dont je viens

de faire état en nous donnant uniquement cinq lignes dans un discours sur le budget. C'est un peu mince de changer tout l'avenir énergétique du Québec seulement en cinq lignes dans le discours sur le budget et sans aucun document, je le répète, publié par le ministre de l'Énergie et des Ressources. C'est un manque de responsabilité, c'est incompréhensible. Je ne peux pas comprendre qu'on engage l'avenir énergétique du Québec en ne fournissant aucune information aux parlementaires de cette Chambre, à l'Opposition et au public qui voudraient bien en comprendre davantage.

Nous avons, bien sûr, une idée de ce que ces impacts seraient. J'ai indiqué hier, lors d'un discours que j'ai prononcé en Chambre, quels seraient tous les aspects qu'il faudrait étudier pour établir cette politique énergétique, mais le gouvernement n'a pas l'air de comprendre. Mais certaines personnes, certaines associations, entre autres, toutes celles qui avaient demandé un débat public en février dernier, que ce soit la CSN, la FTQ et d'autres qui s'intéressent au domaine énergétique du Québec, comme le Front commun pour un débat public sur l'énergie, ont compris que notre avenir énergétique devait être discuté, que nous devions avoir des propositions venant du gouvernement pour permettre ensuite à la population de s'exprimer avant même que le gouvernement prenne des décisions aussi importantes que celles que l'on trouve dans le projet de loi no 16.

Mais que dit le ministre? Il ne dit rien. Malheureusement, j'ai été obligé de m'absenter, ce matin, alors qu'il faisait son discours, mais on m'a répété certaines de ses assertions. Il ne nous a pas éclairés sur les impacts de ce projet de loi no 16 et il n'a pas répondu aux nombreuses questions que nous lui avons posées quant à l'impact qu'aurait ce projet de loi sur notre avenir énergétique et sur notre développement économique.

Quels seraient ces impacts? Je voudrais vous les donner en quelques minutes, M. le Président. Premièrement, je l'ai dit tout à l'heure, un des changements fondamentaux apportés par la loi 16, s'adresse à la mission d'Hydro-Québec. Jusqu'à maintenant, Hydro-Québec avait une mission comprise de tout le monde. C'était celle de produire et de vendre de l'électricité au plus bas taux possible. En quelques lignes, on change la loi de l'Hydro-Québec sans nous dire exactement pourquoi, sans nous donner de justification économique, sans nous donner de justification financière, et on voudrait que nous, de l'Opposition, et que le public, d'une façon générale, acceptions un changement aussi substantiel à la mission d'Hydro-Québec.

Je l'ai dit il y a quelque quinze jours, il y a un accord, un concordat, une entente entre le public et le gouvernement. Depuis la

nationalisation, le public a compris que c'était un acquis pour les Québécois, que c'était un acquis pour la population du Québec et que nous nous devions de préserver cet acquis, à moins de le justifier d'une façon intelligente, d'une façon probante, ce qui ne fut pas fait. Je n'arrive pas à comprendre cette assertion du ministre et même du premier ministre qui disent: Il est à peu près temps que les Québécois profitent de cette richesse naturelle. Cela fait déjà 20 ans que nous profitons de cette richesse naturelle. Que faut-il au premier ministre et au ministre pour nous démontrer que les Québécois en profitent présentement?

Nous avons eu pendant plusieurs années, des tarifs d'électricité, qui faisaient l'envie de tout le monde. Si les Québécois n'ont pas profité de cette richesse naturelle, je me demande bien qui en a profité. Il s'agit là d'un énoncé facile que l'on fait en disant: Les Québécois vont avoir des dividendes et ils vont en profiter de cette façon. Nous avons bien compris, oui. Voyons donc! Nous avons bien compris que c'était un moyen détourné d'aller chercher des taxes dans les poches des contribuables et, comme l'a dit un de mes collègues, c'est un hold-up éhonté.

Un autre changement important, un autre impact que ce projet de loi aura sur Hydro-Québec, c'est de transformer Hydro-Québec en perceuteur d'impôts. Je ne voudrais pas, encore une fois, refaire toute la démonstration que nous avons faite. Nous avons fait état de l'étude de Marcel Bélanger, qui est un expert en fiscalité, qui nous a donné des statistiques très précises sur l'impact au point de vue fiscal des nouvelles mesures que le projet de loi imposera à Hydro-Québec.

En résumé, c'est bien simple: alors qu'Hydro-Québec payait quelque 140 000 000 \$ en taxes au gouvernement, ce montant sera porté à environ 1 400 000 000 \$ d'ici 1985. Ceci fait environ 3 000 000 000 \$ pour les cinq prochaines années. Mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce, à juste titre, a résumé cette augmentation en disant que cela représenterait environ 2000 \$ par famille au Québec durant ces cinq années. Il s'agit là d'un changement substantiel dans la mission d'Hydro-Québec, et surtout dans la façon dont l'État traitait Hydro-Québec.

Jusqu'à maintenant, tous les gouvernements qui se sont succédé ont toujours insisté pour ne pas imposer trop de taxes à Hydro-Québec justement pour qu'elle puisse fournir des services et de l'électricité aux meilleurs taux possible. C'est un changement radical qui, comme je l'ai démontré à plusieurs reprises, aura des impacts extrêmement importants sur notre avenir énergétique et sur notre avenir économique. Ce qui est encore plus grave, c'est qu'Hydro-Québec sera, parmi les

sociétés d'utilité publique, une des seules à être imposée d'une façon aussi éhontée, alors que même Hydro-Ontario ou d'autres sociétés d'utilité publique fournissant de l'électricité n'auront pas la même obligation.

M. le Président, je ne peux que faire la remarque suivante puisque le ministre, ce matin, semblait insister sur les taxes municipales. Quand je considère le tableau, ici, ça me semble assez anodin. Somme toute, nous n'avons jamais dit que nous étions contre le fait qu'Hydro-Québec devait payer certains impôts aux municipalités. De fait, elle paie des "en lieu" de taxes depuis plusieurs années et, quand on compare ces taxes-là à toutes les nouvelles taxes qui seront imposées à Hydro-Québec, il s'agit là d'une mesure qui est tout à fait anodine par rapport à l'ensemble. Si on veut avoir des détails, les taxes foncières et les taxes d'affaires seront de l'ordre de 14 000 000 \$ à 15 000 000 \$ et un impôt de 3% sur le revenu brut, qui, éventuellement, sera redistribué aux municipalités, se chiffre à quelque 100 000 000 \$.

Mais ce dont nous parlons, M. le Président, ce sont des montants importants, mais pas aussi importants que les nouvelles taxes qui seront imposées à Hydro-Québec puisque, comme je viens d'en faire mention, ces taxes, dans leur ensemble, augmenteront d'une façon démesurée et c'est ce contre quoi nous en avons. Nous en avons contre le fait qu'Hydro-Québec devienne un perceuteur d'impôts et que c'est chacun d'entre nous qui paiera pour ces taxes dissimulées dans le compte d'électricité que nous recevrons à la maison pour notre consommation d'électricité.

M. le Président, un autre impact, c'est le fait que ces taxes et ces dividendes feront en sorte qu'Hydro-Québec devra augmenter d'une façon déterminante ses emprunts dans l'avenir. Il est bien certain, tout le monde le sait, que les profits ou les surplus d'Hydro-Québec sont utilisés pour financer son programme d'équipement. Vous vous souviendrez, M. le Président, que le programme d'équipement d'Hydro-Québec, pour les dix prochaines années, se chiffrera à quelque 68 000 000 000 \$. Ce sont des montants extraordinaires et ce sont des mégaprojets, comme on les appelle, qui demandent, justement, un financement très lourd. Il faut souligner qu'une partie du financement, bien sûr, provient d'Hydro-Québec elle-même et qu'une autre partie du financement provient d'emprunts qu'Hydro-Québec peut contracter soit au Canada, en Europe ou aux États-Unis.

(15 h 40)

Il est également très clair que cette partie de l'autofinancement qui est faite est déterminante. Il est très clair aussi que les montants qu'Hydro-Québec devra payer au gouvernement sont des montants qu'elle-

même devra emprunter. Il est tout à fait incompréhensible qu'on impose à Hydro-Québec une nouvelle contrainte financière qui, très évidemment, aura des répercussions considérables sur son autonomie financière et, justement, sur les choix énergétiques qu'elle aura à faire dans l'avenir.

Il semblerait que, ce matin, le ministre disait: Bien, cette année, Hydro-Québec a rencontré son programme de financement qui se chiffrait à quelque 2 200 000 000 \$. M. le Président, autant que je sache, le projet de loi no 16 n'est pas encore en application et les taxes qu'Hydro-Québec aura à payer, j'espère qu'elle aura à les payer une fois que le projet de loi no 16 sera adopté et qu'il ne sera pas rétroactif. Ce que je viens de dire s'applique en totalité puisque l'impact que le projet de loi no 16 aura sur les montants qu'Hydro-Québec aura à financer elle-même ne se fera sentir qu'après son application, je l'espère, le 1er janvier prochain.

C'est donc dire que cet impact continuera dans l'avenir, et sera significatif pour le financement des projets d'Hydro-Québec. Ce n'est pas moi qui le dis, M. le Président. En commission parlementaire, le trésorier d'Hydro-Québec, M. Georges Lafond, ainsi que le président d'Hydro-Québec, M. Boyd, ont répété à plusieurs reprises que, dans l'avenir, la contrainte déterminante d'Hydro-Québec pour réaliser ses projets sera justement sa capacité d'emprunt. Comme les taxes augmenteront, ceci augmentera les ressources financières dont elle aura besoin. Il est donc évident que les contraintes financières deviendront plus déterminantes et qu'ainsi ces nouvelles taxes auront un impact sur le programme d'équipement et sur le programme de réalisation d'Hydro-Québec.

M. le Président, une conclusion directe de ces difficultés financières fera que dans l'avenir Hydro-Québec devra couper son programme d'équipement. D'ailleurs, elle l'a annoncé elle-même. L'an prochain, le programme d'équipement sera coupé de quelque 570 000 000 \$. Bien sûr, une partie de ces coupures vient du fait qu'Hydro-Québec, comme je viens de le dire, éprouve des difficultés à emprunter sur les marchés étrangers à des taux de plus en plus élevés, mais même là, ces difficultés s'aggravent par les taxes additionnelles qu'elle doit payer au gouvernement.

M. le Président, au moment où nous avons beaucoup de chômage au Québec, au moment où les projets de la Baie-James allaient en diminuant, le gouvernement présente un projet de loi qui aura un impact déterminant sur Hydro-Québec et qui aggravera cette capacité d'Hydro-Québec de créer des emplois. C'est à en perdre son latin. Alors même que nous avons du chômage, alors même qu'il faudrait, de la part du gouvernement, des politiques qui inciteraient Hydro-Québec à réaliser de

nouveaux projets pour favoriser l'embauche, favoriser l'emploi, le gouvernement présente une politique tarifaire et une nouvelle loi qui diminueront l'emploi et diminueront la création d'emploi dans l'avenir. C'est la raison pour laquelle ceux qui allaient à la Baie-James depuis dix ans, depuis 1970, sont retournés dans leur foyer, au mois de novembre et au mois de décembre, sachant bien que ce retour-là était un des derniers retours, et qu'ils n'y retourneront pas tant et aussi longtemps que nous aurons ce gouvernement devant nous.

Un autre impact important, c'est la diminution de l'autonomie administrative d'Hydro-Québec. Je sais bien qu'il y a eu des dérogations publiques, je sais bien que certaines personnes ont dit: Non, ça n'aura pas d'impact. Mais, et nous en avons fait état dernièrement, il faut bien voir quelles sont les vraies conséquences de ce budget du mois de mars et de la loi no 16, qui dérive d'ailleurs directement de ce budget. Comme en fait foi d'ailleurs une étude confidentielle faite pour le conseil d'administration d'Hydro-Québec, on conclut directement que ce projet de loi no 16 aura un impact sur la mission et la gestion d'Hydro-Québec. On dit que ceci amènera une confusion, une dilution des responsabilités en matière de tarification et de prévision de la demande, des difficultés d'établir des plans à long terme valables. On dit que cela porte atteinte à la responsabilité de l'entreprise en ce qui a trait à la saine administration financière. On dit également que ce projet de loi créera un danger de réduire l'autonomie de gestion interne essentielle au bon fonctionnement d'une société d'État.

Il y a un paragraphe que je voudrais bien vous lire, puisqu'on dit ceci un peu plus loin: "De plus, lorsqu'il a révisé en profondeur la Loi sur Hydro-Québec, en 1978, le gouvernement du Québec a réaffirmé ses principes d'autogestion, et on comprend mal qu'il adopte aujourd'hui une mesure qui va à l'en-

contre de ceux-ci. L'appli

redevance va en effet réduire l'autonomie et les responsabilités d'Hydro-Québec dans les domaines de la tarification, de la prévision de la demande, de la planification des installations, de l'administration financière et de la gestion interne." Cette étude était faite par les cadres d'Hydro-Québec et conclut dans le sens que ce projet de loi no 16 diminuera d'une façon considérable l'autonomie de gestion d'Hydro-Québec. Je ne sais pas quelle preuve de plus il faut apporter mais les conclusions de cette étude interne confirment justement les

appréhensions que nous avons et ce que nous disons, savoir que c'est un projet de loi néfaste qui diminuera considérablement l'autonomie de gestion d'Hydro-Québec.

Si ces impacts, si ces chambardements sont si importants, comment peut-on

procéder de cette façon, sans discussion publique, sans étude approfondie, sans permettre à tous ceux qui sont intéressés par ces questions d'en discuter avec le gouvernement, sans permettre un débat public sur notre avenir énergétique qui engage Hydro-Québec comme étant l'un des intervenants les plus importants dans ce domaine? Poser la question, c'est y répondre. Il est incompréhensible qu'on puisse présenter un projet de loi, imposer le bâillon à l'Opposition, le faire adopter avant l'ajournement des fêtes, alors même que notre avenir énergétique est engagé et que beaucoup de citoyens ont demandé, depuis très longtemps, d'être entendus.

Je l'ai dit au début de mon allocution, dès le mois de février ou le mois de mars, plusieurs associations avaient demandé d'être entendues. Plusieurs ont répété leur demande lors de l'étude en commission parlementaire. Ce qui est malheureux, c'est que nous n'avons pas de politique énergétique. On a des bribes de politique énergétique. Le député de Matane, hier, en citait une ou deux, mais ce n'est pas ce qu'on peut appeler une politique énergétique globale.

D'ailleurs, je suis en bonne position pour le dire puisque M. Boyd, l'ex-président-directeur général d'Hydro-Québec, le dit en toutes lettres dans le Devoir d'hier: Nous n'avons pas de politique énergétique au Québec. Que le ministre s'insurge contre cela ou que le député de Matane ne soit pas d'accord, c'est compréhensible, ils essaient de défendre leur position; mais je crois qu'on doit s'en remettre à une personne aussi compétente que M. Boyd pour trancher le débat.

Si nous n'avons pas de politique énergétique cohérente, une politique synthétisée, globale, qui nous permettrait de voir dans quelle direction nous nous engageons dans l'avenir, quelles seraient les formes d'énergie que nous privilégierions durant les vingt prochaines années, quel serait l'impact de la pénétration du gaz dans telle région, quels seraient les coûts pour les consommateurs? Si nous n'avons pas une telle politique énergétique globale et synthétisée, comment peut-on faire adopter ce projet de loi no 16 avant la période des fêtes?

Cela semble beaucoup fatiguer le côté ministériel quand nous disons, mais c'est la pure vérité: Nous n'avons pas de politique énergétique au Québec. J'aurais cru que le ministre aurait pu saisir l'occasion pour corriger son tir. Il a semblé dire, à un certain moment en commission parlementaire, qu'il y pensait sérieusement, qu'il pensait peut-être à organiser un débat public. Nous lui avons tendu la perche en lui disant: Si vous favorisez un tel débat public, nous allons arrêter notre opposition systématique, nous allons collaborer avec le gouvernement. Mais le ministre n'a pas voulu nous écouter,

il a continué à recommander au leader du gouvernement de nous imposer le bâillon.

Je l'ai dit tout à l'heure, tout ce qu'on retrouve en fait de politique tarifaire se résume à quelque cinq lignes dans le discours sur le budget du mois de mars; nous n'avons pas plus que cela. Je défie le ministre, je défie le gouvernement, je défie tous les députés de cette Chambre, s'ils connaissent un document public discutant de la politique tarifaire non seulement de l'Hydro-Québec, mais de toute politique tarifaire qui toucherait au gaz ou à l'électricité, de me donner une copie de ce document, de m'en envoyer une copie immédiatement et j'arrêterai mon discours sur le champ.
(15 h 50)

M. le Président, ça n'existe pas. Nous n'avons que cinq lignes dans le discours sur le budget pour nous dire qu'il faut augmenter les tarifs de l'électricité dans l'avenir. C'est tout ce que nous avons. Nous n'avons absolument rien. Si le député de Matane n'a pas compris hier, alors que je faisais le point là-dessus, je disais: Quels seraient les éléments d'une politique énergétique? Il faudrait bien savoir de quelle façon la pénétration du gaz va se faire dans les différentes régions du Québec, quels seraient les coûts comparatifs dans les différentes régions du Québec pour la pénétration du gaz et de l'électricité, de quelle façon se ferait la pénétration du gaz année par année, parce que nous savons qu'il y a des délais. On peut bien dire qu'en 1982 les gens devraient aller au gaz puisque les tarifs d'électricité vont augmenter.

M. le Président, le gazoduc est rendu à Boisbriand, près de Montréal. Il n'y a pas encore de gaz à Québec, que je sache. Il serait assez difficile pour les gens de Québec, de la ville de Québec, de s'en aller vers le gaz puisqu'il n'y en a pas. Il me semble qu'on nage en plein illogisme et on ne nous a fourni aucune donnée qui nous permettrait de comprendre la totalité du problème. Une autre donnée qui nous manque beaucoup, c'est une étude comparative, prévisionnelle sur l'augmentation des coûts de l'électricité par rapport à l'Ontario. M. le Président, je le dis et je le répète, notre tarification électrique se rapproche de plus en plus dangereusement de celle de l'Ontario. C'est malheureux, c'est incompréhensible et j'aimerais bien que le ministre nous éclaire là-dessus.

Si l'on compare les tarifs de l'électricité au Québec, en y ajoutant une taxe de 8%, et en les comparant aux tarifs de l'Ontario où il n'y a pas de taxe de 8%, comment se fait-il que notre tarification se rapproche dangereusement de celle de l'Ontario, elle qui génère son électricité avec du nucléaire, avec du charbon, avec toutes les choses que nous n'avons pas au Québec?

Nous sommes censés au Québec être

ceux qui ont des ressources hydroélectriques incommensurables et nous sommes censés être ceux qui pourraient bénéficier d'une production électrique à bon marché. M. le Président, ce qui m'inquiète, c'est non seulement la position qui existe présentement, mais, en plus, c'est qu'avec les nouvelles politiques du gouvernement, on peut prévoir ou on pourrait prévoir ce que seraient ces coûts dans l'avenir. Si le gouvernement avait l'étude, il aurait pu nous dire de quelle façon nous pourrions maintenir ou nous pourrions ne pas maintenir notre position privilégiée ou celle que nous avons eue à venir jusqu'à maintenant. Ces données nous manquent, M. le Président. Nous ne savons pas où nous nous en allons.

Il se pourrait fort bien dans l'avenir, dans quelques années, alors que s'appliqueront les augmentations tarifaires qui sont recommandées par le gouvernement et qui devraient faire en sorte que l'électricité se rapproche du gaz ou du pétrole, si l'Ontario ne suit pas cette politique, que nous soyons les seuls à la suivre. À ce moment nous allons avoir au Québec de l'électricité beaucoup plus chère que celle des provinces voisines. M. le Président, je trouve grossier comme processus de faire en sorte que Bâtir le Québec, le document proposé par le gouvernement qui nous dirige, que toutes les données de Bâtir le Québec, surtout celles qui concernent l'électricité, deviennent périmées du jour au lendemain, sans nous donner d'explications. Je le dis, je trouve ça un peu grossier comme processus.

En plus de ça, j'ai dit qu'une politique énergétique aurait dû aussi traiter de tous les moyens de coordination pour favoriser la pénétration du gaz et de l'électricité. Encore là, nous nageons en pleine incohérence; nous ne savons pas où nous nous en allons et le ministre ne nous donne pas d'explication à ce sujet.

M. le Président, je donnais ces quelques exemples pour faire comprendre qu'une politique énergétique globale nous aurait permis de saisir les problèmes auxquels nous aurons à faire face dans l'avenir et nous aurait permis de comprendre dans quelle mesure les propositions qui sous-tendent la loi 16 sont justifiées et devraient être acceptées.

Comme nous n'avons pas de politique énergétique, comme les études dont je viens de faire mention n'existent pas, nous avons beaucoup de difficulté à comprendre l'imposition qu'on nous fait d'un projet de loi qui, à sa face même, semble un projet de loi qu'on devrait rejeter du revers de la main. D'ailleurs, quand je vois qu'on nage en pleine confusion dans le domaine énergétique, M. le Président, je voudrais vous référer à un article de la Presse du jeudi 17 décembre dernier, dans lequel on parlait d'une confusion dans l'application du programme

Énergain, le nouveau programme conçu pour favoriser l'économie d'énergie. On dit dans cet article: "Dans un bureau, on déclare donner la priorité à celui qui veut convertir son chauffage à l'électricité. Dans un autre, on souligne que le propriétaire d'un système de chauffage au mazout fonctionnant correctement n'est pas admissible au programme."

M. le Président, si le gouvernement ne sait pas où il s'en va, si les politiques d'économie d'énergie sont mal définies, il n'est pas surprenant que les agents d'Hydro-Québec aient de la difficulté à faire appliquer le programme défini par le gouvernement dans ce domaine. Je le dis, M. le Président, c'est inquiétant pour l'avenir, puisque ces augmentations tarifaires auront un impact considérable sur les consommateurs qui seront sujets, par ailleurs, à des hausses de taxes considérables. C'est inquiétant aussi pour l'avenir puisque ces augmentations, comme je viens de le dire, feront en sorte que notre électricité sera beaucoup plus chère que dans d'autres provinces voisines et, entre autres, qu'en Ontario. On perd là, M. le Président, un atout important pour le développement économique du Québec et on perd un atout que nous aurions dû préserver comme une chose à laquelle nous tenons comme à la prunelle de nos yeux.

M. le Président, ce qui est encore plus grave, c'est que l'avenir est imprévisible. Nous croyions - tout le monde nous l'a dit, tous les politiciens nous l'ont dit dans le passé - que nous avions des ressources hydroélectriques considérables et, malgré l'avenir incertain que je viens de définir qui sera causé par la nouvelle politique tarifaire du gouvernement, il faut bien souligner qu'il y a aussi un autre aspect qui est très sérieux, mais dont personne ne parle. Il s'agit des négociations qui sont engagées avec Terre-Neuve. Il faut savoir qu'un tiers de notre électricité nous vient de Terre-Neuve. D'ailleurs, je crois qu'en 1980, 38% de tous les kilowattheures nous venaient de Terre-Neuve. Je sais bien qu'Hydro-Québec est confiante de gagner en cour les causes qui ont été intentées par le gouvernement de Terre-Neuve, mais je sais également, M. le Président, que le gouvernement de Terre-Neuve est déterminé à gagner son point.

D'ailleurs, je voudrais citer un article du Soleil qui résumait très bien le problème à ce sujet; je cite l'éditorial de Marcel Pépin dans le Soleil du 17 décembre: "Le Québec a affirmé à plusieurs reprises son intention d'augmenter le prix du kilowatt versé à Terre-Neuve, mais à la condition que cette entente fasse partie d'un accord plus large déterminant les conditions d'exploitation des autres cours d'eau." Et un peu plus loin, on dit ceci: "Devant ce cul-de-sac, Terre-Neuve a pris trois moyens

radicaux: d'abord, elle a fait adopter une loi qui lui permettrait, à la condition que les tribunaux confirment sa constitutionnalité, de s'approprier la centrale des chutes Churchill." Plus loin: "Le Québec refuse jusqu'ici cette façon de discuter, arquant qu'un contrat est un contrat et que rien ne l'oblige à le modifier." Et finalement - je saute des paragraphes, M. le Président - Marcel Pépin conclut: "Ce différend peut être éventuellement tranché par les tribunaux, mais il serait nettement plus sage d'y apporter une solution politique, ne serait-ce que pour engager des relations mutuellement profitables entre deux provinces voisines, toutes deux productrices d'énergie."

M. le Président, je suis en parfait accord avec cet éditorial. J'ai examiné personnellement le dossier de Terre-Neuve. Je dois vous dire que je suis très inquiet, extrêmement inquiet des conclusions de ce procès qui est devant nous. Tout le monde sait - et chacun l'a expérimenté dans sa vie de chaque jour - que, lorsqu'on laisse le jugement à un juge, on ne sait pas du tout de quel côté la balance va pencher. Une partie dans une cause comme celle-là peut être confiante de gagner, mais l'autre partie est également confiante et je crois qu'on peut dire sans se tromper qu'il y a 50% des chances que nous gagnions et 50% des chances que nous perdions.

M. le Président, s'il fallait que nous perdions le tiers de l'électricité qui nous vient de Terre-Neuve et que nous payons dans le moment un prix dérisoire qui est de 0,035 \$ le kilowattheure, il s'ensuivrait qu'il faudrait avoir au Québec une augmentation de tarif considérable soit pour construire de nouveaux barrages au Québec ou soit pour acheter cette électricité de Terre-Neuve à un coût qui serait beaucoup plus élevé. Sachant que le déroulement ou la conclusion de ces procès se fera en 1982, sachant que très bientôt il se pourrait bien que la Cour suprême tranche le débat dans un sens comme dans l'autre, que ce soit en faveur du Québec ou dans l'autre, sachant que cela vient et que, peut-être, il y a des chances que Terre-Neuve puisse gagner son point de vue, je ne peux comprendre ce gouvernement de ne pas être très prudent et de ne pas favoriser des hausses de tarif artificielles avant même que le problème soit résolu.

(16 heures)

M. le Président, il s'agit d'un gouvernement qui ne sait pas où il va, qui n'a pas de politique énergétique, qui n'est pas prudent et qui nous propose un projet de loi que nous avons rejeté, que nous avons demandé au gouvernement de rappeler et qu'il nous impose par le bâillon. Il s'agit d'un projet de loi qui change substantiellement la mission d'Hydro-Québec, qui va favoriser des augmentations de tarifs considérables pour l'avenir, qui va nuire au développement du

Québec et qui fait que nous n'avons pas de politique énergétique mais qui va accentuer nos difficultés à nous donner une politique énergétique dans l'avenir. Pour toutes ces raisons, bien sûr, vous avez compris que le Parti libéral du Québec votera contre ce projet de loi. Je vous remercie.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Richmond.

M. Yvon Vallières

M. Vallières: Merci, M. le Président. En tout premier lieu, je voudrais reprendre au moins quelques-uns des propos qui ont été tenus ce matin par le ministre, qui ont attiré mon attention mais que je n'ai malheureusement pas compris. Le ministre a soutenu, dans son allocution, que les dividendes qui seraient versés au ministre des Finances n'étaient en aucune façon reliés à la tarification d'Hydro-Québec.

Je voudrais, pour bien nuancer le débat, poser la question suivante et j'aimerais que les électeurs qui nous entendent tentent d'y répondre aussi: Où Hydro-Québec puise-t-elle ses revenus? La réponse à cette question est: Hydro-Québec puise ses revenus dans les factures d'électricité qu'elle nous expédie chaque mois. Donc, les dividendes qui seront versés au ministre des Finances proviendront de nos factures d'électricité et, par conséquent, hors de tout doute, la tarification est très étroitement reliée aux dividendes qui seront versés au ministre des Finances. Si, encore, on proposait de verser les dividendes aux contribuables du Québec qui sont les véritables actionnaires d'Hydro-Québec, nous pourrions peut-être dire: Oui, M. le ministre, nous appuyons votre projet de loi. Mais non, ces 150 000 000 \$ de dividendes que le ministre des Finances se propose de gouverner vont être chargés à chacun des contribuables du Québec. C'est la raison fondamentale pour laquelle nous nous opposons à ce projet de loi.

Il y a un autre propos du ministre qui m'a énormément surpris, c'est sa petite attaque à l'endroit du député de Mégantic-Compton qui, de façon très assidue, a participé à la commission parlementaire de l'énergie et des ressources en étudiant le projet de loi no 16, article par article. Il a prétendu que le député de Mégantic-Compton, d'ailleurs en son absence dans cette Chambre, avait des connaissances très limitées du dossier que nous étudions en commission parlementaire. M. le Président, je veux indiquer dans cette Chambre, pour rectifier les faits, qu'évidemment les gens qui ont participé à la commission de l'énergie et des ressources n'étaient pas tous des spécialistes dans le domaine. Mais une chose est certaine - et je pense que c'est le cas du député de Mégantic-Compton - c'est

qu'ils ont voulu représenter, avec le plus de sincérité possible, les électeurs de leur comté afin que le pire leur soit évité. Je pense qu'il est beaucoup plus louable qu'un député, même malgré son manque de connaissance d'un dossier, veuille intervenir au nom de ses électeurs, plutôt qu'agir comme ces nombreux députés du Parti québécois dont on a pu apprécier la compétence en commission parlementaire parce qu'ils sont tous demeurés muets. Personne, de façon constructive, n'est intervenu dans l'étude du projet de loi, article par article. Tout ce que j'ai pu constater de ces députés ministériels, c'est qu'ils étaient confortablement assis dans leur fauteuil, pour ne pas dire écrasés à certains moments. Ils se sont purement et simplement déchargés de leurs responsabilités de défendre les intérêts véritables de leurs contribuables.

Cette commission parlementaire dont on parle tant ne fut, à mon pur avis, que de la frime. Un véritable écran de fumée qu'a voulu présenter le gouvernement car après seulement 40 heures d'étude, on a décidé de nous imposer le bâillon. La commission a volontairement perdu dix heures de son temps. Absences répétées du ministre de l'Énergie et des Ressources, à l'occasion remplacé par son adjoint parlementaire, départ précipité du ministre des Finances avant la fin de nos travaux, ce qui nous a obligés à ajourner sine die, refus systématique de tous les amendements que le Parti libéral a voulu apporter pour améliorer le projet de loi no 16 en commission parlementaire.

Le vrai blocage en commission parlementaire, c'est le Parti québécois qui en est responsable, c'est le Parti québécois qui l'a fait. Ce gouvernement, qui n'a jamais voulu véritablement considérer notre point de vue, après seulement 40 heures de débat, nous impose la guillotine, nous dit: Vous allez vous taire. C'est le bâillon. Nous devrions, nous, du parti de l'Opposition, accepter sans maugréer cette espèce de pénitence qu'on veut nous imposer. Il n'en est pas question. Nous allons continuer, au cours du présent débat, à apporter notre contribution afin d'essayer, dans cette dernière possibilité que nous avons en troisième lecture, d'influencer suffisamment le gouvernement pour en arriver au retrait pur et simple de son projet de loi no 16.

M. le Président, voici une conséquence très grave de ce projet de loi no 16. Qu'il suffise de mentionner que d'ici 1985, les hausses de taxes imposées à Hydro-Québec par le gouvernement du Québec, que ce soit par le biais de la loi 16 ou par d'autres politiques, coûteront à cette société d'État 3 000 000 000 \$. Inévitablement, le coût de ces taxes sera ajouté aux factures que devront payer les consommateurs d'électricité au Québec. À cause de ces taxes imposées à

Hydro-Québec, chacune des 1 500 000 familles québécoises sera appelée à assumer une facture additionnelle estimée à 2000 \$ pour les cinq prochaines années.

Cette loi 16, comme nous avons eu l'occasion de le mentionner à maintes reprises, s'attaque à tous les contribuables québécois sans exception, indépendamment de leur catégorie, de leur niveau de revenu. Ce projet de loi va-t-il améliorer la situation, entre autres, des agriculteurs québécois? Regardons, par exemple, la situation des producteurs laitiers. Est-ce que les producteurs laitiers du Québec seront avantagés par cette loi? Est-ce que les revenus des producteurs laitiers au Québec sont tellement élevés qu'on doive, par des politiques tarifaires à Hydro-Québec, venir les pénaliser?

L'augmentation des tarifs qu'on nous propose viendra encore manger une partie des profits de l'agriculteur, quel que soit son domaine de production. Pensons, par exemple, aux gens qui oeuvrent dans le domaine du porc. Plusieurs sont en voie de faillite, présentement, sont dans des situations presque catastrophiques sur le plan financier. Un article de journal mentionnait récemment qu'il y a 80% des producteurs de porc au Québec qui sont en difficulté financière. Est-ce que ce projet de loi no 16, cette espèce de matraque du gouvernement du Parti québécois, va venir les sortir de leur mauvaise situation? Au contraire, on va leur peser davantage sur la tête afin de mieux les écraser.

Pour nous, pour moi, pour le Parti libéral, ce projet de loi no 16 est inacceptable et nous continuerons de le combattre. Ce qui nous surprend, c'est de voir que parmi nos collègues du Parti québécois, il semblerait qu'il n'y en ait pas un seul qui soit prêt à défendre la classe agricole en cette Chambre. Qu'arrive-t-il? Qu'est-ce que ces gens attendent pour se lever? J'imagine que, pendant la campagne électorale, les gens qui sillonnaient les campagnes, les milieux ruraux, ont dit à leurs électeurs qu'ils allaient défendre les intérêts des contribuables, défendre les intérêts des producteurs agricoles. Rien de tout cela. On assiste à un spectacle pas très enlevé.

(16 h 10)

M. le Président, vous m'indiquez que je dois terminer. Ce ne sera pas long. Je veux vous indiquer que les gens que nous avons devant nous se sont contentés, depuis l'étude du projet de loi no 16, de faire: Oui, oui, M. le Président, oui, oui, M. le ministre, nous allons adopter cette troisième lecture.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons décidé que nous dirons non à ce projet de loi no 16. Nous allons le dire jusqu'au bout et c'est avec fierté que nous nous

présenterons devant nos contribuables, nos électeurs pour leur expliquer notre position. Merci, M. le Président.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Duhaime: M. le Président, j'aurais pu interrompre tantôt le député de Richmond pendant son intervention, mais, s'il me le permet, j'aurais une question à lui poser.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Richmond, est-ce que vous acceptez une question?

M. Vallières: Bien sûr, M. le Président, après le bâillon qu'on nous impose, c'est surprenant de voir que les ministres sont maintenant dans l'obligation de poser des questions aux membres de l'Opposition. Mais si cela peut contribuer à éclairer le débat et si le ministre m'assure qu'à la suite de sa question, il se propose d'apporter des amendements de dernière minute au projet de loi no 16, cela me fera plaisir d'accepter sa question et d'y répondre.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Duhaime: M. le Président, j'ai écouté le député de Richmond avec beaucoup d'attention. Il vient de parler de la tarification hydroélectrique pour ce qui est des producteurs agricoles. Est-ce que le député de Richmond est au courant que les producteurs agricoles du Québec bénéficient du plus bas taux de tarification de tout le Canada? Est-ce qu'il peut contredire cela?

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Richmond.

M. Vallières: M. le Président.

Une voix: La question est...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! M. le député de Richmond.

M. Vallières: M. le Président, j'ai fait parvenir dernièrement une lettre et même une pétition de producteurs agricoles du comté de Richmond qui se plaignaient de la tarification actuelle dans le secteur agricole. Si la question du ministre est pour savoir si la tarification pour les producteurs agricoles, dans l'ensemble, au Québec, satisfait le député de Richmond, je vous dis clairement que c'est non. J'ajouterai, pour être plus précis dans la réponse que j'ai à donner, que

la tarification que le ministre se propose d'amender ou de revoir, en ce qui concerne les agriculteurs, ce qu'il faut en souhaiter, c'est qu'elle vienne corriger les nombreuses injustices qui sont faites à l'endroit de plusieurs agriculteurs au Québec présentement.

Des voix: Bravo!

M. Duhaime: M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Sur une question...

M. Duhaime: Je voudrais, M. le Président, qu'il soit noté au journal des Débats de la Chambre que le député n'a pas répondu à la question que j'ai posée.

M. Gratton: Question de règlement, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Sur une question de règlement, M. le député de Gatineau.

M. Gratton: M. le Président, s'il y en a un qui sait comment ne pas répondre à une question, c'est bien le ministre...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Duhaime: Question de privilège.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! Sur une question de privilège, M. le ministre?

M. Gratton: M. le Président, je n'ai pas terminé ma question de règlement.

Une voix: Vous êtes en grippe contre quelqu'un?

M. Gratton: La question de règlement a toujours préséance sur une question...

Le Vice-Président (M. Rancourt): Vous avez raison.

M. Gratton: Bon!

Le Vice-Président (M. Rancourt): J'avais cru que vous aviez terminé.

M. Gratton: Non, M. le Président.

Une voix: Il est toujours debout!

M. Gratton: Je disais donc, M. le Président, que si le ministre n'est pas satisfait de la réponse qu'il vient d'obtenir du député de Richmond, il comprendra peut-être un peu mieux...

M. Duhaime: Question de privilège, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de privilège, M. le ministre.

M. Duhaime: Je prends à témoin le député d'Outremont. Chaque fois qu'il me pose des questions en cette Chambre, j'ai l'habitude de répondre et je n'accepte pas que le député de Gatineau...

Une voix: Ils sont en grippe.

M. Duhaime: ...dise, cet après-midi - je comprends qu'il peut être de mauvaise humeur - que le ministre de l'Énergie et des Ressources ne répond pas aux questions.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Je vous écoute.

M. Duhaime: M. le Président, je voudrais juste, sur le commentaire qu'ajoutait tantôt le député de Richmond...

M. Gratton: Question de règlement, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Je m'excuse, M. le député de Gatineau. Pour juger s'il y a une question de privilège, il faut au moins que je l'entende. Je demanderais au ministre d'être plus concis.

M. Gratton: M. le Président, question de règlement là-dessus.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Oui.

M. Gratton: Le ministre s'est levé sur une question de privilège à partir des propos que je tenais. Il n'a donc pas à rectifier quoi que ce soit ou à faire quelque commentaire que ce soit sur la façon qu'a choisie le député de Richmond d'apporter une réponse à sa question. Comme à la période des questions, s'il n'est pas satisfait de la réponse, il a simplement à le dire dans son droit de réplique. Il n'a pas à intervenir présentement ni en vertu d'une question de règlement ni en vertu d'une question de privilège.

Une voix: On est en troisième lecture.

M. Duhaime: Sur la question de règlement qui a été soulevée par le député de Gatineau, ce que je voudrais dire, c'est que notre règlement permet à un député de poser une question à un autre député, lorsque son intervention est complétée, avec son consentement. Je lui ai posé une question, il n'a absolument pas répondu et je vous conseillerais de consulter non pas le député...

M. Gratton: M. le Président, il récidive...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! S'il vous plaît! Je crois que nous en avons entendu suffisamment pour savoir ce qu'il en est maintenant. La parole est au député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Vallières: Question de privilège.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de privilège, M. le député de Richmond.

M. Vallières: C'est un privilège que j'ai. On a dit que la réponse que j'ai donnée était imprécise. Je veux indiquer au ministre que, dans la réponse que je lui ai donnée, je l'ai enjoint de nous indiquer - je vais la préciser; peut-être qu'il pourrait répondre de façon précise à la question que je lui ai posée. - Est-ce que, oui ou non, les mesures que vous entendez prendre pour modifier la tarification aux producteurs agricoles la modifieront à la baisse ou à la hausse?

M. Lalonde: En réplique, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Je m'excuse, M. le ministre, mais je crois que vous pourrez utiliser une autre période pour répondre, soit au moment de votre droit de réplique.

M. Duhaime: Question de privilège.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de privilège sur la même question de privilège?

M. Duhaime: Le député de Richmond, vous en êtes témoin, m'a posé une question. Si on m'empêche d'y répondre, je pense que ce n'est pas...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre, s'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le député de Gatineau, s'il vous plaît! M. le ministre, vous aurez l'opportunité, dans votre droit de réplique, de répondre à toutes les questions que les intervenants de cette Chambre pourraient vous poser. Maintenant, la parole est au député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Fernand Lalonde

M. Lalonde: Merci, M. le Président.

Une voix: Très bien, très bien.

M. Lalonde: Je n'aurais pas pu souhaiter un meilleur préambule à mon intervention que ce qu'on vient de voir.

C'est exactement le spectacle qu'on a eu en commission parlementaire.

Une voix: C'est ça.

M. Lalonde: Le refus du ministre de collaborer avec l'Opposition, le refus des députés ministériels de collaborer pour réellement étudier rapidement ce projet de loi qui n'avait que onze articles. Mais on n'a jamais pu obtenir l'accord du ministre et des ministériels pour, d'abord, faire intervenir tous les députés conformément aux principes démocratiques les plus fondamentaux et, ensuite pour entendre les citoyens qui voulaient se faire entendre sur ce projet de loi là. Cela a été l'obstruction complète, systématique pendant 40 heures, plus les dix heures qu'ils nous ont fait perdre à être en retard ou à être absents.

Bâillonné - maintenant, oui, nous sommes bâillonnés - par la majorité péquiste, le Parti libéral du Québec lutte jusqu'à la fin pour exprimer l'opposition des Québécois à la mainmise du gouvernement sur Hydro-Québec. Nous avons tenté jusqu'à la fin de changer le projet de loi no 16 pour protéger les Québécois contre la gourmandise gargantuesque du ministre des Finances. Par exemple, nous venons justement ce matin de voter sur un certain nombre d'amendements que l'Opposition a proposés. Je vais vous en rappeler quelques-uns.

Un de ces amendements avait trait aux redevances que le gouvernement déciderait chaque année d'aller chercher. M. le Président, on parle de redevances; on ne parle pas d'une allocation familiale, d'autant plus que les allocations familiales du gouvernement du Québec viennent de perdre leur indexation à cause d'un projet de loi qui a été proposé il y a quelques jours. On parle de millions, on parle de centaines de millions de dollars et on parle, sur une période de quelques années à venir, de milliards de dollars.

Nous avons dit: Il faudrait, quand même, que la société Hydro-Québec puisse avoir quelque chose à dire là-dessus, que ce ne soit pas simplement le gouvernement qui décide une fois par année et dise à Hydro-Québec: Vous allez, cette année, nous payer 300 000 000 \$, 500 000 000 \$. Il faudrait qu'Hydro-Québec dise: Écoutez, cette année, on peut vous en donner 100 000 000 \$ parce qu'il faut terminer LG 3, 4, 5; il faut préparer d'autres investissements pour donner aux Québécois le genre de services auxquels ils sont habitués. Nous avons donc demandé, ce matin, aux députés du Parti québécois de nous appuyer sur cet amendement qui aurait dit que les redevances auraient été payées sur recommandation du conseil d'administration de la société Hydro-Québec; le Parti québécois a refusé.

(16 h 20)

Nous avons proposé un autre amendement: que la tarification, que les taux, c'est-à-dire ce que, nous tous, allons payer sur notre compte d'électricité tous les mois, à partir de maintenant, ne soient pas décidés par le gouvernement, mais par un organisme indépendant. Pourquoi? Parce que le gouvernement est tenté de dire: Vous allez payer plus cher parce que j'en ai besoin, des redevances, que j'irai chercher après. C'est simple, il me semble; le gouvernement est en plein conflit d'intérêts. Si c'est lui qui dit à Hydro-Québec qu'elle doit augmenter de 22% l'an prochain ou de 25% - et ce n'est pas tellement exagéré, ce n'est pas exagéré du tout, on est rendu à quoi, cette année, comme augmentation? 16%, 17%...

Une voix: En moyenne.

M. Lalonde: ... en moyenne. Avec la taxe de vente, on va chercher dans les 18%.

M. O'Gallagher: 20% pour les industries.

M. Lalonde: 20% pour les industries. L'an prochain, quand Hydro-Québec va venir voir le gouvernement pour dire qu'elle voudrait augmenter de 25%, parce qu'elle sait que le gouvernement va venir chercher 300 000 000 \$ ou 400 000 000 \$, le gouvernement sera tenté de dire: Oui, c'est vrai, j'en ai besoin. On connaît les trous du ministre des Finances!

Nous pensons que ce serait une protection de plus pour les Québécois si on confiait l'autorisation à la Régie de l'électricité et du gaz, un organisme qui existe déjà et cela n'augmenterait pas les dépenses. Cela n'augmente pas les dépenses. Le gouvernement et les députés d'arrière-ban qui jappent actuellement ont dit: Non. Ils ne veulent pas.

Un autre amendement, qu'on est allé chercher dans notre programme, se retrouvait aussi dans le programme du Parti québécois: Abolir la taxe de vente de 8% sur les comptes d'électricité. Une promesse électorale du Parti québécois. Nous l'avons fait voter ce matin, vers midi, cela fait à peu près quatre heures que le Parti québécois a trahi une autre promesse électorale; il a refusé d'enlever la taxe de vente de 8% sur les comptes d'électricité. C'est ce que fait le Parti libéral depuis le début de cette bataille, il protège les Québécois, les consommateurs!

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de privilège, M. le député de Chambly.

M. Tremblay: Question de privilège. Je voudrais faire remarquer au député que dans le programme du Parti québécois, il n'était

pas question d'enlever la taxe de 8% sur l'électricité, mais c'était dans le programme du parti.

Des voix: Quoi!

M. Lalonde: Quoi? Je ne comprends plus rien!

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Mont-Royal.

M. Lalonde: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Marguerite-Bourgeoys, je m'excuse.

M. Lalonde: ... il pense qu'il y a deux partis: il y a le Parti québécois et il y a le parti. De toute façon, ils ont tous l'air partis un peu! On verra, après le référendum, quand tous les ministres et les députés auront choisi de préférer leur salaire de député et de ministre à leur honneur de citoyens pour mettre à terre un petit tapis rouge devant le chef, le roi René; ils peuvent bien dire n'importe quoi, on ne sait même plus à quel parti ils appartiennent.

Nous devons nous incliner, nous devons malheureusement, comme députés libéraux, nous incliner devant le rouleau compresseur, dans l'espoir que les Québécois sauront reconnaître ceux et celles qui ont travaillé dans leur intérêt contre ce besoin morbide du Parti québécois de mettre la patte sur Hydro-Québec. Nous ne serons plus des Hydro-Québécois; nous deviendrons, dans quelques minutes, des "payeurs de taxes". Avec le projet de loi no 16, nous ne serons plus des consommateurs d'électricité protégés par la loi, nous serons des exploités au coût de 400 \$ par famille, par année, pour les prochaines années, pour remplir les trous de l'incompétence du gouvernement péquiste.

Des voix: Oh! Oh!

M. Lalonde: Avec le projet de loi no 16 qui sera adopté par la majorité servile du Parti québécois, nous ne serons plus les actionnaires d'Hydro-Québec profitant de ces dividendes sous la forme de services efficaces et à coût modique; le ministre des Finances nous enlève nos actions, il se les approprie. Désormais, c'est lui, le ministre des Finances péquiste, en faillite, qui recevra les dividendes. Nous, les citoyens, devons payer par une tarification artificiellement élevée, les taxes que le ministre des Finances viendra chercher chez Hydro-Québec, sans le consentement de ses dirigeants - on sait que cet amendement a été rejeté par le Parti québécois ce matin - les millions et les milliards dont le ministre des Finances aura besoin pour remplir les trous qu'il a lui-même creusés par son

incompétence dans l'administration des finances publiques.

M. le Président, la conséquence de la guillotine et de la panique financière du Parti québécois, c'est que dans quelques minutes nous cesserons tous d'être des Hydro-Québécois pour tomber dans les pattes de l'hydre québécois, le ministre des Finances. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Papineau.

M. Mark Assad

M. Assad: M. le Président, on parle de la fin de l'étude du projet de loi no 16, mais ce n'est pas la fin d'Hydro-Québec; c'est la fin peut-être d'une compagnie de la couronne qui a eu le plus de succès dans l'histoire de notre province. Ce matin, après avoir écouté le ministre responsable du projet de loi, après l'avoir écouté pendant 15, 20 minutes, je serais porté à croire que d'après le ministre, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais les faits ne reflètent pas la réalité qu'il veut transmettre à la population.

Il faudrait remonter à la source - façon de parler - de l'Hydro-Québec quand elle a été incorporée, quand elle a été fondée, en 1944. Quand on voit le peu d'argent qui avait été investi dans Hydro-Québec à cette époque, et quand on voit que l'objectif majeur, le but ultime, la chose sur laquelle le gouvernement a toujours mis l'accent, c'était le plus bas prix possible, c'est-à-dire qu'on avait une source d'énergie renouvelable et avec cette puissance qu'on avait en notre possession, on voulait garantir à nos concitoyens qu'au fur et à mesure que les années avançaient, au moins nous ne serions pas à la merci de ceux qui contrôlent les ressources énergétiques...

Mais, les temps ont changé rapidement, surtout depuis le milieu des années soixante-quinze, on a vu la crise dans le domaine de l'énergie. Effectivement, l'investissement ou l'espoir qu'on avait mis dans Hydro-Québec à l'époque aura porté fruit et, comparativement à d'autres sources d'énergie, l'hydroélectricité est devenue une chose extrêmement attirante dans notre province. Dans l'histoire de plusieurs gouvernements, quand ils se rendent compte des difficultés financières, il faut qu'ils se tournent vers toutes sortes de moyens, qu'ils trouvent des façons de combler ou au moins de rationaliser si possible le déficit. Le ministre, ce matin, a parlé du fond d'Hydro-Québec. Il a répété à quelques reprises que nous, le Parti libéral du Québec, qui avons pris l'initiative de créer cette société de la couronne, étions en train de faire de la petite politique sur le dos d'Hydro-Québec. Malheureusement, quand le ministre est

obligé de prendre des tactiques semblables, évidemment, cela remet en question que lui-même connaît très bien le fond de la question, ce n'est pas une question de restructurer Hydro-Québec, mais plutôt de trouver des sources d'argent pour combler le déficit.

(16 h 30)

M. le Président, quand on regarde la question de très près, si on prend le temps - et on va mettre de côté cette question, est-ce qu'Hydro-Québec veut changer sa structure, est-ce pour des questions de financement? - tout ce problème revient à la surface et cela aurait pu être évité, évidemment, comme je l'ai répété auparavant, s'il y avait eu un débat public. On va mettre cela encore de côté.

Si le gouvernement avait eu une politique énergétique, s'il avait pris le temps d'en mettre une sur papier, les cinq ans qu'il a été là, en consultant des experts dans le domaine, si on avait pu arriver à une politique énergétique, il n'y a pas de doute que toute cette question aurait été écartée complètement. La population du Québec sait très bien qu'on n'a jamais eu une politique énergétique, et c'est si essentiel au XXe siècle, surtout que, nous autres, on possède une énergie qui est la moins coûteuse qui existe; encore une raison pour ce gouvernement d'avoir une politique, mais il n'en a pas. L'occasion s'est présentée d'élaborer une politique de l'énergie. On aurait pu planifier au moins quatre ou cinq ans d'avance, mais toute cette question de savoir de quelle façon on va utiliser Hydro-Québec n'a jamais été l'objet d'une étude. Notre opinion est totalement différente de celle du gouvernement en place.

Deux ministres ont dit: Si on n'arrivait pas avec des hausses d'électricité dans le domaine hydroélectrique, cela pourrait éloigner la possibilité de l'utilisation du gaz naturel. Évidemment, M. le Président, pour le moment, c'est très facile de dire que le gaz naturel est un avantage pour nous comme source d'énergie, qu'on devrait l'employer pour le chauffage de nos maisons, dans le domaine commercial et industriel. C'est un point de vue à court terme, à très court terme, parce que maintenant qu'il y a une crise du pétrole et maintenant que des pays comme les États-Unis en particulier et d'autres pays au monde comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne surtout, la France même... Il y a des études qui se font et d'ici quelques années, je ne veux pas jouer le rôle de prophète, M. le Président, mais, d'ici trois ou quatre ans au maximum, 75% des automobiles sur la route vont utiliser le gaz naturel, et cela a plusieurs avantages. Donc, pour le moment, c'est encore une position de ce gouvernement.

Leur politique énergétique, M. le Président, est à la petite semaine. Ils n'ont

pas idée, d'ici quelques années, comme il va y avoir des transformations extrêmement importantes dans le domaine du transport, parce que le gaz naturel va devenir une chose fort attrayante, et cela a plusieurs avantages. C'est beaucoup plus sécuritaire d'employer du gaz, du propane dans nos automobiles, et, deuxièmement, il n'y a aucune pollution. Donc, vous voyez, M. le Président, qu'il y a de grandes recherches qui se font dans ce domaine, et cela prend quelques années, parce que cette transformation ne peut pas venir dans une journée, mais cela s'en vient rapidement. Donc, la solution qu'on offre à la population, à nous, au lieu d'utiliser l'électricité, on devrait partager nos besoins d'énergie avec le gaz naturel. Moi je prétends que le temps va démontrer qu'on serait mieux d'investir dans les choses qu'on possède et, pour investir, nous avons besoin de fonds, mais les fonds vont aller, au titre des dividendes, au fonds consolidé de la province. En d'autres mots, on sait que, d'ici quelques années, il va y avoir des centaines de dollars et peut-être plus de 1 500 000 000 \$ qui vont aller dans les coffres de la trésorerie de la province. Donc, le débat a tourné autour de tellement de sujets qu'on a perdu complètement le sens de ce qui se passait.

En terminant, comme mon collègue de...

Une voix: Marguerite-Bourgeoys.

M. Assad: ... Marguerite-Bourgeoys l'a dit, il y a quelques minutes, nous allons adopter le projet de loi no 16, mais j'ai l'impression que, d'ici à quelques années, on pourrait voir des amendements extrêmement importants que ce gouvernement va être obligé d'adopter pour changer ce projet de loi no 16 parce que c'est une politique qui a été faite à très court terme. Donc, on va être obligé de revenir d'ici très peu de temps et de le corriger.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Gatineau.

M. Michel Gratton

M. Gratton: Merci, M. le Président. Nous en sommes à l'avant-dernière journée d'une session qui se voulait marquée au coin de l'économie, nous avait dit le premier ministre dans son discours inaugural.

Or, M. le Président, à part le projet de loi no 39 qui est venu imposer des nouvelles taxes de 1 164 000 000 \$ sur l'essence, sur la bière et par la disposition du dégrèvement d'impôt de 2% qu'on nous avait annoncé à la veille de l'élection; outre ce projet de loi, à peu près tout ce que cette session a fait dans le domaine économique, c'est le projet de loi no 16 que nous sommes maintenant

contraints de discuter en troisième lecture parce que le gouvernement a cru nécessaire d'imposer le bâillon, après à peine 35 heures de débats, 35 heures au cours desquelles le ministre responsable du projet de loi n'a jamais voulu donner quelque information que ce soit. Il ne faut pas s'étonner qu'il ait refusé catégoriquement de donner quelque information que ce soit, parce qu'il aurait été obligé de nous dire que le projet de loi no 16, entre autres effets, fera en sorte qu'en incluant les redevances qu'il permettra maintenant au gouvernement d'aller quérir à même les bénéficiaires d'Hydro-Québec, les consommateurs d'électricité, donc tous les citoyens du Québec devront payer des taxes déguisées au gouvernement.

L'économiste Marcel Bélanger nous en livre quelques détails. Le coût de toutes ces mesures fiscales imposées à Hydro-Québec depuis 1979 par le gouvernement péquiste se situe comme suit: Alors que cette société versait au gouvernement du Québec, aux municipalités et, à ce moment-là, aux commissions scolaires, avant la réforme de la fiscalité, la somme de 47 900 000 \$, en 1978, elle contribuait 78 800 000 \$ en 1980 et son fardeau fiscal sera de 176 900 000 \$ en 1981, 295 500 000 \$ en 1982 et - là, assoyez-vous bien - M. le Président, 1 256 200 000 \$ en 1985, soit 26 fois plus qu'en 1978; c'est ce qu'Hydro-Québec paiera en taxes de toutes sortes au gouvernement. (16 h 40)

Durant tout le cours du débat en deuxième lecture à la commission, et maintenant en troisième lecture, le seul argument que le gouvernement nous a servi, c'est qu'on a nationalisé les compagnies d'électricité en 1962 pour permettre aux Québécois de profiter de l'exploitation d'Hydro-Québec. Vous voyez comment le gouvernement est bon envers les citoyens! Il va maintenant leur permettre de payer plus au gouvernement. De quelle sorte de logique s'inspire-t-on? En 1962, on nous avait dit: Il faut nationaliser les compagnies d'électricité privées parce qu'elles exploiteront les gens à leur profit. On y concourait, on a élu un gouvernement, dans une élection générale, sur ce point très exactement.

Si on avait su, en 1962, qu'au lieu de payer des tarifs d'électricité plus élevés pour en faire profiter les compagnies privées, on aurait payé 26 fois plus, de 1978 à 1985, non pas pour en faire profiter les compagnies privées, non pas pour permettre à Hydro-Québec de mieux rentabiliser ses activités, mais simplement pour permettre au gouvernement de se sortir d'une impasse financière causée par sa mauvaise administration, je pense bien que l'élection de 1962 aurait pu avoir des résultats différents.

Or, en 1962, ce que les citoyens ont approuvé à l'élection, c'était qu'Hydro-

Québec puisse fournir de l'électricité aux coûts les plus bas possible compatibles avec une saine administration. Est-ce qu'on retrouve cette notion dans le projet de loi no 16? Non, malgré que l'Opposition ait présenté un amendement dans ce sens ce matin, pour ajouter cette partie très importante de phrase qui dit: Les plus bas coûts compatibles avec une saine administration, dorénavant, avec l'adoption du projet de loi no 16, ce sera fournir de l'électricité aux coûts compatibles avec l'appétit vorace du ministre des Finances.

M. le Président, on ne répètera pas assez souvent que, si le ministre de l'Énergie et des Ressources est responsable de défendre ce projet de loi à l'Assemblée nationale - et Dieu sait qu'il l'a fort mal défendu - ce n'est pas à lui qu'on doit en donner toute la paternité, mais au ministre des Finances qui, lui, a été complètement absent du débat. Pas une seule fois n'est-il venu en commission parlementaire malgré qu'encore là, l'Opposition ait présenté une motion pour exiger qu'il soit présent pour fournir les informations valables aux membres de la commission.

M. le Président, c'est la même chose quant à la taxe de vente. Vous savez fort bien, vous qui avez été élus à partir du programme électoral du Parti québécois, qu'avant l'élection de 1976, depuis six ou sept ans, le Parti québécois, nous promet dans son programme d'éliminer la taxe de vente sur les factures d'électricité pour les consommateurs commerciaux et domestiques. Cela n'a pas été fait. Ce matin - est-ce assez formidable? - c'est l'Opposition qui a présenté un amendement au projet de loi no 16 pour pouvoir respecter le programme électoral du Parti québécois qui exige du gouvernement du Parti québécois d'abandonner la taxe de 8%. Ces gens nous disent: Oui, mais partout on impose une taxe de vente sur l'électricité. C'est faux.

En Ontario, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Alberta, il n'y a pas de taxe de vente sur l'électricité. Vous allez me dire: En Alberta, ils sont riches. Est-ce qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, ils sont plus riches que nous? Non, ils ne sont pas plus riches, mais peut-être bien administrent-ils un peu plus sérieusement, un peu plus sagement les deniers publics.

Une fois que le projet de loi no 16 sera adopté, très bientôt, le gouvernement recevra plus d'Hydro-Québec, soit par le biais du dividende, soit par le biais de la taxe de vente de 8%, soit par la taxe sur le capital, que de la Société des alcools du Québec et de la Régie des loteries et courses, les deux ensemble, qui, elles, sont des monopoles fiscaux et versent non pas une partie de leurs bénéfices, mais la totalité au

fonds consolidé de la province. M. le Président, ni la Société des alcools ni la Régie des loteries et courses ensemble ne contribueront autant aux coffres du ministre des Finances qu'Hydro-Québec, une fois ce projet de loi adopté.

C'est une mesure hypocrite que le gouvernement vient imposer. On aura beau nous faire des beaux discours sur les changements de vocation d'Hydro-Québec, sur la prise en main d'Hydro-Québec par les Québécois, on avait la main sur Hydro-Québec, les 6 000 000 de Québécois, depuis 1962. Par le biais du projet de loi no 16, on nous l'enlève pour la remettre au ministre des Finances et au ministre des Finances seul, qui pourra aller chercher les fonds qu'il n'a pas le courage d'aller chercher de façon directe par des taxes directes. C'est d'ailleurs la marque de commerce de ce gouvernement, M. le Président.

Je souscris donc à la conclusion de M. Bélanger qui disait: "Les tarifs de l'électricité, au lieu de servir au développement économique du Québec, augmenteront donc rapidement au cours des prochaines années. Telle est la politique de l'actuel gouvernement. Les surplus ainsi engendrés seront versés au trésor public au lieu d'être retenus par Hydro-Québec, soit pour diminuer ses emprunts, soit pour faciliter son développement, soit les deux à la fois. Le gouvernement fera donc emprunter à notre société hydroélectrique pour l'aider à financer ses propres dépenses courantes. Ce genre de financement hors bilan ne change en rien la situation que j'ai dénoncée l'an dernier, à savoir que le gouvernement empruntait à long terme pour financer ses dépenses courantes. Il fera maintenant emprunter Hydro-Québec pour l'aider à vivre au-delà de ses moyens. Il se trouve dans la situation d'un chef de famille qui non seulement continue de s'endetter pour payer ses propres épiceries, mais fait emprunter un parent pour que celui-ci lui fournisse des fonds destinés aux mêmes fins. Le plus triste de cette histoire, c'est que c'est le même gouvernement qui déclarait, peu de temps après son accession au pouvoir, par l'entremise de son ministre des Finances, dans le discours sur le budget 1977-1978, je cite une dernière phrase, M. le Président, c'est M. Parizeau qui parlait: "Il n'importe pas seulement que le gouvernement se restreigne. Il faut aussi que ses sociétés d'État limitent leurs appels au marché financier. À cet égard, un dégonflement est inévitable. J'ai, en outre, exprimé à la direction d'Hydro-Québec mon souci que cette société modère ses appels au marché." C'était dans le discours sur le budget de 1977-1978 et, aujourd'hui, le même ministre des Finances nous dit: Votez-nous le projet de loi no 16 de façon que je puisse demander à Hydro-Québec d'aller emprunter

là où moi, je n'ai pas le courage de le faire directement.

M. le Président, on dit non, jamais.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Sainte-Anne.

M. Maximilien Polak

M. Polak: M. le Président, c'est la dernière occasion qu'on a de parler sur le projet de loi no 16. C'est une occasion triste. Je pense qu'il est important, peut-être pour ceux qui n'ont pas suivi le débat, de faire rapidement l'historique, parce que je l'ai vécu moi-même dès le début.

On a commencé ici, en cette Assemblée, à en parler. Presque tous les députés de l'Opposition ont parlé sur le principe du projet de loi et des raisons pour lesquelles on était contre. C'était au moment de la discussion en deuxième lecture.

On n'a pas réussi à convaincre le gouvernement ni les députés du bien-fondé de notre raisonnement, mais on n'a pas lâché, on a continué. Nous sommes allés en commission parlementaire. On a travaillé fort, en commission parlementaire. On a soumis encore des amendements. On a demandé que des personnes et des organismes qui avaient demandé à se faire entendre puissent venir témoigner. Refus. On a demandé de faire des changements. Refus. On a commencé l'étude article par article du projet de loi, on est arrivé à l'article 1, on a encore fait des amendements. Refus.

Ensuite, M. le Président, on est revenu en Chambre. Il faut que la population sache que ce sont des débats qui ont eu lieu jusqu'à 4 h 30 et 5 h 30 le matin. On était là en équipe, pas deux ou trois députés. Toute l'équipe était là parce qu'il s'agit d'un projet de loi très important. Ensuite, on arrive en Chambre pour recevoir le coup de grâce, la guillotine. Ce n'est pas drôle de recevoir cela. On l'a eue.
(16 h 50)

On est arrivé maintenant au moment de donner notre commentaire en troisième lecture. Avant cela, hier soir, on a présenté une série d'amendements. Acte de désespoir, peut-être, parce que nous sommes venus avec des amendements beaucoup moins forts que les raisonnements qu'on a tenus en commission parlementaire. Encore un refus. Qu'est-ce qu'on avait dit en amendement? Je vais vous donner seulement deux exemples. D'abord, on avait dit qu'à partir du 1er janvier 1982, les consommateurs qui reçoivent leur compte d'électricité seront exemptés de la taxe de vente. Cela aurait été un beau cadeau pour Noël et le jour de l'an de dire à la population: C'est malheureux, nous sommes obligés d'imposer

une augmentation de tarifs d'Hydro-Québec, mais, au moins, on vous fait ce petit cadeau de 8%. Refus total.

Autre suggestion, M. le Président. On avait même suggéré d'amender ce projet de loi par un article qui ne coûterait rien au gouvernement, même pas un sou. Ce gouvernement qui est devant nous est un gouvernement de transparence. Donc, on a présenté un amendement de transparence. On a dit: Voici, désormais inscrivez donc un vocable, une petite note sur votre relevé de compte: Taxes et dividendes. C'est-à-dire que si je reçois mon compte d'Hydro-Québec de 35 \$, par exemple, il serait écrit: 3.50 \$ sous le vocable taxes et dividendes. Cela ne coûte pas un sou de plus pour Hydro-Québec et cela aurait été très bon pour la population de savoir exactement ce qui se passe dans le cadre de la transparence. Refus. Pas un amendement n'a été accepté, pas un. On est encore sur le même projet de loi no 16, même texte, pas une virgule, pas un point de changé, rien.

C'est triste qu'on en soit venu à ce point-là, parce que j'ai l'impression que le gouvernement a agi pour vouloir montrer son pouvoir parce qu'il savait très bien qu'à 80 contre 41, qu'est-ce qu'on peut faire? On vote ici malheureusement en bloc, donc, c'est ce qui est arrivé. Tout le temps on voulait présenter un amendement, soit en commission parlementaire ou devant la Chambre. Battu. Mais les amendements et nos suggestions étaient au moins pour une partie acceptable. Rien, on ne voulait rien savoir.

Je compare Hydro-Québec à une vierge, M. le Président. Ce que le gouvernement essaie de faire maintenant, c'est d'enlever cette fille-là et la faire entrer dans le harem du gouvernement. Nous, on dit: Ne touchez donc pas à cette vierge, elle est jeune, elle est forte, elle a une cote AA, elle a une réputation internationale, elle joue bien de la musique, c'est fantastique. Ne touchez pas à cela, ne tirez pas cette fille, cette vierge dans votre harem du gouvernement pour vous servir de cette fille à votre gré, comme vous voulez et quand vous voulez. C'est cela qu'on n'a pas voulu parce qu'on veut protéger cette jeune fille qui existe après tout depuis pas tellement longtemps et qui a fait preuve devant la population d'un caractère remarquable, qui a réussi à ramasser une fortune, qui a une réputation internationale, qui est respectée dans le monde entier, cette fille, cette vierge. Et qu'est-ce qu'on voulait en faire? On veut la tirer dans ce harem pour dire: Nous autres, on va décider ce qu'on va faire avec toi. Nous, on t'impose, on va se servir de toi quand on veut et aussi souvent qu'on le veut. C'est à nous de décider, pas...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Excusez,

M. le député, j'ai une question de privilège à droite.

M. Bertrand: M. le Président, à titre de célibataire, je voudrais savoir de qui parle le député depuis tantôt, ça m'intéresserait.

M. Polak: M. le Président, c'est malheureux que le ministre n'ait même pas compris ou écouté pendant que je faisais ce discours-là. Pour répondre à votre question, M. le ministre - parce que moi je réponds à toutes les questions. Posez-les donc, il n'y a pas de problème - j'ai parlé d'Hydro-Québec et j'ai comparé Hydro-Québec à une vierge et j'ai comparé le gouvernement à un sultan qui tire cette vierge-là dans son harem pour s'en servir. C'est ce que j'ai dit exactement. D'ailleurs, je peux vous envoyer une copie de mon discours pour plus de détails plus tard.

M. le Président, c'est triste ce qui est arrivé ici pendant la semaine et les heures - jusqu'à tôt le matin - qu'on a travaillé à ce projet de loi, parce qu'on a présenté des amendements de substance, on a essayé par tous les moyens d'avoir au moins quelques amendements qui soient acceptés, d'avoir un esprit de coopération.

Honnêtement, j'avais pensé, quand on était en commission parlementaire, qu'il y aurait une ouverture. Il y a un petit pont faible qui se forme parce qu'un des députés ministériels lui-même a fait un sous-amendement qui a été accepté et cela montrait l'ouverture d'esprit. Il a dit: Je veux aussi inviter les personnes et les organismes à venir témoigner devant notre commission. Cela, c'est intéressant! À ce moment-là, j'avais espoir, mais ça n'a pas duré longtemps. Quand on a finalement voté sur la motion, même ce député-là a voté contre la motion principale et je suis devenu triste. On approche rapidement de Noël et quel cadeau nous donne le gouvernement? Rien du tout! Rien! Aucune compréhension même!

On est là, en bloc, on dit: C'est notre projet de loi, parlez autant que vous voulez, quel que soit le nombre de députés, on a déjà décidé qu'on vote 80 en bloc, massivement, contre tout! Je ne peux pas comprendre que parmi ces députés ministériels il n'y en ait pas au moins 10, 11, 12 ou 20 qui, sur certains amendements, à cause d'une question de principe, à cause d'une question de transparence, à cause d'une question de social-démocratie, disent: Je vote avec vous autres. Jamais! Rien n'est arrivé! Cela me rend triste parce qu'on est battu, sur le projet de loi no 16, mais j'espère que durant l'année 1982 cela va changer.

Hier soir, quand j'ai parlé sur les amendements, le premier ministre était ici et, au moins, il écoutait. Il a dit: Je ne demande qu'à me faire convaincre. Mais là, il était trop tard, j'étais le dernier à parler.

Il est venu à la toute dernière minute de nos discussions sur les amendements. On n'a pas réussi, mais on a essayé et j'en suis fier, M. le Président. On a travaillé en équipe, on a fait notre possible pour obtenir un peu de compréhension et, ensemble, bâtir une loi qui aurait pu être plus acceptable pour la population. On n'a pas réussi de ce côté, mais je crois qu'on a réussi à démontrer à la population qu'on a fait notre possible, qu'on a travaillé, qu'on est contre le projet de loi tel que présenté.

Quand on va voter ce projet de loi après la troisième lecture, je peux vous dire que je serai fier de voter contre. Merci beaucoup.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Vimont.

M. Jean-Guy Rodrigue

M. Rodrigue: Pour quelqu'un qui est à l'emploi d'Hydro-Québec depuis un peu plus de 21 ans, je trouve ça tout à fait intéressant d'entendre le député de Sainte-Anne comparer Hydro-Québec à une vierge. Je comprends que c'est une entreprise qui a beaucoup de vertus, mais de là à prétendre que cette entreprise a toutes les vertus, je pense que je peux témoigner qu'elle a également quelques défauts. On ne peut pas la considérer de façon idyllique comme vient de le faire le député de Sainte-Anne.

Dans le débat sur le projet de loi no 16, nous avons eu droit à beaucoup d'arguments de l'Opposition. Certains avaient du sens et je pense que ça nous aurait fait plaisir d'y répondre en commission parlementaire, si nous en avions eu l'occasion, parce qu'il faut bien se le dire entre nous, et à la face de la population du Québec qui nous écoute, l'Opposition a fait une obstruction systématique à ce projet de loi, à l'occasion de l'étude en commission parlementaire, et aujourd'hui ses membres viennent nous dire que le ministre a refusé de répondre à leurs questions, que le gouvernement refuse de leur donner les explications qui feraient qu'ils pourraient peut-être accepter le bien-fondé de ce projet de loi.

Nous avons passé au-delà de 40 heures en commission parlementaire, nous avons entendu des arguments du genre suivant: le projet de loi devrait entrer en vigueur dans cinq ans d'ici. D'abord, il faut vous dire une chose: l'actuel gouvernement du Québec est un peu plus rapide que l'Opposition libérale. Cela ne nous prend pas cinq ans pour nous revirer de bord, quand nous avons pris une décision, et l'appliquer. Mais là où c'est devenu un peu plus farfelu encore, c'est lorsqu'on nous a dit: Le 1er janvier 1985, peut-être que les Chinois n'aimeront pas cela, c'est une fête chinoise, est-ce qu'on ne

pourrait pas reporter cela au 3 janvier? On a eu droit à un amendement là-dessus. Par la suite, on a eu droit à un sous-amendement parce que pour les Grecs, le 3 janvier, ça ne pouvait pas fonctionner. C'est donc ce genre de débat que nous a forcés à tenir l'Opposition pendant toute la commission parlementaire; cela a duré 40 heures.

Moi, je suis à Hydro-Québec depuis un bon bout de temps, je vous l'ai dit, et je n'ai pas l'habitude de perdre mon temps. J'ai été absolument scandalisé de l'attitude de l'Opposition à l'occasion de ce débat en commission parlementaire. On s'est plaint. Le député de Beauce-Nord s'est plaint qu'on devait travailler la nuit. Ce que je veux dire au député de Beauce-Nord, qui n'était pas à la commission parlementaire...

Une voix: Beauce-Sud.

(17 heures)

M. Rodrigue: Beauce-Sud, je m'excuse. Je suis toujours un peu confus entre Beauce-Nord et Beauce-Sud, mais je vais m'y habituer. Si le député avait été en commission parlementaire, il aurait pu convaincre ses confrères d'attaquer de front le projet de loi et d'en discuter à fond. Tout ce qu'il a fait et tout ce que ses confrères ont fait, finalement, c'étaient des propositions plus farfelues les unes que les autres, de sorte que nous avons royalement perdu notre temps. S'il n'aime pas travailler la nuit, il n'a qu'à s'en prendre à ceux des membres de l'Opposition qui représentaient ce parti à la commission parlementaire. En fait, M. le Président, depuis que nous sommes revenus à l'Assemblée nationale au mois d'octobre, je pense que l'Opposition, systématiquement, a toujours et surtout tenté de semer la confusion dans les débats, un peu comme si elle était incapable de discuter sérieusement des questions qui sont soulevées dans cette Assemblée nationale.

Nous en avons eu des exemples frappants dans les débats qui ont été soulevés par elle sur la Société d'habitation du Québec, sur l'histoire maintenant tout à fait dégonflée des films pornos à l'Assemblée nationale, sur l'histoire de l'écoute électronique du député de Portneuf et, ce matin et hier, finalement, sur l'histoire de Quebecair. Maintenant, M. le Président, cette confusion, on essaie de la semer également sur le projet de loi no 16. Pourtant, le projet de loi no 16 est un projet fort simple. Il contient une douzaine d'articles. Ce qu'il fait essentiellement, c'est qu'il transforme Hydro-Québec en compagnie à fonds social. Il y en a des dizaines, des milliers de compagnies à fonds social au Québec. La Société générale de financement en est une. Toutes les compagnies d'État au Québec, toutes les compagnies qui appartiennent à l'État du Québec sont des sociétés à fonds social. Je ne vois pas ce qu'il y a de si

extraordinaire que ça à transformer Hydro-Québec en compagnie à fonds social.

Deuxièmement, cette loi maintient la propriété d'Hydro-Québec par le gouvernement du Québec en attribuant les actions au ministre des Finances, parce qu'il faut bien attribuer les actions à quelqu'un lorsqu'on transforme une société en compagnie à fonds social. Mais ça ne change pas les relations qui ont toujours existé entre le gouvernement du Québec et Hydro-Québec. Tout le monde sait que depuis que cette entreprise a été créée, c'est le gouvernement du Québec qui en est le propriétaire. C'est seulement dans vos esprits que c'est confus, messieurs de l'Opposition.

Tous les Québécois savent ça. Finalement, cette loi établit des mécanismes de paiement d'un dividende sur les surplus d'Hydro-Québec. Mais sur les surplus d'Hydro-Québec une fois que cette dernière aura pourvu à ses besoins pour ses dépenses de fonctionnement, pour le paiement des intérêts sur sa dette et également pour les dépenses relatives à ses investissements nouveaux. Il est évident que si, une année donnée, Hydro-Québec a besoin de plus d'argent parce qu'elle a plus d'investissements à faire, cela va de soi et la loi le prévoit, le dividende qui sera versé cette année-là en sera d'autant réduit. M. le Président, parmi les arguments que les libéraux nous ont servis à l'occasion de ce débat et encore aujourd'hui, j'en ai noté quelques-uns qui tout en étant un petit peu tirés par les cheveux, il me semble, exigent quand même une réponse parce que ce serait laisser trop de chance aux députés de l'Opposition de semer encore davantage de confusion dans l'esprit de la population.

Le premier argument qui nous a été servi à satiété, c'est celui que la loi 16 provoque une augmentation des tarifs d'Hydro-Québec. C'est complètement faux. Les tarifs d'Hydro-Québec sont adoptés par un décret du gouvernement du Québec, à la suite d'une recommandation du conseil d'administration d'Hydro-Québec. C'est ça qui s'est produit récemment. Nous avons entendu Hydro-Québec en commission parlementaire lorsqu'elle est venue nous faire des représentations sur ses demandes de hausse de tarifs. Ces demandes ont été étudiées par le ministère de l'Énergie et des Ressources et, par la suite, sur recommandation du ministre, une hausse de tarifs a été accordée à Hydro-Québec par le Conseil des ministres, par un décret qui n'est pas la loi 16. La loi 16 n'aurait pas été présentée que la hausse de tarifs aurait pu être adoptée quand même. C'est là une des conclusions que tente de semer l'Opposition dans l'esprit de la population du Québec, faire croire que le projet de loi qui est devant nous entraîne comme conséquence la hausse des tarifs d'Hydro-Québec. On essaie de comparer des

oranges avec des tomates.

La deuxième, M. le Président... D'ailleurs, je reviens sur la question de l'augmentation des tarifs. D'abord, on sait - cela a été dit ici dans cette Assemblée - que l'augmentation des tarifs pour ce qui est de la consommation domestique, des besoins de base va être de 13%, ce qui équivaut à peu près à l'augmentation du coût de la vie en 1981. Par contre, pour ce qui est de l'industrie et du commerce, les hausses de tarifs vont se chiffrer à des taux variant de 16% à 19% de plus qu'en 1981. Il y a une chose intéressante à signaler à cet égard, M. le Président. 56% des 415 000 000 \$ additionnels qu'Hydro-Québec va retirer en vertu des hausses de tarifs qui lui ont été consenties pour 1982 vont l'être sur les tarifs industriels et commerciaux. Donc, il y a plus de 225 000 000 \$ sur les 415 000 000 \$ qu'Hydro-Québec va retirer sur ses hausses de tarifs qui vont provenir de la hausse des tarifs industriels et commerciaux. Ce qu'il est intéressant de constater, M. le Président, c'est qu'il y a une partie de ces hausses qui se répercute sur les produits fabriqués par les entreprises et, lorsque ces entreprises vendent ces produits à l'extérieur du Québec, elles exportent une partie de la hausse des coûts d'électricité et elles les fait payer par les clients étrangers de ces entreprises. Donc, il y a des avantages importants à ce niveau, dans la mesure où les tarifs demeurent dans une position concurrentielle par rapport à ceux de l'Ontario, et le ministre a bien pris soin de sauvegarder la position du Québec à cet égard. Il y a donc des conséquences intéressantes pour le Québec d'augmenter les tarifs d'électricité industriels et commerciaux, dans la mesure où une partie de ces coûts est exportée à l'extérieur.

M. le Président, on a seulement 20 minutes?

Le Vice-Président (M. Jolivet): Dix minutes.

M. Rodrigue: Dix minutes? J'avais l'impression d'en avoir pour 20 minutes, M. le Président. J'avais beaucoup plus de notes que cela. De toute façon, je voudrais, en concluant, dire que la loi no 16 qui est devant nous est une loi qui respecte l'autonomie de gestion d'Hydro-Québec et cela, ce sont les administrateurs mêmes d'Hydro-Québec qui l'ont déclaré publiquement. C'est une loi également qui respecte les besoins financiers d'Hydro-Québec, en ce sens que, si les besoins financiers d'Hydro-Québec dans une année donnée sont tels qu'aucun surplus n'existe dans les états financiers, il ne peut pas y avoir de dividende. Donc, ce n'est pas le dividende qui vient mettre Hydro-Québec en mauvaise posture sur ce plan. Finalement,

c'est une loi qui va permettre d'utiliser les surplus engendrés par Hydro-Québec pour financer des programmes au bénéfice de l'ensemble de la population du Québec. À cet égard, M. le Président, je suis d'accord avec le premier ministre, je pense qu'il est temps que les Québécois tirent des profits des sommes d'argent qu'ils ont investies dans Hydro-Québec il y a 20 ans. Merci.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Viger.

M. Cosmo Maciocia

M. Maciocia: Merci, M. le Président. Dans quelques heures, je pense qu'on n'aura plus l'occasion de discuter d'Hydro-Québec, à cause, justement, de la motion de clôture que le gouvernement nous a imposée depuis seulement deux jours. M. le Président, je voudrais seulement répéter un mot qu'a dit tout à l'heure le député de Vimont qui s'est dit scandalisé de l'attitude de l'Opposition libérale envers ce projet de loi. M. le Président...

M. Rodrigue: M. le Président, question de privilège.

Le Vice-Président (M. Jolivet): S'il vous plaît, M. le député! Vous aurez l'occasion, en vertu de l'article 96, de le faire à la fin de l'intervention du député de Viger.

M. le député de Viger.

M. Rodrigue: C'est sur une question de privilège, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Effectivement, M. le député, j'ai cru comprendre par votre intervention, même si elle n'a pas été écrite, que c'est en vertu de l'article 96 que vous devriez intervenir, vu que l'article 96 est une question de privilège, pour rectifier ce que vous avez dit dans votre discours et que le député de Viger interprète mal, selon vos dires.

M. Rodrigue: Très bien, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Viger.
(17 h 10)

M. Maciocia: M. le Président, cela prouve encore quelle attitude ont ces gens de l'autre côté. Quand un député a vraiment à coeur les intérêts des citoyens du Québec, il se lève pour défendre ces intérêts. Mais ils essaient toujours de mettre des bâtons dans les roues.

Je disais tout à l'heure que le député Vimont s'était dit scandalisé de l'opposition que faisait le Parti libéral en commission parlementaire et ici, en Chambre, pour

défendre quelque chose qui appartient vraiment aux citoyens du Québec comme Hydro-Québec. M. le Président, j'imagine qu'aujourd'hui ce sont les citoyens du Québec qui sont scandalisés par lui et les ministériels, parce que, dans quelques heures, le vol, je dis bien le vol, le plus spectaculaire qui n'ait jamais eu lieu dans la province de Québec va s'accomplir. M. le Président, dans quelques heures, les citoyens du Québec vont se faire voler par le ministre des Finances les actions d'Hydro-Québec qui leur appartenaient depuis 1963.

C'est le même ministre des Finances, ce ministre irresponsable, qui a amené en cinq ans la province de Québec sur le bord de la faillite et on a eu la preuve dernièrement quand les banquiers, comme disait le député de Mont-Royal, sont venus à nos portes pour vraiment vérifier la situation et la santé financière de la province de Québec, pour voir s'ils pouvaient avoir encore confiance dans notre province.

Même tout à l'heure encore, le député de Vimont a dit que les dividendes ou la hausse des tarifs d'Hydro-Québec ont été faits sur recommandation du conseil d'administration d'Hydro-Québec. M. le Président, je voudrais rappeler au député de Vimont qu'on a fait ce matin une motion d'amendement à l'article 3 qui se lisait comme suit: "Que le paragraphe 15.3 de l'article 3 soit modifié en ajoutant dans la deuxième ligne, après le mot "gouvernement", les mots "sur recommandation du conseil d'administration."

Le paragraphe amendé se lirait comment suit:

15. "Les dividendes à être versés par la société sont déclarés une fois l'an par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration de la société."

Ils n'ont pas voulu. On a fait cette motion d'amendement ce matin et ils ont voté contre. Même le député de Vimont a voté contre cet amendement et, aujourd'hui, il essaie de faire croire aux citoyens du Québec qu'il est en train de défendre les intérêts du Québec. M. le Président, c'est vraiment mentir à la population du Québec. Je le dis sans regret et j'affirme en toute conscience qu'actuellement le côté ministériel du Parti québécois veut mentir à la population du Québec.

L'autre jour, le député de Joliette, whip en chef du parti ministériel, m'a dit: Mais, vous savez, les hausses d'Hydro-Québec et les hausses sur l'essence, c'est pour éponger le déficit du Stade olympique. M. le Président, cela prouve encore la mauvaise foi de ces gens. Ils savent que le déficit, s'il y en a eu un de 800 000 000 \$ ou 900 000 000 \$, comme il disait, il est épongé par une autre taxe imposée par ce même gouvernement, c'est une taxe sur le tabac.

Je reviens à Hydro-Québec. Vous savez très bien que cette société a toujours fait la fierté du peuple québécois et a vraiment été la première de nos sociétés avec ses intérêts de 18 000 000 000 \$ et ses profits de 746 000 000 \$. Aujourd'hui, elle ne sera plus la même société d'État, ce sera une société qui appartient seulement à une personne, le ministre des Finances de la province de Québec. M. le Président, d'après l'information qui nous a été donnée en commission parlementaire, dans l'espace de quatre ans, la société d'État Hydro-Québec va payer au gouvernement du Québec 1 600 000 000 \$ seulement en dividendes, plus 400 000 \$ de taxes sur le capital. Cela veut dire que, d'ici à 1985, la population du Québec paiera 2 000 000 000 \$ en taxes déguisées. D'après un calcul qu'on a fait la semaine dernière, cela représente, de 1981 à 1985, 2000 \$ pour chaque famille québécoise. Cela représente 400 \$ chaque année pour une famille québécoise, dans un contexte économique que vous connaissez très bien. Les gens cherchent du travail, les gens n'ont pas de travail, n'ont pas d'argent. Aujourd'hui, le gouvernement a encore le courage et le culot de taxer d'une façon irresponsable les citoyens du Québec.

Les citoyens du Québec se souviendront très bientôt de ce gouvernement, de cette farce qu'il fait à la population du Québec. Merci.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Reed Scowen

M. Scowen: Hier soir, après avoir parlé pour la septième fois sur le projet de loi concernant Hydro-Québec, j'ai quitté l'Assemblée nationale pour retourner chez moi. En passant, j'ai rencontré Mme Gagnon. Elle m'a dit: M. Scowen, que faites-vous? Pourquoi faites-vous ce "filibuster" sur cette loi qu'on ne comprend pas? Vous nous faites perdre notre temps et le temps de l'Assemblée nationale. J'ai alors promis qu'une dernière fois, aujourd'hui, je tenterais d'expliquer pourquoi à Mme Gagnon, dans une brève période de dix minutes. J'espère que vous m'accorderez ces dix minutes, M. le Président, parce que je veux parler à Mme Gagnon. Je pense qu'il y a probablement plusieurs Mme Gagnon au Québec, aujourd'hui, qui ne comprennent pas pourquoi on est encore au travail sur ce projet de loi.

Mme Gagnon, ce n'est pas parce qu'on aime travailler toutes les nuits pendant trois semaines, je vous assure, ce n'est pas pour faire de l'obstruction systématique. Il aurait été beaucoup plus facile, Mme Gagnon, de dire qu'on était contre le projet de loi, d'avoir voté il y a deux semaines et d'avoir passé aux autres sujets. Mais on a fait ce

débat prolongé parce qu'on pensait que ce projet de loi était très important pour vous, dans un sens négatif.

Je vais tenter de vous expliquer pourquoi dans les termes les plus simples possible, parce que je sais que c'est un sujet compliqué. Je vais commencer en faisant une brève réplique au député de Vimont, qui vient de parler. Il a dit: Ce projet de loi ne touchera pas l'autonomie d'Hydro-Québec. C'est faux. J'ai ici un document écrit par le conseil d'administration d'Hydro-Québec, Mme Gagnon, où on dit: "L'application de la redevance va en effet réduire l'autonomie et les responsabilités d'Hydro-Québec dans les domaines de la tarification, de la prévision de la demande, de la planification des installations, de l'administration financière et de la gestion interne." Cela, c'est l'opinion du conseil d'administration.

De plus, le gouvernement nous dit que ce n'est pas grand-chose, que c'est normal qu'on donne à cette société le statut de société à capital-actions. C'est normal, toutes les sociétés ont un capital-actions. J'espère, Mme Gagnon, que vous, votre mari et votre famille comprendrez que ce n'est pas normal. Hydro-Québec existe maintenant depuis des années, c'est une grande réussite. Tout le monde s'entend pour dire que c'est une des meilleures réussites économiques du Québec, et tout ça a été fait sans une structure de société à capital-actions. Je pense que vous pouvez facilement comprendre que ce n'est pas à cause de cela que le gouvernement veut modifier la loi. Hydro-Québec, aujourd'hui comme hier, est très bien ainsi, sans avoir la structure d'une société à capital-actions.

Une des raisons, vous l'admettez, c'est que le gouvernement doit être capable d'aller chercher des redevances, autrement dit des dividendes, des sommes, des taxes d'Hydro-Québec pour pallier le déficit du gouvernement. Les gens ont commencé récemment à admettre cela. C'est important que vous compreniez l'ampleur de ces dividendes et taxes que le gouvernement arrachera à Hydro-Québec. Les chiffres n'ont jamais été contestés. Ils augmenteront d'environ 3 000 000 000 \$ à 3 500 000 000 \$ d'ici 1985. 3 500 000 000 \$, c'est une somme que, vous et moi, on ne peut pas comprendre. Mais je peux rendre cela beaucoup plus simple en vous disant ce que cela va vous coûter, de votre poche, d'ici quatre ans; c'est environ 2000 \$; autrement dit, de 400 \$ à 500 \$ par année de plus en taxes.

Mais le député de Vimont a dit: Écoutez! C'est vrai qu'on va aller chercher ces sommes, mais il n'est pas nécessaire d'augmenter les tarifs. Cela est une autre affaire. Il n'y a rien dans ce projet de loi qui dit que les tarifs seront augmentés.

Mais, Mme Gagnon, écoutez! S'ils

arrachent 3 000 000 000 \$ à cette société, chaque année, pendant cinq ans, ils seront obligés d'aller chercher ces sommes soit par des augmentations de tarifs, soit en réduisant la marge de profits de la compagnie, soit en faisant des emprunts. Ils peuvent faire des emprunts, des déficits au sein du gouvernement du Québec - c'est ce qu'ils font maintenant - mais c'est beaucoup plus difficile de le faire avec une société comme Hydro-Québec. Pour garder une marge de manoeuvre, pour leur permettre de faire les emprunts nécessaires à de nouveaux barrages, ils sont obligés de garder un certain ratio de dette au surplus qui soit acceptable par les prêteurs internationaux.

Alors, c'est évident que les 3 500 000 000 \$ qu'Hydro-Québec sera obligée de payer au gouvernement d'ici 1985 seront ajoutés aux tarifs d'électricité. C'est clair, tous les économistes qui ont étudié le dossier l'ont admis - les seules personnes qui ne l'admettent pas, c'est peut-être le gouvernement - le projet de loi ne dit pas que les tarifs seront augmentés. Le projet de loi a pour effet de permettre au gouvernement d'arracher 3 000 000 000 \$ à cette société et c'est évident que l'effet direct de ce projet de loi sera une augmentation des tarifs.

Mais ils disent: Ne vous inquiétez pas, on ne va pas augmenter les tarifs d'électricité pour vous, mesdames et messieurs, vos tarifs résidentiels mensuels. On va l'ajouter aux entreprises. Le député de Vimont vient de le dire. Le député de Rousseau a fait un discours il y a quelques jours, ou quelques semaines - je ne me rappelle pas - et il a dit: Les tarifs vont augmenter surtout chez les entreprises et surtout les grandes entreprises qui sont les plus riches et surtout chez les entreprises non québécoises. On va avoir une politique tarifaire pour les investisseurs non québécois qui viennent au Québec. C'est facile à dire, Mme Gagnon, mais je pense que vous pouvez comme moi constater que beaucoup de Québécois dépendent, pour leur travail, des compagnies, soit grandes soit non québécoises. Nous sommes assez contents de travailler pour ces compagnies.

On avait joui, jusqu'ici, d'avantages très importants pour nos tarifs d'électricité industrielle. C'était un des avantages économiques offerts pour attirer les compagnies au Québec. En 1979, nos tarifs d'électricité pour les compagnies étaient de 35% moins élevés qu'en Ontario. Un an plus tard, ils sont de 25% plus élevés. Maintenant, c'est 12% de plus. L'année prochaine, si l'augmentation de 20% que nous avons vue cette année pour les compagnies se répète et si, en Ontario, l'augmentation de 10% - c'est ce qu'il y a eu cette année - se répète, à la fin de l'année 1982, les tarifs industriels en Ontario et au Québec seront

exactement au même niveau. À la fin de 1983, si les tarifs d'électricité en Ontario continuent exactement dans la même voie qu'aujourd'hui, ils seront plus bas qu'au Québec.

Je suis persuadé, Mme Gagnon, que le gouvernement sera obligé soit d'accepter que nos tarifs industriels deviennent moins concurrentiels, soit de commencer à ajouter des taxes et des dividendes additionnels à votre facture résidentielle. Alors, il n'y a pas de magie là-dedans. Si vous allez chercher 3 000 000 000 \$ ou 3 500 000 000 \$ de plus d'Hydro-Québec, un jour Hydro-Québec sera obligée d'ajouter cette somme de 3 000 000 000 \$ ou de 3 500 000 000 \$ aux factures d'électricité, soit la vôtre, soit celle de votre voisin, soit celle de la compagnie où vous travaillez. Dans l'un ou l'autre des cas, cela va avoir des effets très importants, très négatifs pour vous, pour votre famille, pour les gens qui cherchent du travail ici, non seulement aujourd'hui, mais pour l'éternité.

Il faut que je m'arrête parce que je n'ai que dix minutes, mais j'espère, Mme Gagnon, que vous comprenez qu'on n'était pas farfelus ou irresponsables en essayant, depuis maintenant trois semaines, de porter à l'attention de la population, par tous les moyens légitimes qui sont inscrits dans le règlement de l'Assemblée nationale, que ce projet de loi avait un effet très important et très négatif pour vous, même s'il n'y a que douze petits articles qui ne disent, semble-t-il, presque rien au profane.

Je suis très fier que nous l'ayons fait. Je suis certain qu'un jour, quand vous verrez les conséquences sur votre facture, vous vous rappellerez que, pendant le mois de décembre 1981, 40 députés ont fait leur possible pour porter à votre attention le sérieux de ce projet de loi et ses conséquences importantes pour tous les Québécois.

On n'a peut-être pas réussi, mais je suis très fier que nous ayons fait l'effort. Merci.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Pierre-J. Paradis

M. Paradis: M. le Président, on en parle depuis trois semaines dans cette Assemblée, on parle de tarifs d'hydroélectricité, on parle de propriété d'hydroélectricité. On en a parlé dans cette Assemblée beaucoup plus longtemps au début des années soixante, alors que le premier ministre actuel, ministre de l'Énergie sous un gouvernement libéral, celui de Jean Lesage, s'est présenté devant les Québécois et leur a offert, à tous et à chacun, de devenir actionnaires dans une compagnie qui

s'appellerait Hydro-Québec et qui serait chargée de mettre à la disposition de l'ensemble de la collectivité québécoise des services énergétiques, des services hydroélectriques aux meilleurs coûts possible, compte tenu d'une saine administration.

C'est un contrat social qui est intervenu, à ce moment-là, entre les 6 000 000 de Québécois et le gouvernement de l'époque. Depuis ce temps, chaque Québécois, qu'il ait été lui-même un travailleur dans cette importante société, qu'il ait de la famille qui y travaille, qu'il en soit un usager, est fier de cette institution. Depuis ce temps, les administrateurs d'Hydro-Québec administrent notre société à tous d'une façon qui fait l'orgueil de l'ensemble des parlementaires, de l'ensemble des citoyens.

Qu'est-ce qui arrive aujourd'hui, en 1981, pour qu'on remette en question Hydro-Québec, pour qu'on remette en question sa propriété et ses tarifs? Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la société québécoise, est-ce que ce sont des députés péquistes, est-ce que ce sont des travailleurs, des administrateurs au sein d'Hydro-Québec, est-ce que ce sont des citoyens qui sont allés voir leur député à leur bureau de comté et leur ont dit: S'il vous plaît, je ne veux plus ces actions dans Hydro-Québec? S'il vous plaît, est-ce que tu es capable de t'assurer que ma facture d'électricité à chaque mois va être augmentée, de façon qu'il y en ait une partie qui aille au ministre des Finances? D'où nous est venue cette demande, d'où nous vient ce projet de loi?

(17 h 30)

Je soutiens respectueusement qu'aucun de mes électeurs ne m'a adressé, à mon bureau de comté, une telle demande. S'il y a un député de l'autre côté à qui cette demande a été adressée, je le prie de se lever et de nous le dire immédiatement.

Une voix: Aucun!

M. Paradis: Aucun?

Une voix: Il n'y en a aucun.

M. Paradis: J'ai l'impression que cette demande vient d'un seul homme. D'ailleurs, elle nous est venue comment? Elle nous est venue à l'intérieur d'un budget dont l'objectif unique était quoi? Aller chercher de l'argent dans les poches des contribuables par tous les moyens possibles et imaginables: l'essence, 0,30 \$ le gallon; la bière, 8%; le dégrèvement d'impôt diminué et la taxe sur l'électricité. C'est Parizeau qui a commandé cela, le même M. Parizeau...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député, vous savez fort bien qu'il faut nommer le ministre par son titre.

M. Paradis: ... le même ministre des Finances qui a été connu autrefois comme étant le Jacques Parizeau, directeur du journal Le Jour.

Une voix: Cela est permis!

M. Paradis: C'est cette même personne qui nous demande aujourd'hui, qui demande aux gens de l'autre côté de voter une taxe pour aller chercher de l'argent dans les poches de ceux qui ont élu ici, au mois d'avril dernier, ce gouvernement. L'argent qu'il nous demande d'aller chercher, c'est trop important. Le député de Notre-Dame-de-Grâce l'a mentionné et cela n'a pas été démenti, cela a même été repris par des économistes: 2000 \$ additionnels d'ici les cinq prochaines années qu'on va chercher dans les poches de l'ensemble de nos concitoyens, dans les poches de tous ceux qui se servent de l'électricité, un service essentiel aujourd'hui.

Une grande partie de mes électeurs n'ont pas les moyens de payer une telle somme. Les assistés sociaux de mon comté, les gens qui sont en chômage, les producteurs agricoles, qui sont de grands consommateurs d'électricité, les PME de mon comté, qui utilisent cette source d'énergie qu'on leur avait promise au meilleur coût possible, n'ont pas les moyens, présentement, de subir une telle hausse d'électricité. De l'autre côté de cette Chambre, j'ai écouté quelques députés nous dire: Mais ça ne vous coûtera pas plus cher. J'aimerais que le ministre m'explique, dans sa réplique, de quelle façon ça ne me coûtera pas plus cher et qu'en même temps M. Parizeau va retirer de l'argent, excusez, M. le ministre des Finances va retirer de l'argent. Je pense toujours à l'administrateur du Jour, lorsque je parle de M. Parizeau.

J'aimerais que le ministre de l'Énergie m'explique cette équation. Ma facture d'électricité, comme citoyen, ne sera pas plus cher, mais le ministre des Finances va en prendre une partie. Je vous soumets respectueusement que, si vous avez pensé, comme vous avez sans doute dû le faire, à cette équation, vous devez en arriver à la même conclusion que sont arrivés tous les députés de ce côté-ci de la Chambre et qu'un grand nombre de députés de l'autre côté, qui n'ont pas pris la parole, qui n'ont pas parlé. À compter de l'entrée en vigueur de cette loi, je vais continuer, comme Québécois, à payer mon compte d'électricité, celui auquel je suis habitué. En plus, je vais avoir un autre compte, le compte de taxes de M. Parizeau. Je comprends que vous avez refusé, en commission parlementaire, M. le ministre, d'identifier cela sur les comptes chaque mois. Combien pour le tarif de l'électricité et combien pour le deuxième fil, celui qui va de ta poche de contribuable vers

le ministre des Finances?

Lorsqu'on parle de la transparence d'un gouvernement, lorsqu'on en parle, c'est là où cela se manifeste, c'est lorsqu'on dit la vérité aux gens sur ces choses-là. Allez-vous dire aux gens que leur compte d'électricité va servir uniquement à payer les coûts de l'hydroélectricité et la construction de barrages additionnels? Est-ce que vous allez dire aux Québécois que celui qui va décider combien de dividendes d'Hydro-Québec, à chaque année, vont s'en aller dans les poches du ministre des Finances, c'est le ministre des Finances lui-même, qui décide combien il emprunte? Est-ce que vous allez pouvoir, M. le ministre, répondre à cette simple question? Est-ce que vous allez pouvoir nous dire, M. le ministre, pourquoi c'est important, quand une société fonctionne bien, de la changer en société à capital-actions pour confier celles-ci au ministre des Finances?

Pourquoi changer ce qui va bien? Est-ce qu'il n'y a pas assez de choses qui vont mal dans notre économie présentement au Québec, auxquelles on devrait s'attaquer, à l'Assemblée nationale, plutôt que de tenter de changer des choses qui vont bien? M. le Président, la loi que cette Assemblée nationale du Québec est sur le point d'adopter aura démolie, en 37 heures de commission parlementaire, 37 années où les Québécois et les Québécoises auront réussi à édifier leur plus bel édifice économique. Démolir ça en 37 heures, M. le ministre de l'Énergie et des Ressources, je sais que ce n'est pas vous qui l'avez voulu. Je sais que c'est le ministre des Finances. Je dois reconnaître que comme homme de main pour une bonne grosse job de démolition, il aurait pu difficilement trouver mieux. C'est peut-être là un compliment que je vous fais. Mais comme Père Noël pour la population du Québec, il aurait pu difficilement trouver pire.

Merci beaucoup, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Yves Duhaime (réplique)

M. Duhaime: M. le Président, je vous prierais de ne pas quitter votre fauteuil dans les prochaines secondes. Croyez-le ou non, dans dix minutes d'ici, ça fera exactement 69 heures et 40 minutes que nous discutons du projet de loi: 26 heures et 40 minutes dans un débat affolant sur une motion de report et sur le débat de deuxième lecture, 39 heures et quelques poussières, m'a-t-on dit, en commission parlementaire, la semaine des 40 heures, c'est le cas de le dire. Nous sommes en troisième lecture depuis le matin. M. le Président, c'est avec beaucoup d'attention que j'écoute les interventions des

députés libéraux et je dois me rallier à ce qu'au moins deux journalistes ont dit, à savoir que les libéraux ont fait une erreur stratégique en choisissant le mauvais projet de loi pour mener un "filibuster".

Vous savez, M. le Président, que "Philip Buster" est le correspondant américain du député de Sainte-Anne; on en a beaucoup entendu parler en commission parlementaire. Ce que je retiens de tout ça, M. le Président, comme expérience... En tout cas, je voudrais remercier mes collègues du côté ministériel qui ont eu l'occasion d'éprouver leur patience au cours de toutes ces heures, et j'ai écouté encore à nouveau cet après-midi les arguments des députés libéraux. Je n'arrive pas à trouver la rationalité ou encore la logique de leur argumentation. Depuis deux ou trois heures on a cessé de parler de la loi 16, si vous l'avez remarqué, M. le Président. On parle de la tarification. Je comprends le Parti libéral de vouloir se reprendre là-dessus parce que lorsque nous avons siégé en commission parlementaire sur les tarifs, le député d'Outremont est arrivé à la commission parlementaire et nous a fait un calcul sur le coin de la table pour dire que la hausse devrait être de 8%. Il a évolué depuis ce temps parce qu'il y a quelques minutes à peine, il a parlé d'une hausse de 12%. En tout cas, je pense pouvoir dire, M. le Président, que le Parti libéral a la période des fêtes pour réfléchir à ça et peut-être arriver avec quelque chose d'un peu plus compréhensible lorsqu'on reprendra nos travaux l'an prochain, parce qu'on va reparler d'Hydro-Québec, M. le Président. (17 h 40)

Je voudrais dire quelques mots sur la tarification. Je voudrais m'adresser en particulier au député de Richmond qui, sans aucun doute, m'écoute en ce moment, et que je salue avec son coéquipier, le spécialiste de la lecture des factures d'Hydro-Québec à 3 \$ le kilowattheure, le député de Mégantic-Compton. Je lui ai posé une question très claire cet après-midi au sujet de la tarification dans le secteur agricole. Je vous rappelle essentiellement, M. le Président, que c'est au Québec que les producteurs agricoles paient leur électricité le meilleur marché de tout le Canada pour la raison suivante: c'est le tarif domestique qui s'applique à eux, dans le cas où leur entreprise n'est pas incorporée et, lorsque l'entreprise a un statut corporatif, c'est le tarif petite puissance qui s'applique à eux et le tarif petite puissance est le plus bas au Canada. Je comprends le député de Richmond de ne pas vouloir me répondre. Je comprends aussi la population du comté de Richmond de croire que très certainement l'énergie hydroélectrique est très chère au Québec si on véhicule qu'on vend le kilowattheure 3 \$, alors que dans les états financiers d'Hydro-Québec, M. le Président, à la page F-23, vous allez trouver

que le tarif industriel est de 0,017 \$. On est très loin de 3 \$.

On a beaucoup parlé de l'Ontario. Je m'adresse en particulier au député de Notre-Dame-de-Grâce. On a parlé aussi du Manitoba. J'ai les résultats des années financières, M. le Président, de Hydro-Manitoba qui démontrent un surplus de 45 600 000 \$ en 1980, de 45 700 000 \$ en 1979 et un déficit de 16 300 000 \$ pour l'année 1981. Pourquoi Hydro-Manitoba est-elle en déficit? C'est que l'ancien gouvernement de M. Lyon a décidé le gel des tarifs de l'hydroélectricité au Manitoba, de sorte qu'Hydro-Manitoba fait maintenant des déficits qui seront épongés par le fonds consolidé du Manitoba.

Si c'est, M. le Président, la problématique du Parti libéral du Québec, ce serait peut-être de se lever en Chambre et de le dire. Vous voudriez qu'Hydro-Québec marche à déficit et qu'ensuite on prenne de l'argent dans le fonds consolidé et qu'on renfloue Hydro-Québec? Je voudrais que vous m'expliquiez votre discours, parce que vous vous plaignez à cor et à cri tous les jours à l'Assemblée nationale que le déficit du Québec est déjà trop élevé et ce que vous me suggérez, c'est de l'augmenter encore de quelques centaines de millions. Je ne sais pas, M. le Président, mais le Parti libéral du Québec aurait peut-être intérêt à solliciter la candidature de M. Marcel Bélanger à la convention dans le comté de Saint-Laurent pour qu'il fasse partie du caucus pour vous suivre continuellement, à chaque heure et à chaque minute, dans le dossier d'Hydro-Québec, parce que je me rends compte, M. le Président, que, s'il vous laisse à peine quelques heures, on entend des chiffres absolument abracadabrants.

Au sujet de l'Ontario maintenant, nous disons essentiellement, M. le Président, que l'électricité vendue au Québec, toutes catégories, domestique ou agricole, petite puissance, c'est-à-dire les petits commerces, les petites entreprises, le tarif moyenne puissance ou encore le tarif grande puissance, place le Québec aujourd'hui dans un avantage comparatif marqué sur l'Ontario. Dans le secteur domestique sur la base des tarifs en vigueur le 1er mars 1981 - vous les majorerez de la hausse applicable à chacune des catégories, parce que l'Ontario aussi a augmenté ses tarifs, je vais y venir tantôt, de 9,6% cette année en moyenne - le différentiel en notre faveur est de 17,4%; général et petite puissance, 49% meilleur marché au Québec et, dans le secteur général, moyenne puissance, 16,3%. Le député de Notre-Dame-de-Grâce a raison; sur le tarif grande puissance, la hausse cette année est de 20,3%. J'aime mieux que ce soient les grandes entreprises, qui sont capables de payer l'électricité au Québec, qui aient la hausse de 20,3%, parce que le

petit consommateur au Québec a été protégé. La hausse qui s'applique à lui jusqu'à l'échelle de 700 kilowattheures est de 13%. Je pense, M. le Président, pouvoir dire ceci: Un Québécois qui payait une facture, l'année dernière, de 30 \$ par mois sur une consommation de 986 kilowattheures par mois, ce qui veut dire ses besoins essentiels plus l'eau chaude, en 1982, il va payer combien? 33,41 \$; 3,41 \$ de plus par mois.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce, je me demande à quelle école il est allé additionner ses chiffres. Il parle de 2000 \$ par famille. M. le Président, cela n'a ni queue ni tête. Il y a 2 400 000 abonnés au Québec et il y a 104 000 000 de kilowattheures de consommation; vous vous rendez compte tout de suite que, si son chiffre était vrai, Hydro-Québec exploserait avec ces profits fabuleux. Cela n'a pas de bon sens. Un niveau de consommation de 1700 kilowattheures par mois. En 1931, cela coûtait 50 \$ pour ce bloc d'énergie. Avec le tarif en vigueur en 1982, 57,41 \$ par mois. Cela veut dire 7,41 \$ de plus par mois. Multipliez cela de la façon que vous voulez, avec M. Rélanger ou sans lui, jamais vous n'irez rejoindre 2000 \$; c'est absolument ridicule. Pour un bloc de 3500 kilowattheures par mois, 100 \$ en 1981. Cela va coûter combien en 1982? 118,21 \$.

Je pense qu'au lieu de débiter des discours qui n'ont ni queue ni tête en Chambre aussi bien qu'en commission parlementaire, les libéraux devraient être sérieux. J'entendais encore tantôt l'incomparable et néanmoins ami distingué, le député de Brome-Missisquoi. Cela n'a pas de bon sens, il est train d'expliquer au monde que c'est le ministre des Finances qui, demain matin, va devenir propriétaire d'Hydro-Québec et qui va mettre les profits dans ses poches. Franchement!

Je vais vous lire l'article 14 de la loi 41; cela va vous faire plaisir, pas les amis d'en face, mais les gens d'en face. Qu'est-ce qu'il dit? "Les biens possédés par la société sont la propriété de la couronne." "Crown ownership", cela vous fait plaisir. Mais ce n'est pas Sa Majesté très impériale, reine d'Angleterre, impératrice des Indes et défenseur de la foi. Les biens de la société Hydro-Québec ont toujours appartenu au gouvernement du Québec, de tout temps. Si les libéraux me disent que le conseil d'administration d'Hydro-Québec va rendre des comptes à saint Pierre ou, je ne sais pas, moi, à l'ancien chah d'Iran peut-être ou à ses héritiers, ou aux Chinois, je pense que le conseil d'administration d'Hydro-Québec, dans l'exécution de son mandat, dans le cadre d'une politique énergétique établie, a des comptes à rendre au gouvernement qui, lui, représente l'ensemble de la population du Québec. Et nous sommes tous des actionnaires de cette compagnie. Qu'on ne

vienne pas nous charrier à l'Assemblée nationale comme je l'ai entendu à des dizaines et des dizaines de reprises durant les 69 heures et 40 minutes de ce débat.

Je voudrais - et je vais terminer là-dessus - faire une hypothèse. Supposons - vous penserez à cela, les libéraux, pendant les fêtes et vous me donnerez la réponse au mois de janvier parce que, lorsqu'on vous pose des questions, vous ne répondez pas beaucoup - qu'on gèle les tarifs d'Hydro-Québec, comme le Manitoba l'a fait, pour les cinq prochaines années et qu'Hydro-Québec fasse un déficit dans ses opérations, est-ce que vous souhaiteriez à ce moment-là que ce soit le fonds consolidé qui aille renflouer le manque à gagner d'Hydro-Québec parce que les consommateurs n'auraient pas payé la juste facture? Vous m'en donnerez des nouvelles au mois de janvier; j'ai hâte de voir votre réponse.

Je pense que l'ensemble de la loi 16 nous ramène sur des bases un peu plus solides. Hydro-Québec a des revenus bruts, en 1980, de 2 400 000 000 \$. Nous introduisons une politique de dividendes qui va permettre aux actionnaires d'Hydro-Québec, c'est-à-dire à toute la population que nous ici, des deux côtés de la Chambre, représentons, de recevoir le rendement sur un investissement. La logique libérale nous conduirait, dans l'hypothèse contraire, à faire payer comptant par les Québécois, en 1983, en 1984 ou en 1985, à des niveaux d'autofinancement de 60% à 65%, des barrages qui sont là et qui vont durer 100 ans. Un des premiers barrages qui a été construit avant même l'année 1900 - c'est dans ma propre ville à Shawinigan - a une capacité de 166 mégawatts; cela fait longtemps que le barrage est payé, on est rendu en 1981.

(17 h 50)

Il y a même des turbines horizontales à Shawinigan, vous viendrez voir cela. 166 mégawatts de puissance. Un barrage, ça dure un siècle, M. le Président, pourquoi payer ça comptant? Ce qu'on sait, avec la prévision que l'on fait tant à Hydro-Québec qu'au ministère de l'Énergie et des Ressources, c'est qu'il est certain qu'en 1983, davantage en 1984 et en 1985, Hydro-Québec, sans une politique intelligente de dividendes, se retrouverait dans une situation financière telle, pour reprendre l'expression de mon collègue des Finances, qu'elle serait condamnée à payer des barrages comptant.

Ce que nous disons, c'est qu'en recevant des dividendes d'Hydro-Québec et tout en protégeant la solidité financière d'Hydro-Québec... C'est depuis le printemps dernier que j'entends dire que la loi 16 va empêcher Hydro-Québec de se financer. On l'a entendu dire tout au cours de la commission parlementaire, à l'Assemblée nationale, dans le placotage avec les

journalistes. Mais que s'est-il passé en réalité, M. le Président? Hydro-Québec a terminé, il y a trois semaines et demie, son programme d'emprunts pour l'année en cours, 2 270 000 000 \$. On a terminé en avant. Cela veut dire quoi? Cela veut dire essentiellement... C'est ça qui me chicote un peu. Il y a des gens à Toronto, à New York, à Tokyo, à Düsseldorf, à Berne qui ont plus confiance en Hydro-Québec et en sa structure financière actuelle dans le cadre même de la loi 16 que le Parti libéral du Québec. Cela me renverse. Ce travail, je pense - je l'appellerai un travail de calomnie sur Hydro-Québec - s'est retourné contre vous. Il n'y a pas un journaliste ayant une tête sur les épaules qui vous a appuyés jusqu'à présent dans ce "filibuster" qui aura duré 69 heures et 40 minutes.

Je vous suggérerais, durant la période des fêtes, de réviser votre livre rouge parce que, sur les objectifs définis... Je vais vous le lire, je vais terminer là-dessus, ça va vous faire plaisir. Ce qui est scandalisant, c'est que, sur les objectifs, on est d'accord. Je vais vous le lire: "Parti libéral du Québec.

"Attendu que l'objectif majeur de la politique du Parti libéral du Québec est d'améliorer le bilan énergétique et la sécurité des approvisionnements par une réduction graduelle de notre dépendance envers le pétrole - on est d'accord là-dessus - par l'augmentation de la pénétration du gaz naturel - on est d'accord là-dessus, mais si on est d'accord là-dessus, il faut permettre au gaz naturel de pénétrer, donc ne pas fixer un prix qui ferait que l'électricité serait à un meilleur prix que le gaz naturel - par l'utilisation de l'énergie électrique, par des économies d'énergie et par la recherche des énergies nouvelles."

Je suis d'accord avec ça. Je n'arrive pas à comprendre comment il se fait qu'avec ce petit livre rouge - j'ai perdu la couverture - à l'Assemblée nationale, on tienne de pareils discours. Le député de Laporte a fait un discours à l'Assemblée nationale cette semaine, et vous relirez vos notes, et vous lirez aussi le discours de votre chef. Vous avez dit exactement le contraire de lui sur l'application tarifaire de l'hydroélectricité pour le développement industriel au Québec, exactement le contraire. Ce que nous faisons - nous l'avons publié depuis au-delà d'un an bientôt - c'est une politique tarifaire qui va permettre le développement industriel.

Déjà, c'est cette politique tarifaire du gouvernement qui a permis à la compagnie Reynolds d'annoncer un investissement de 500 000 000 \$ à Baie-Comeau. C'est cette politique tarifaire qui nous permet de poursuivre à l'heure actuelle des négociations avec d'autres groupes industriels. C'est dans ce sens qu'on va continuer de travailler.

Je dois exprimer mon regret, M. le

Président. J'aurais souhaité que les libéraux, quand on parle des choses comme Hydro-Québec, quand on parle de l'économie du Québec, puissent faire l'effort honnête, à l'intérieur de leur caucus et dans leurs longues consultations avec M. Bélanger, d'avoir un point de vue objectif dans le dossier plutôt que simplement partisan. (Fin de la séance à 17 h 57)

Jusqu'à maintenant, les arguments de fond des libéraux, M. le Président, on ne les a pas entendus. Je vais demander au leader du gouvernement à l'Assemblée nationale qu'on puisse voter sur cette motion de troisième lecture. Je dis essentiellement ceci. Dans un an, dans deux ans, dans trois ans, on verra si on peut faire la comparaison avec les chiffres que les députés libéraux ont avancés, en commission parlementaire surtout et tout à l'heure à l'Assemblée nationale. Je n'ai aucune crainte là-dessus.

Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion de troisième lecture est adoptée?

M. Charron: M. le Président, je propose de reporter le vote sur cette motion de troisième lecture après la période des questions demain matin.

Le Vice-Président (M. Rancourt): D'accord. Donc, le vote sera pris demain matin. M. le leader parlementaire.

Avis à la Chambre (suite)

M. Charron: Avant d'ajourner nos travaux jusqu'à demain matin, dix heures, je voudrais rappeler l'avis que je formulais ce matin, à savoir qu'à la salle 91-A, c'est la commission des affaires sociales et non pas celle du travail, de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu, parce que la commission des affaires sociales n'a pas terminé son travail. La commission du travail, de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu siègera demain matin. Donc, à la salle 91-A, la commission des affaires sociales sur le projet de loi no 27; au salon rouge, la commission des affaires municipales sur le projet de loi no 33 et, à la salle 81-A, la commission des transports sur le projet de loi no 31.

Je propose que ces commissions commencent leur travail vers 20 h 15 et le poursuivent jusqu'à minuit ou plus tard si bon leur semble et s'il y a consentement pour le terminer.

Je propose l'ajournement de la Chambre à demain, dix heures.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Nos travaux sont ajournés à demain, dix heures. C'est une surprise.